

Alain Corbin (dir.), Histoire du christianisme, Paris, Le Seuil, 2007, 474 p.

Yves-Marie Hilaire

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2008/2 n° 646 , PAGES 383ZI À 486ZI
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130568780

DOI 10.3917/rhis.o82.o383zi

Date de mise en ligne : 12/09/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2008-2-page-383zi?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [Cairn.info/copyright](http:// Cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Josiah Osgood, *Cesar's Legacy. Civil War and the Emergence of the Roman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, 440 p., indices.

Il existe deux manières de faire avancer notre connaissance de l'histoire ancienne : découvrir et publier des sources inédites ou bien porter un nouveau regard sur les données déjà exploitées. J. Osgood a opté pour cette seconde démarche en se proposant de renouveler l'écriture de la parenthèse du triumvirat (42-29 a.C.). Selon lui, il faut se dégager d'une étude politique dans la lignée de R. Syme dans *Roman Revolution* (Oxford, 1939 ; 2^e éd., 1952) et il convient de prendre davantage en compte la société, le vécu, l'opinion et le sentiment. Il souligne que la période étudiée, placée entre République et Empire, se trouve annexée à l'une ou l'autre époque en fonction des thèmes de l'historiographie. Aussi, il plaide fort justement pour une étude spécifique de celle-ci, en dépassant le cadre déjà exploré de ses particularités institutionnelles pour se pencher sur les caractères originaux d'une société et d'individus bouleversés par une sanglante guerre civile.

Afin de réaliser ce projet, J. Osgood ne construit pas une synthèse « architecturale » mais compose un tableau d'ensemble complété par touches successives. Cette étude se découpe en huit chapitres d'égale ampleur qui suivent chronologiquement la trame politique et traitent non des événements, mais de la vie des contemporains. Dans le premier, « Soldiers and a Statesman », l'auteur envisage à la fois les réactions à la mort de César, les développements politiques qui s'ensuivent et la question de l'engagement militaire dans la guerre civile. Il cherche à cerner la mentalité du soldat triumviral, en mettant en garde contre le cliché politique et littéraire de la brute avide et marginale, en soulignant que cet engagement fut massif et concerne, directement ou non, une part majoritaire du corps civique. Il s'attache particulièrement à la mutinerie des légions à Brindes et à ses consé-

quences jusqu'à la bataille de *Forum Gallorum*, faits qui lui paraissent significatifs de la puissance de l'opinion militaire. Le chapitre s'achève en novembre 43 sur la fondation du triumvirat. Dans le deuxième, « Fights for freedom », il regroupe diverses formes de combats, puisqu'il touche en fait à plusieurs questions de la terrible année 42 : la proscription, bien sûr, l'indépendance inédite des femmes autorisée par les circonstances, les opérations de Brutus et Cassius, les réactions des alliés orientaux à la guerre civile, avec une utilisation intéressante du dossier rhodien, la restriction de la masse monétaire, l'alourdissement de la fiscalité, l'impossibilité d'exprimer une opposition au triumvirat. Dans ces pages, il s'interroge sur les conditions d'élaboration des récits originels sur la période autour de deux thèmes essentiels : les anecdotes des proscriptions et les morts héroïques des Républicains. Comment et pourquoi cette littérature, souvent hostile aux triumvirs, a-t-elle été mise en œuvre ? Dans la partie suivante, « Land appropriations », il évoque la colonisation et les mesures qui conduisent à la guerre de Pérouse. Il utilise, bien sûr, le dossier des *Bucoliques*, mais aussi les épitaphes des colons. Il traite de la question de l'expropriation et des distributions de terres sous ses facettes positives et négatives et montre la complexité du problème social qui revient souvent à déshabiller Paul pour habiller Pierre. Cette description est souvent un peu rapide mais intéressante par l'utilisation qu'il fait de certains dossiers comme celui de Caelius Phileros, un affranchi qui devient un personnage important à Carthage, avant de revenir en Italie au début du principat d'Auguste. Le quatrième chapitre – intitulé « From discord to harmony ? » – commence au siège de Pérouse et s'achève à la paix de Brindes. Il se penche sur les divers aspects de la discorde, le mot, le concept et ses conséquences concrètes dans la démographie et la société de l'Ombrie et de l'Étrurie au travers des poèmes de l'*Appendix Vergiliana* et de Propertius. Il relie le conflit entre vétérans et anciens propriétaires à ceux de l'époque syllanienne et y voit, en partie, la continuation de l'antagonisme entre Rome et l'Italie. Il analyse chez Appien la construction du personnage de celui qui apparaît alors comme le chef de la résistance, L. Antonius, en soulignant les similitudes avec le portrait des autres opposants au triumvirat, mis en valeur dans un souci d'équilibre dramatique. Josiah Osgood revient sur la question de l'impact de la colonisation, en songeant cette fois à sa dimension culturelle et à l'amorce de la romanisation de l'Empire. Il évoque, bien sûr, la rencontre d'Antoine et Cléopâtre à Tarse et l'invasion de la Syrie et de l'Asie par Labienus et ses alliés parthes. Puis il conclut sur les tractations de Brindes et le mariage avec Octavie. La période embrassée dans « Struggle for survival » correspond principalement aux années 39 à 37. Il se penche sur l'opinion publique de Rome, en proie à la pénurie même après les accords avec le fils de Pompée à Misène, et sur la renaissance difficile de l'Orient après la déroute de Labienus ; à cette occasion, il effleure la question de la place de Lépide dans le triumvirat. Il étudie également les mutations des valeurs et les stratégies de survie à un environnement hostile, notamment chez Varron, Horace et au travers d'exemples épigraphiques. Les triomphes d'Asinius Pollio et P. Ventidius Bassus sont l'occasion, dans « The new nobility », d'évoquer les « parvenus » de la société triumvirale, les consuls sans ancêtres sénateurs à Rome, les tribuns militaires de naissance obscure ou les affranchis dont le crédit et la puissance choquent une partie de l'opinion. Il montre d'ailleurs que cette substitution des élites s'accompagne de changements dans les valeurs et que la réprobation sociale n'est pas unanime. Dans le chapitre suivant, « Sense of promise », il aborde l'époque qui suit la bataille de Nauoque et cela occasionne une série de réflexions sur l'attitude ambivalente exprimée à propos du luxe et de l'enrichissement, la volonté de revenir à une saine autosuffisance. Il y traite de la vie intellectuelle, des

styles littéraires qui coexistent, de façon parfois polémique ; l'archaïsme, l'asianisme et le classicisme. L'auteur ne manque pas de se pencher sur la concentration des triomphes des années 35 et 34 et leur traduction dans l'architecture religieuse. Le dernier chapitre, « Out of chaos consent », conclut sur la crise finale et l'achèvement du triumvirat.

Écrire une histoire psychologique et sociologique du triumvirat se révèle d'un grand intérêt et les dossiers retenus, ainsi que la fine analyse des textes et documents qui les nourrissent, rendent la lecture de ce livre stimulante et fructueuse. Cependant, la ligne rédactionnelle est difficile à suivre. Ce qui caractérise une phase de guerre civile, c'est l'imbrication entre la situation politico-militaire et la vie des gens qui, pour leur malheur le plus souvent, se trouvent directement acteurs ou victimes de l'Histoire. De ce fait, la frontière entre l'évocation de la politique et son analyse est souvent franchie ; à l'inverse, dans d'autres passages, l'allusion aux faits est trop ténue pour qu'un lecteur non averti saisisse l'importance des enjeux. Par ailleurs, la volonté de contourner l'analyse classique conduit l'auteur à minorer les explications politiques de la conduite des membres de l'élite dirigeante. Par exemple, il souligne que le repli vers les études et les arts peut être compris comme une stratégie de survie et cite, parmi d'autres exemples, la retraite de Pollio, d'une interprétation très délicate, ainsi que la construction de sa bibliothèque et de sa galerie d'art. Mais cette édification, qui se veut un rappel du projet césarien, s'inscrit chronologiquement et topographiquement en parallèle (ou en concurrence ?) avec la bibliothèque d'Octavien sur le Palatin. Peut-on croire que cela ne réponde qu'à des impératifs intellectuels et ne faut-il pas relever, ici et ailleurs, une forme d'opposition puisque les voies traditionnelles de la contestation sont interdites ?

Dans sa documentation, J. Osgood privilégie les sources contemporaines et ne fait appel qu'en second ou à défaut aux historiographes de l'époque impériale. Ses développements reposent non seulement sur le choix de documents iconographiques et numismatiques, mais aussi sur le commentaire souvent pertinent de textes, certains classiques et attendus, comme les poèmes de Virgile, l'éloge funéraire dit de Turia, l'inscription du mausolée de Plancus à Gaète ou le tombeau des Voluminii à Pérouse, d'autres moins utilisés, comme les épitaphes des colons césariens ou d'affranchis. Cependant, l'utilisation de ces sources soulève quelques questions qui n'ont pas toutes été pleinement exposées. La première, classique en histoire ancienne où les lacunes documentaires sont des abysses, est la représentativité. Celle de l'écrivain mais aussi celle de l'inscription. Ce premier obstacle n'arrête pas J. Osgood qui le contourne adroitement. D'une part, il s'attache à préciser le contexte de chaque témoignage ; d'autre part, il n'affirme pas qu'il dénote une vérité universelle. En effet, il juxtapose plusieurs documents littéraires et épigraphiques, parfois iconographiques, comme l'expression d'autant d'individualités, puis il en dégage les caractères principaux en insistant sur les points communs. Cette approche impressionniste apporte des résultats fort intéressants et, face à des sources disparates, reste la seule démarche envisageable. En outre, elle coupe court à l'écueil de la subjectivité, puisque celle-ci est le sujet de l'étude. Plus délicate est l'utilisation systématique de documents dont le propos essentiel n'est pas de témoigner de son époque. Pour ne prendre qu'un exemple : l'œuvre de Salluste est-elle celle d'un historien ou celle d'un témoin, la *Conjuration de Catilina* ou la *Guerre de Jugurtha* peuvent-ils être lus comme la traduction directe des préoccupations de la période triumvirale ? Ce parti pris d'interprétation est assumé parfois sans nuance ; dans son désir légitime de faire flèche de tout bois, J. Osgood semble parfois réduire des œuvres poétiques et des textes historiques à être principalement un

reflet des préoccupations du temps. Un autre trait original de ce travail laisse un peu sur sa faim : pour rendre compréhensible l'impact des événements sur les mentalités, J. Osgood n'hésite pas à faire appel à l'histoire moderne ou contemporaine. Par exemple, il compare la délation auprès des triumvirs avec les lettres envoyées à la Gestapo. Cette transposition est parlante mais la démarche reste purement illustrative, car la similitude des faits et des réactions est trop superficielle pour donner du sens à une analyse approfondie.

Par ailleurs, J. Osgood fait preuve d'une large connaissance de la bibliographie contemporaine, même si l'on peut regretter l'oubli de quelques ouvrages, notamment en langue française (par exemple, il omet G. Sauron alors qu'il aurait pu tirer profit de nombreuses réflexions de *Quis Deum*), mais c'est la recherche anglo-saxonne qui l'inspire davantage. Certes, on aurait souhaité une analyse plus approfondie et plus construite des mentalités et de l'opinion publique. Cependant, sans être pleinement inédit et en tous points concluant, le tableau que trace J. Osgood de l'époque triumvirale a un ton personnel et, pour certains de ses développements, sort des sentiers battus. Cela rend la lecture de ce livre tout à fait recommandable.

Marie-Claire FERRIÈS.

Paul Veyne, *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)*, Paris, Albin Michel, 2007, 322 p.

Il est rare que les livres de Paul Veyne laissent indifférent ; ils ont généralement un effet de stimulation intellectuelle, que l'on partage ou non toutes les idées défendues par l'auteur. L'immense mérite de P. V. tient d'abord à sa lisibilité ; que l'on soit spécialiste du monde romain antique ou que l'on en ignore à peu près tout, la lecture de ses ouvrages se révèle inmanquablement profitable. À l'heure de l'hyperspécialisation, avoir le souci de rendre intelligible, voire attractive sa discipline est une qualité suffisamment rare pour qu'on se permette de la souligner. Le lecteur qui ouvrira le livre dont on rend ici compte ne sera donc pas déçu. L'érudit y trouvera des vues qui pourraient l'inviter à nuancer les siennes, et le néophyte se verra proposer un parcours chronologique et religieux éclairant.

C'est à un « gros poisson » que P. V. a choisi de s'attaquer dans ce nouvel *opus* : rien moins que la conversion de Constantin, qui prépare l'avènement des *tempora christiana* ; « grâce à lui, écrit-il, la lente mais complète christianisation de l'Empire a pu commencer » (p. 31) ; le verbe est sans doute mal choisi, puisqu'il y avait trois siècles que le processus avait en réalité débuté. L'arc chronologique couvert s'ouvre et s'achève sur deux batailles : la première, et la plus fameuse, est celle du Pont Milvius, aux portes de Rome, où Constantin élimina son rival Maxence, le 28 octobre 312 ; cette victoire, qu'il attribua à la protection du Dieu des chrétiens, constitue le point de départ de sa conversion au christianisme. La seconde, à peu près inconnue du grand public, est celle de la Rivière Froide (le Vipacco, aux confins actuels de l'Italie et de la Slovénie), où Théodose, empereur de Constantinople et chrétien convaincu, battit, le 6 septembre 394, l'usurpateur Eugène, qui avait pris le pouvoir en Occident ; ce dernier, tout chrétien qu'il était, s'était montré tolérant envers les païens, notamment ceux de Rome. Ces deux batailles ne furent en elles-mêmes que des épiphénomènes politiques et militaires, ayant permis à deux personnalités ambitieuses de s'imposer ou de se maintenir à la tête de

l'Empire. Seulement, ces deux « fortes têtes » se sont trouvées être également habitées de convictions religieuses, dont P. V. souligne qu'elles contribuèrent à changer la face du monde romain. C'est en effet à partir de 312 que Constantin s'affirma, et de plus en plus, comme chrétien ; c'est à partir de 392 (loi proscrivant tout rite païen, public ou privé) et plus encore de 394 (fin de la « réaction païenne » tolérée par Eugène) que le christianisme devint, *de facto*, religion d'État ; « ainsi donc, conclut P. V. (p. 193-194), c'est un conflit pour le trône qui a été l'occasion d'une révolution religieuse ; l'interdiction du paganisme ne se comprend que dans ce contexte politique ».

Près de la moitié de l'ouvrage est consacrée à la conversion de Constantin, qui clôt définitivement l'ère des persécutions. Sur ce sujet, tout a été dit... ou presque. De Constantin, on a voulu faire un froid calculateur, un opportuniste ayant pris acte de l'échec des persécutions, un syncrétiste passant du culte solaire à celui d'Apollon avant d'en venir au Christ *instinctu divinitatis*, rarement un païen sincèrement acquis au christianisme. Dans le chapitre de l'*Histoire du christianisme* (vol. II, Paris, 1995), qu'il consacra à la conversion de Constantin, le regretté Charles Pietri contournait prudemment la question, se gardant bien de privilégier telle ou telle approche : « L'épisode du Pont Milvius, écrivait-il, importe peu en lui-même : ce qui compte, c'est l'habillage que le prince a voulu lui donner pour manifester avec une épiphanie éclatante son engagement chrétien » (p. 196). P. V. n'hésite pas, pour sa part, à revenir sur ce sujet qui gêne volontiers l'historien : les ressorts de la conversion, qu'il aborde après avoir retracé, en deux chapitres aux titres significatifs (chap. II : « Un chef-d'œuvre : le christianisme » ; chap. III : « Autre chef-d'œuvre : l'Église »), l'histoire du christianisme et de l'Église. Ce faisant, il énumère ce qui fit, à ses yeux, la supériorité du christianisme sur le paganisme, autant d'éléments qui durent peser dans la décision de Constantin : une religion d'amour (p. 37), à profession de foi (p. 69), défendant une conception sublime du monde et de l'homme (p. 39), ayant, à travers la figure de son fondateur, un caractère historique bien daté (p. 45), faisant preuve d'un zèle moralisateur (p. 46). P. V. exprime davantage de réserves quant au rôle que purent jouer la promesse d'une immortalité de l'âme et la perspective de la résurrection des corps ainsi que leur corollaire : la crainte de l'Enfer. Ces chapitres ont, à nos yeux, le grand mérite de souligner l'extrême originalité et l'incontestable audace de la proposition chrétienne, que l'auteur ne se retient pas d'admirer : « Le christianisme était une croyance, une spiritualité, une morale et une métaphysique, le tout sous une autorité ecclésiastique. Il occupait tout l'espace... Le christianisme avait une particularité par laquelle il était unique au monde : cette religion était aussi une Église » (p. 71-72). On pourra toutefois contester certaines affirmations de l'auteur concernant la nature même du christianisme, ainsi celle qui le présente comme « un polythéisme moniste » (p. 41) et plus globalement sa vision de la nouvelle religion, fruit d'une « inventivité religieuse » (p. 41), d'une « invention collective de génie » (p. 42) lui ayant assuré un succès digne d'un *best-seller* (l'expression revient à plusieurs occasions).

Après avoir décrit comment le christianisme en est venu en l'espace d'environ un siècle (200-300) à ne laisser personne indifférent, P. V. expose sa compréhension de la conversion de Constantin ; il ne cherche pas pour autant à percer les mobiles de l'empereur, qui, pour reprendre ses propres mots, « sont impénétrables, ils se trouvent dans l'inouvable "boîte noire" dont parlent les psychologues » (p. 119), voire, ce que l'auteur envisage comme une possibilité, dans la reconnaissance d'une Grâce divine. Constantin fut, à ses yeux, un croyant sincère, habité de la conviction d'être l'heureux bénéficiaire d'une grâce providen-

tielle lui ayant permis de rétablir l'unité de l'Empire afin d'en « chasser les persécuteurs » (p. 103). C'est dans cette perspective qu'il revient sur le rêve que l'empereur aurait eu à la veille de la bataille du Pont Milvius et qui lui aurait prédit la victoire. P. V. s'emploie à démystifier ce songe sur lequel on a beaucoup glosé : « Ce chrisme vu en rêve se réduit à la plus simplette des curiosités psychologiques... Constantin n'a fait que voir en rêve... sa propre décision de se convertir au Dieu des chrétiens » (p. 107). L'empereur n'agit donc pas en fin calculateur, même s'il sut reconnaître les bénéfices politiques à retirer d'une telle conversion. P. V. insiste sur la bonne foi de Constantin, et c'est là sans doute l'apport majeur de son livre, cette approche de la question constantinienne ayant été volontiers laissée de côté.

Devenu chrétien de cœur, Constantin ne se fit pas pour autant baptiser, non comme le dit P. V. parce que le baptême était « un pas de plus dans l'engagement » (p. 111), ce qui affaiblit sa démonstration, mais parce que, le baptême étant l'instrument du pardon divin, mieux valait le reporter à la fin d'une vie immanquablement pécheresse, ce que l'auteur rappelle d'ailleurs (p. 113). Constantin ne devint donc effectivement chrétien qu'au terme de sa vie et après avoir « mis son trône au service de l'autel » (p. 126), ce qu'après tout il n'était pas tenu de faire. P. V. invite donc le lecteur à cesser de « ne voir Constantin que par le petit bout de la lorgnette. Ce prince chrétien d'une stature exceptionnelle avait dans l'esprit un vaste projet où se confondaient piété et pouvoir : faire qu'existe un vaste ensemble qui soit tout entier chrétien et, donc, qui soit un, politiquement et religieusement » (p. 135) ; vaste programme qui ne fut, au demeurant, que très partiellement couronné de succès, puisque, à sa mort en 337, l'Église était doublement affectée par une hérésie (l'arianisme en Orient) et un schisme (le donatisme en Afrique), tandis que l'unité politique de l'Empire ne devait pas survivre à son restaurateur.

Converti à titre personnel, Constantin n'en demeura pas moins l'empereur d'un Empire religieusement partagé et il ne chercha pas à imposer sa foi aux tenants des cultes traditionnels. La suite de l'ouvrage analyse l'évolution des rapports entre paganisme et christianisme à compter de 312. Constantin, converti à titre privé, conservera sa qualité de Grand Pontife, se fera offrir à Rome un arc rappelant que sa victoire avait été obtenue *instinctu divinitatis*, une formule dans laquelle, d'une manière originale, P. V. ne voit pas un geste de neutralité envers les païens mais l'expression d'une réserve païenne à l'égard d'un événement impérial relevant de la vie privée ; à sa mort, il sera décrété *divus*, mis par les païens au rang des dieux (c'eût été, de fait, dangereusement affaiblir la fonction impériale que de laisser des instructions en sens contraire), après avoir passé son règne à ménager les deux partis opposés. Il favorisera l'Église chrétienne de multiples manières (dons, instauration du dimanche, reconnaissance de l'*audientia episcopalis*...) sans pour autant chercher à éradiquer l'antique superstition. Sur ce point, pourtant, P. V. n'est pas parfaitement clair : p. 152, il voit en Constantin « ce Président de l'Église [qui] renoncera à convertir les esprits attardés et à éradiquer le paganisme » ; mais, p. 167, il revient sur « son grand dessein [qui] n'en restait pas moins d'achever concrètement le triomphe mystique du Christ et de mettre fin au règne des faux dieux » ; p. 175, il insiste encore sur le fait que Constantin chercha à « éradiquer le culte des démons et avant tout abolir le rite principal de leur culte, le sacrifice d'animaux ou sacrifice sanglant ». Il tente de sortir lui-même de l'impasse en rappelant que, jusque vers les années 390, le paganisme sera *partiellement* toléré ; expressément condamné, il sera pratiquement supporté. Soyons clairs s'il est possible de l'être : le paganisme sera de moins en moins bien considéré,

mais, devant la forte résistance païenne, il faudra multiplier et répéter les lois interdisant les sacrifices (nocturnes puis diurnes, publics comme privés). Après les réactions païennes du temps de Julien et d'Eugène, le coup de grâce sera donné en 392 ; après quoi, les autorités « ont fermé leurs yeux et leurs oreilles aux survivances du paganisme et réduit les derniers païens à l'insignifiance en affectant de les ignorer » (p. 197). Sans avoir du déclin du paganisme une vision lénifiante (il y eut des épisodes violents), il faut souligner que les différends religieux n'ont pas pour autant provoqué de guerre civile ou de guerre de religion. Païens et chrétiens se retrouvaient, en effet, sous la houlette (plus exactement sous le sceptre et le glaive, avec lesquels il ne fallait pas plaisanter) d'un empereur devenu chrétien auquel ils manifestaient leur attachement de principe et/ou de cœur, et dans la fierté d'être Romains (sentiment d'autant plus fort en des temps où l'*Ætemitas* de Rome pouvait sembler menacée par les Barbares).

Les trois derniers chapitres permettent à l'auteur d'élargir les perspectives de son enquête : P. V. s'intéresse d'abord au sort des Juifs de l'Empire. Ceux-ci bénéficiaient depuis des siècles d'une tolérance religieuse, et la conversion de Constantin ne changea rien à cet état de fait. C'est pourtant de son règne que P. V. date l'émergence d'un anti-judaïsme appelé à un « bel » avenir une fois mué en antisémitisme. Les Juifs devinrent, en effet, ces « faux frères », adorateurs du même Dieu que les chrétiens mais rebelles à la reconnaissance du Christ ; ce pas infranchissable les condamna à se replier sur eux-mêmes pour réaffirmer leur identité, processus qui avait débuté, pourrait-on corriger, dès la chute du Temple, en 70. Les Juifs devinrent dans l'Empire chrétien ces Autres que l'on tolère difficilement... et parfois, hélas, plus du tout.

Pénultième mise au point de P. V. : la conversion de Constantin, plus qu'un acte de bonne foi, ne relèverait-elle pas davantage d'une démarche idéologique à finalité purement politique ? On retrouve là l'idée d'un Constantin fin calculateur : « Si Constantin se fait chrétien, c'est parce que cela sert son pouvoir » (p. 231). P. V. réfute vigoureusement cette théorie, considérant que le pouvoir impérial a servi la religion plus qu'il ne l'a utilisée. Au passage, il entend tordre le cou à une idée communément admise : c'est au christianisme que l'Europe devrait le concept de séparation du politique et du religieux. Pour P. V., les païens, déjà, séparaient leurs dieux de César, la race des hommes et la race des dieux ; les uns et les autres entretenaient des relations de type contractuel. Le changement qui s'opéra avec le christianisme résida dans le fait que la main de Dieu se mit à peser sur la tête de l'empereur, ce dernier étant invité à se mettre au service de Dieu et à lui rendre les honneurs qui lui étaient dus. Certes, dans la cité antique, entendons préchrétienne, les dieux étaient avant tout ceux de la cité, il s'agissait de divinités poliades. Cette cité est donc volontiers montrée comme le prototype de la communauté inséparablement politique et religieuse. Lorsque P. V. se risque à affirmer que « la religion était partout, saupoudrait toute chose, mais elle était simple et légère, elle revêtait de solennité toutes choses, sans obliger à grand-chose » (p. 247), il veut signifier que les rites sacrés ne structuraient pas l'individu et la société comme le christianisme parvint à le faire grâce à son contenu dogmatique. Certes, le flamme de Jupiter ou encore les Vestales auraient sans doute vivement réagi à de tels propos ! Il reste que les hommes et les dieux traitaient de puissance à puissance, et c'est en vertu de ce « contrat » qui les liait que la *pax deorum* protégeait l'Empire. Comme P. V. le dit au début de son livre, « un païen était content de ses dieux s'il avait obtenu leur secours par ses prières et ses vœux, tandis qu'un chrétien faisait plutôt en sorte que son Dieu fût content de lui » (p. 18). Avec la conversion de Constantin, une

nouvelle ère s'ouvrit, celle où l'empereur fut invité, comme le dit Augustin d'Hippone, à « se mettre au service de la majesté divine » (*Cité de Dieu*, 5, 24). Et, de fait, l'ordre temporel devait être pour plusieurs siècles subordonné au domaine supranaturel.

Le dernier point que développe P. V. nous ramène vers le temps présent. L'auteur se demande, en effet, si l'Europe a des racines chrétiennes. Disons-le tout net, ce n'est assurément pas le chapitre qui nous a le plus convaincue. L'auteur renverse la perspective en affirmant que c'est le christianisme qui s'est enraciné en Europe, et qu'il n'en constitue donc pas l'une des racines, aujourd'hui encore moins qu'hier, vu la « configuration présente des choses » (Montesquieu). Admettons la pirouette ; il n'en reste pas moins, comme le souligne R. Brague (*Europe, la voie romaine*, Paris, 1992) que ce qui fait l'unité de l'Europe, ce sont bien deux et même trois traditions représentées par trois villes : Athènes, Jérusalem et Rome. Aux propos de P. V., il nous semble qu'on peut utilement opposer ceux de R. Brague, pour qui « l'Europe doit rester, ou redevenir, le lieu de la séparation du temporel et du spirituel, bien plus, de la paix entre eux – chacun reconnaissant à l'autre sa légitimité dans son domaine propre. Elle doit rester, ou redevenir, celui où l'on reconnaît une liaison intime de l'homme avec Dieu, une alliance qui va jusqu'aux dimensions les plus charnelles de l'humanité, qui doivent être l'objet d'un respect sans faille. Elle doit rester, ou redevenir, celui où l'unité entre les hommes ne peut se faire autour d'une idéologie, mais dans les rapports entre des personnes et des groupes concrets » (p. 239). On peut préférer aussi la récente mise au point de P. Manent : « Quelque chose empêche de dire que l'Europe n'est pas chrétienne. La seule chose qui empêche de dire que l'Europe n'est pas chrétienne, c'est qu'elle l'est... Rentrons donc dans cette Europe réelle que nous nous efforçons vainement de quitter. Redécouvrons le paysage familial. La promesse de communion contenue dans la proposition chrétienne, et d'abord déployée dans l'Empire chrétien et l'Église romaine, chaque nation l'a réfractée dans ses mœurs et dans sa langue pour une appropriation plus intime, jusqu'à absorber l'Église dans la nation chrétienne, jusqu'à transformer la nation en Église » (*La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, 2006, p. 95 et s.). On regrettera à ce propos certains *a priori* politiques et religieux de P. V., qu'on voit affleurer ici ou là dans le corps de l'ouvrage (p. 47, 49, par exemple) et dont on ne voit pas bien *in fine* l'utilité.

Au total, si l'on peut s'étonner devant la « découverte » que P. V. semble avoir faite de « l'homme à vues providentielles » qu'est Constantin, celui qu'il appelle volontiers son « héros » (p. 220), si l'on peut sourire de l'admiration qu'il ressent et qu'il ne cherche pas à dissimuler pour ce prince qui permit au christianisme de ne pas rester une simple secte, si l'on peut s'irriter de certains partis pris de l'auteur, on reconnaîtra à l'ouvrage le grand mérite d'avoir réhabilité une certaine conception de la conversion de Constantin : celle qui voit dans cet événement non le fruit d'un calcul idéologique mais une décision sincère, prise par un souverain ayant découvert le rôle qu'il pouvait jouer dans le plan divin de l'économie du salut. Pour autant, P. V. ne fait pas de Constantin un saint ni même, à l'instar de l'Église orthodoxe, le treizième apôtre ; sa conversion ne s'accompagna pas d'une rupture radicale et définitive avec le passé religieux de Rome. L'empereur favorisa, certes, l'Église chrétienne tout en sachant composer avec un paganisme encore bien vivant. Il n'en était pas moins habité par un projet follement audacieux : réaliser sous son autorité l'unité politique et religieuse de l'Empire romain – pari partiellement gagné seulement.

Anne DAGUET-GAGEY.

Magali Coumert, *Origines des peuples. Les récits du haut Moyen Âge occidental (550-850)*, Paris, Institut d'Études augustiniennes (Collection des Études augustiniennes), 2007, 659 p.

Nos origines géographiques définissent-elles notre identité profonde ? Si la question présente une actualité certaine, elle fascinait déjà les peuples barbares du haut Moyen Âge. Pour y répondre, ils composèrent de multiples récits de leurs propres origines, dont la mise par écrit s'échelonne entre le VI^e et le IX^e siècle. Tous racontent comment des peuples errants traversèrent l'Europe, du nord au sud ou de l'est à l'ouest, avant de pénétrer sur le sol de l'Empire romain et de s'y installer. Ces textes, souvent inclus dans des œuvres plus vastes, demeurent toutefois d'une grande complexité. Leur interprétation a connu trois phases successives. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, la teneur de ces récits fut généralement reçue comme authentique et on voulut y lire les souvenirs des populations barbares sur leurs longues migrations. Le schéma des Grandes Invasions ou celui, plus nuancé, du *Völkerwanderung* permettait d'accréditer l'origine antique des peuples européens. À partir des années 1960, certains historiens commencèrent toutefois à nourrir des soupçons sur ce modèle, dont l'exploitation nationaliste inquiétait. L'école historique germano-autrichienne, principalement représentée par Reinhart Wenskus et Herwig Wolfram, développa ainsi la théorie de l'ethnogenèse. Selon celle-ci, la migration de chaque peuple barbare n'aurait concerné qu'un groupe humain de médiocre importance, mais dont les membres auraient été porteurs d'un « noyau de traditions », c'est-à-dire d'éléments de reconnaissance consensuels. Ce substrat aurait permis à des individus extérieurs de s'agréger culturellement au groupe de migrants, avant de reprendre leur indépendance ou de se fondre en un peuple unique. Pour les défenseurs de l'ethnogenèse, le récit d'origine constitue l'un des éléments essentiels du « noyau de traditions », puisque le sentiment d'appartenance ethnique se serait construit sur la croyance en un passé partagé. Dans les années 1990, un troisième courant historiographique est toutefois apparu, à la suite des recherches menées par Peter Amory sur l'Italie ostrogothique. L'ethnogenèse prête en effet le flanc à certaines critiques. Ainsi, seuls des récits d'origine relativement anciens et cohérents auraient pu participer à la construction de l'identité ethnique. Or les textes dont nous disposons remontent, au mieux, au milieu du VI^e siècle ; supposer qu'ils contiennent des éléments antiques, dont la transmission aurait jusque-là été orale, n'est qu'un *a priori*. Le très beau livre de Magali Coumert, version remaniée d'une thèse soutenue en 2005 à l'Université de Paris X - Nanterre, se propose justement d'éprouver cette hypothèse implicite de l'ethnogenèse. L'étude s'étend à l'ensemble de l'espace européen et met successivement à l'épreuve les récits d'origine des Goths, des Lombards, des Francs et des différents peuples de Grande-Bretagne. Plus d'une vingtaine de textes se trouvent ainsi analysés en profondeur, avec toutes les ressources de l'historien et du philologue. Plutôt que de supposer une tradition orale, M. C. traque les références possibles, les emprunts masqués et les constructions érudites. Chaque passage est ainsi « déconstruit » avec une application impitoyable et une délectation évidente. Si cette vivisection de certaines des plus belles pages de Grégoire de Tours, de Bède le Vénérable ou de Paul Diacre est parfois éprouvante pour le lecteur, on ne peut qu'en saluer l'extrême rigueur. En effet, bien que la dépendance d'un texte par rapport à ses sources demeure au cœur de la recherche, le milieu de rédaction et le contexte de réception ne sont jamais négligés. Et ce n'est qu'au terme de presque 500 pages d'analyses méticuleuses que M. C. présente ses conclusions

dans deux chapitres synthétiques. En premier lieu, elle démontre que les principales sources des récits d'origine des peuples « barbares » furent les œuvres littéraires de l'Antiquité tardive, auxquelles s'ajoutèrent, plus ponctuellement, des indications venues d'auteurs classiques ou de la Bible. La géographie de ces récits « barbares », tout particulièrement, doit être comprise comme le produit des ethnographes antiques ; la vision du monde de ces textes ne doit donc rien aux souvenirs de peuples migrants. Bref, nous sommes là face à des constructions savantes s'adressant à un public lettré. En second lieu, les différents récits d'origine d'un même peuple présentent parfois des variations considérables et ces divergences portent sur les moments clés de l'histoire. La grande aventure des ancêtres ne paraît ainsi avoir fait l'objet d'aucun consensus. Au contraire, les variations semblent correspondre à des tensions sociales ou politiques contemporaines de la période de rédaction : le souvenir du passé n'était donc pas hérité, mais reconstruit, voire construit de toutes pièces à partir de matériaux romains, pour servir les besoins des groupes dominants. Parfois, le récit d'origine divise beaucoup plus qu'il ne rassemble. Dans ce cas, comment supposer que son contenu ait pu permettre à des populations variées de se retrouver autour d'un groupe porteur d'un « noyau de traditions » ? M. C. en tire la conclusion que les récits d'origine ne nous renseignent nullement sur l'époque de la construction des identités ethniques : ils renvoient seulement à l'époque où les élites de royaumes déjà constitués manipulaient leur passé pour servir leur intérêt présent. Avec prudence, M. C. rappelle toutefois que l'ensemble des textes qu'elle étudie ne peuvent pas être confinés au statut de construction politique érudite. Certaines œuvres, comme l'*Origo gentis Langobardorum*, se démarquent assez nettement de l'ethnographie antique en offrant des indications inédites sur le paganisme germanique ; mais ce refus de lire le passé germanique à travers le regard des auteurs romains est en lui-même un choix. De plus, beaucoup d'œuvres transmettent des éléments onomastiques anciens, qui ne proviennent pas de sources grecques ou latines. Une certaine mémoire existe donc chez les Barbares. Toutefois, la diffusion orale la plus facilement identifiable ne concerne pas les *realia* germaniques, mais les élaborations les plus savantes : tel est notamment le cas, semble-t-il, de la prétendue origine troyenne du peuple franc, conception qui irrigue les sources du VII^e et du VIII^e siècle sans que l'on puisse identifier une trace de transmission textuelle. M. C. en tire la conclusion qu'il est dangereux de considérer qu'une société où l'analphabétisme domine n'accorde que peu de place à l'écrit : au contraire, le texte, dès qu'il existe et qu'il est le monopole d'une certaine élite, a tendance à devenir la référence absolue, l'emportant sur toutes les autres traditions. De plus, dans le contexte d'une religion du Livre, où la Bible n'est lue que par un petit nombre mais se trouve connue par beaucoup, l'écrit est naturellement survalorisé. Ces réflexions amènent à la prudence. Les partisans de l'ethnogenèse entretenaient encore l'image d'une certaine « germanité », originale parce que barbare, errante parce qu'immigrante, folkloriste parce qu'illettrée. M. C. dresse au contraire le portrait d'un haut Moyen Âge occidental où Rome constitue l'unique référence, où les informations et les modes se diffusent plus que les personnes, et où les lettrés peuvent se montrer tout aussi savants, subtils et retors que leurs homologues byzantins. Une thèse aussi radicale peut surprendre. Nier la transmission orale, n'est-ce pas aussi un *a priori* historique ? M. C. ne refuse pas ce débat. Mais, en éditant dans ses annexes les textes qu'elle analyse et en proposant une traduction, elle rappelle combien le matériau est mince, fuyant et parfois contradictoire. Ces quelques pages, aussi célèbres soient-elles, ne sont que peu de chose par rapport à la masse de documentation produite par les auteurs du haut Moyen Âge. L'idée selon laquelle les Barbares

auraient construit un genre littéraire autonome que l'on appellerait l'*origo gentium* est, elle aussi, probablement un mythe. Servi par une style alerte et par un grande rigueur de méthode, le livre de M. C. propose ainsi une vision profondément nouvelle de l'Antiquité germanique. Le lecteur en sort quelque peu déstabilisé, mais assurément séduit.

Bruno DUMÉZIL.

Michael Borgolte, *Christen, Juden, Muselmanen. Die Erben der Antike und der Aufstieg des Abendlandes 300 bis 1400 n. Chr.*, Munich, Siedler 2006, 640 p. (« Siedler Geschichte Europas », 2), 74 €.

Après la publication de trois collections qui ont fait date dans l'historiographie allemande des vingt dernières années (« *Deutsche Geschichte im Osten Europas* » traitant de l'histoire des Allemands à l'est de l'Europe, « *Deutsche Geschichte* » ou « Histoire allemande » – et pas de l'Allemagne ! – elle-même divisée en deux séries, impériale et nationale « *Das Reich und die Deutschen* » et « *Die Deutschen und ihre Nation* », enfin « *Die deutschen und das europäische Mittelalter* »), la maison d'édition Siedler a récemment ouvert un quatrième chantier intitulé « *Geschichte Europas* ». Pour (d)écrire cette « histoire de l'Europe », quatre tomes ont découpé chronologiquement et plutôt classiquement la matière, la partie médiévale couverte par le présent volume ayant été confiée à Michael Borgolte, professeur à l'Université Humboldt de Berlin. Comme cet auteur en avait déjà donné un aperçu dans sa synthèse publiée en 2002 et intitulée *Europa entdeckt seine Vielfalt, 1050-1250* (« L'Europe découvre sa diversité, 1050-1250 »), la ligne directrice du livre repose sur la description d'une Europe médiévale non pas christocentrée mais entièrement ordonnée et caractérisée par la cohabitation, plus ou moins paisible, entre les trois religions monothéistes du Livre qui confèrent son titre au présent ouvrage : chrétiens, juifs, musulmans. L'ordre d'apparition des trois religions dans le titre ne correspond cependant pas à la table des matières qui opère pour sa part et dans un premier temps suivant l'ordre chronologique en partant des juifs en Europe, en passant ensuite par la christianisation pour aboutir enfin à l'islam. Mais cet ordre du titre entend bien signaler le triomphe d'un monothéisme sur les deux autres au moment où l'Europe s'apprête à « mondialiser » le monde. La question qui préoccupe l'auteur est donc de savoir pourquoi la domination chrétienne s'est imposée sur les deux autres au cours de ce long Moyen Âge. Pour l'expliquer, il avance trois raisons : l'idéologie et la pratique constantes de la mission, en premier lieu ; la reprise de l'héritage impérial et monarchique sacré par les Latins, en second lieu ; enfin, le surcroît de légitimité et d'efficacité conféré par le succès d'une imposition réussie du monothéisme latin et chrétien aux paganismes du nord et de l'est de l'Europe.

Un deuxième mouvement traite ensuite des processus politiques et territoriaux à l'œuvre en Europe entre intégration et désintégration, un couple notionnel qui reprend le titre du programme de recherche (*Schwerpunktprogramm « Integration und Desintegration der Kulturen im europäischen Mittelalter »*) établi par l'auteur dans son université berlinoise et dominé par le paradigme d'une Europe consubstantiellement plurielle et contrainte à la découverte de l'autre, non en dehors mais à l'intérieur d'elle-même, condition qui l'oblige à la redéfinition permanente des confronts, des identifications (terme en effet préférable à celui d'« identité »), des différences, des rapprochements et des séparations. Ainsi en va-t-il également, selon l'auteur, de la

formation des empires et des monarchies pendant le millénaire médiéval, exercice de synthèse qui aboutit à une typologie de quatre modèles : celui d'un empire sans monarque pour l'islam, celui d'une survivance de l'antique avec Byzance, celui d'une centralisation précoce avec la papauté, enfin celui d'une mixité des expériences pour le reste de l'Europe entre l'empire carolingien et ses variantes extensives d'un côté, et les rassemblements territoriaux plus limités des royaumes de l'autre. La caractéristique commune à ce dernier creuset de modèles divers réside toutefois dans la tentative, réussie sur le long terme, d'une synthèse chrétienne de la distinction entre deux sphères, laïque et cléricale, au sein d'un universalisme dualiste faisant place aux particularismes régionaux.

C'est donc tout logiquement que le paradigme de la diversité et du particulier est décliné dans un troisième temps suivant l'axe d'une régionalisation de l'Europe chrétienne, l'auteur repérant dans le travail des intellectuels médiévaux l'armature conceptuelle pour penser cette diversité par le classement et la catégorisation, ainsi que par une forme spécifique de temporalité proprement chrétienne qui tente de penser la contemporanéité du non-contemporain (*die Gleichzeitigkeit des Ungleichzeitigen*). Dans l'une et dans l'autre, c'est-à-dire la catégorie et le temps, l'auteur croit reconnaître les deux piliers d'une saisie chrétienne du monde consciente de sa domination en tant que société du savoir (*Wissensgesellschaft*).

Au terme de sa démonstration soutenue par un esprit de séduction autant que par un esprit de système, l'auteur rassemble les idées-forces de son livre. C'est, selon lui, la confrontation millénaire avec l'héritage gréco-romain et la multireligiosité qui fait la triple force religieuse, politique et territoriale d'un Occident médiéval avant la conquête du monde. Précisément, puisque c'est d'une vaste conquête ultérieure qu'il s'agit, Michael Borgolte situe la vitalité du processus de construction européen au Moyen Âge dans le double lien entre monothéisme et mission et entre monothéisme et universalisme, double lien qui, sur le temps long et dans sa forme sécularisée, profite au monothéisme chrétien.

Après la lecture haletante de cette synthèse brillante et souvent provocatrice, quelques questions cependant demeurent. En amont de la période, tout d'abord, il est permis de se demander si la réduction du haut Moyen Âge à une confrontation (entre dialogue et concurrence) entre les trois monothéismes n'est pas le résultat d'une déformation documentaire qui a délibérément occulté le polythéisme européen demeuré largement oral et systématiquement dématérialisé et démemorialisé par les auteurs « monothéistes », en premier lieu chrétiens. On peut également se demander, cette fois en aval de la chronologie retenue, et puisque le regard est focalisé sur le religieux et sur la mission, pourquoi la césure choisie s'arrête en 1400 et non en 1600, par exemple, quand l'Europe elle-même en proie aux confrontations confessionnelles ébranlant la domination du monothéisme chrétien impose au reste du monde à la fois le *dominium* et l'*Ecclesia*. On peut enfin s'interroger sur les conditions d'application d'une méthode de recherche et d'exposition qui offre au médiéviste d'aujourd'hui pour seul horizon futur celui d'une vaste comparaison culturelle et interculturelle, exigeant de lui de connaître aussi bien l'hébreu que le grec, mais aussi le latin, l'arabe et toutes les langues vernaculaires anciennes de l'Europe (sans parler des autres sciences et techniques érudites de sa discipline). Une telle exigence plaiderait davantage en faveur d'un vaste programme international et pluridisciplinaire que de la synthèse, aussi magistrale soit-elle, d'un seul homme. Considérons que ce livre, stimulant, bien illustré, portant toujours à réfléchir, en constitue l'amorce ambitieuse, sinon le manifeste.

Pierre MONNET.

Constantin Zuckerman (éd.), *La Crimée entre Byzance et le Khaganat khazar*, Paris, Association des Amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, 2006, 230 p. (« Centre d'histoire et civilisation de Byzance, Collège de France », Monographies, 25).

La péninsule de Crimée continua d'être au Moyen Âge ce lieu de rencontres et d'échanges qu'elle fut au temps où les Grecs l'appelaient la Chersonèse taurique. La période médiévale reste toutefois peu connue hors du cercle des spécialistes, et c'est l'un des mérites de ce volume, fruit d'une collaboration entre chercheurs de diverses nationalités, que d'ouvrir une fenêtre sur des recherches souvent difficiles d'accès aux non-russophones. La question essentielle posée par l'ouvrage est celle des relations ayant existé entre l'Empire byzantin et le Khaganat des Khazars entre les VII^e et IX^e siècles. Trois approches (archéologique, hagiographique et historique) sont retenues.

Dans la première partie, à partir d'un même matériau – à savoir, l'exceptionnel trésor de Pereščepina – les études d'Igor Gavrituhin (« La date du "trésor" de Pereščepina et la chronologie des antiquités de l'époque de formation du Khaganat khazar ») et d'Alexander Aibabin (« Early Khazar archaeological monuments in Crimea and to the north of the Black Sea ») aboutissent à des conclusions opposées : bien qu'en accord sur la chronologie du dépôt (autour du troisième tiers du VII^e siècle), le premier auteur conclut au rejet du caractère khazar du trésor pour l'attribuer à une élite steppique bulgare, tandis que le second l'accepte pour en faire un témoin décisif de la création du Khaganat.

La deuxième partie consacrée aux saints de Crimée présente trois textes grec, arménien et slavon, édités pour la première fois ou réédités de façon critique, accompagnés d'une traduction française ou anglaise. « La Vie de Jean de Gothie », éditée par Marie-France Auzépy, relate le parcours d'un évêque opposé aux thèses iconoclastes de Constantin V (751-775) et ordonné vers 758 par un *katholikos* de Géorgie, à défaut d'avoir trouvé une autorité restée orthodoxe. Héros iconodoule et saint voyageur, on le suit à Jérusalem, à Constantinople, combattant les Khazars en Crimée, demeurant un temps leur prisonnier, bien que les fantaisies de l'hagiographe, justement soulignées, incitent à la prudence. Il nous semble remarquable que cette Vie, rédigée entre 815 et 842, nous soit parvenue *via* le synaxaire élaboré au monastère de Stoudios à Constantinople dont le célèbre higoumène iconodoule, Théodore Stoudite, a été en correspondance avec un archimandrite de Gothie entre 821 et 826 (*Ep.* 486, éd. G. Fatouros). Le rôle de ce dignitaire dans la transmission de la Vie de Jean auprès des milieux favorables aux images est une hypothèse envisageable. Après une utile mise au point sur l'histoire de la formation du synaxaire arménien, Azat Bozoyan donne ensuite « La Vie arménienne de saint Étienne de Sougdaïa » (ville de Crimée, la moderne Sudak), grâce à un nouveau manuscrit de la Vie d'Étienne, une traduction arménienne d'un original grec perdu qui doit précéder les versions grecque et slavonne préservées par ailleurs. L'absence de commentaire est heureusement suppléée par l'analyse de Sergey A. Ivanov, « The Slavonic life of St. Stefan of Surozh », qui édite également une Vie slavonne dont l'archétype daterait de la fin du X^e siècle. Malgré l'insertion de longs passages de la Vie de Jean Chrysostome, plusieurs éléments isolés par l'éditeur inspirent confiance et doivent conduire à réhabiliter ce texte.

La troisième partie de l'ouvrage est intitulée « Fragments d'histoire ». Étienne de la Vaissière (« Saint André chez les Sogdiens : aux origines de Sogdaïa, en

Crimée ») s'intéresse à cette cité qui fut de l'Antiquité au Moyen Âge le passage obligé du commerce issu de la steppe. L'auteur défend la thèse, appuyée par la publication d'un *ostrakon* inédit, que le mot *Sogdaia/Souгдаia* trahit une origine asiatique (la Sogdiane d'Asie centrale) et la présence d'un peuple sogdien installé en Crimée. Le commentaire de l'éditeur en introduction (p. 9-10) complète et nuance le propos. Dimitri Afinogenov (« The history of Justinian and Leo ») poursuit dans ce volume sa recherche sur les chroniqueurs Théophane le Confesseur et Nicéphore Patriarche en reconstituant une source perdue baptisée **Scriptor anni 717*. Enfin, Constantin Zuckerman (« Byzantium's Pontic policy in the *Notitiae episcopatum* ») fournit une étude très riche sur la géographie ecclésiastique de Crimée à travers la représentation qu'en donnent les notices épiscopales 3 et 7 éditée par J. Darrouzès en 1981.

Ce volume, auquel il ne manque qu'un index et une carte de localisation, est original par la pluralité des points de vue choisis et rendra service aux chercheurs qui y trouveront un accès direct à des sources importantes de l'histoire de Crimée.

Olivier DELOUIS.

Kostis Smyrlis, *La fortune des grands monastères byzantins (fin du X^e - milieu du XIV^e siècle)*, Paris, Association des Amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, 2006, 302 p. (« Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance », Monographies, 21).

L'ouvrage est la version publiée d'une thèse soutenue en 2002 dans laquelle l'A. s'attaquait à l'un des gros dossiers de l'histoire byzantine : les monastères mais sous l'angle économique exclusivement. Dans la 1^{re} partie (p. 23-98), l'étude de la documentation disponible doit tenir compte de l'absence des archives des monastères de la capitale qui ont disparu, ainsi que du « trou » chronologique que représentent les années 1204-1261 dans l'histoire des monastères byzantins. Il définit également le concept de « grand monastère » qui correspond à une fortune foncière supérieure à 5 000 *modioi* (soit 500 ha), excluant de son échantillon (mais pas de ses exemples) des monastères plus modestes comme celui de l'Éléousa. Apparaissent deux constantes : ils sont autonomes et, situés sur le littoral, ils sont en relation avec les grandes villes comme Constantinople, bien sûr, mais également Thessalonique. L'A. établit une fiche, très utile, de ces 26 monastères en développant surtout pour ceux qui sont peu ou pas étudiés avec un approfondissement sur trois d'entre eux : Patmos, Lembos et le monastère du Prodrome à Serrès. Pour eux, il établit des cartes décrivant leurs principaux domaines, et des tableaux récapitulant l'évolution de leur fortune foncière.

La 2^e partie (p. 99-182) décrit la composition et les évolutions de la fortune. On peut discuter de la vision qu'a l'A. du rôle des bateaux dans l'économie monastique : il fait correspondre le tonnage indiqué dans les chrysobulles d'exemption à des navires, ce qui est somme toute peu pratique, sauf pour le fisc, sachant que les navires excédant 2 000 *modioi* de tonnage sont rares (Patmos). Sur les biens fonciers urbains des monastères, partant de trop rares mentions, l'A. les voit comme indispensables pour assurer la liaison entre l'économie rurale et les marchés urbains de Constantinople, mais également ceux de Thessalonique, Smyrne, Chios, etc. Dans son étude de la localisation des fortunes foncières et des acquisi-

tions, il propose une mise au point bien pratique entre dons, *épidosis* et *apotagè* qui fournissent aux monastères un financement aisé de leurs achats. L'*adelphaton* est le cas le plus développé et l'A. montre son utilisation comme moyen d'agrandissement par les monastères mais également comme une assurance de revenus pour les « donateurs », les deux parties s'y retrouvant surtout au XIV^e siècle. Constituant le cœur des propriétés monastiques, les donations, sous toutes leurs formes, restent les mieux documentées et les mieux préservées à cause des craintes d'actions en justice d'héritiers déçus. Cependant, les achats concernent le plus souvent de petites parcelles et permettent de rendre les patrimoines plus homogènes. Ainsi, aux X^e-XII^e siècles, les moines récupèrent les donations impériales, directement ou indirectement, puis aux XIII^e-XIV^e siècles ils multiplient les petits achats auprès de petits paysans (souvent appauvris, selon A. E. Laiou). Enfin, ces fortunes sont gonflées par l'apport des patrimoines des monastères absorbés et transformés en métoque. En clair, on assiste à un enrichissement foncier permanent qui n'est perturbé que par le développement de la *charistikè* au XI^e siècle, et par l'occupation latine au XIII^e siècle. Cette dernière gêne surtout les monastères de Constantinople qui perdent le contact avec leurs possessions provinciales.

Dans la 3^e partie sur la gestion des fortunes (p. 183-216), l'A. décrit précisément le fonctionnement de l'économie monastique qu'il estime, à juste titre, être un des éléments du progrès économique de l'empire. Si les problèmes de définition de la gestion centrale sont relativement clairs selon l'A., il n'en est pas de même de la gestion et de la surveillance des biens excentrés, principalement pour les monastères de Constantinople. Ainsi, l'origine quelquefois fiscale, souvent impériale ou laïque des biens rend difficile l'identification du personnel employé, puisque le vocabulaire est celui des fonctionnaires de l'administration impériale (*logariaste*, *anagrapheus*, etc.). Dans ce « fouillis administratif », l'A. oppose un mode de gestion directe aux mains des moines pour les monastères provinciaux (Athos, Patmos) à une gestion déléguée à des laïcs, qui ne concernerait que les monastères féminins ou ceux qui sont installés sur des terres d'origine fiscale. Dans les deux cas, la mission des intendants est simple : assurer l'exploitation des terres en faire-valoir direct et surveiller l'exploitation des parcelles louées en assurant aux moines des revenus stables. Pour le budget et la gestion des surplus, deux modèles s'opposent : celui du monastère de la Kécharitôméné où les surplus sont acheminés à Constantinople pour nourrir les moines, et celui défendu par P. Magdalino où les surplus sont vendus en province et les revenus dépensés à Constantinople, sans compter les monastères qui vendent directement en ville leurs productions (Lavra, Patmos, etc.). Il reste de nombreuses incertitudes, mais une chose est certaine : les monastères participent à l'économie d'échange avec certes des variations (approvisionnement ou commercialisation). Avec le temps, l'A. constate une complexité croissante du système de gestion financière des monastères surtout après le *typikon* de l'Evergétis (1054-1067) qui ne mentionne plus de réticences envers la thésaurisation. Les surplus financiers sont donc destinés aux pauvres, thésaurisés ou, le plus souvent, investis dans des achats de terres en mars-avril, période où les monastères ont du numéraire (versements des parèques) et les paysans des difficultés.

La dernière partie (251-298), en plus d'un index et des cartes, fournit des annexes très précises sur l'évolution du domaine de Lembos (1225-1294), de Patmos (1088-1350) ou celui du monastère du Prodrome à Serrès (1253-1355 env.).

Par cet ouvrage, l'A. fait le point sur de nombreuses questions mais surtout il montre que la richesse foncière des monastères leur permet de participer à l'économie byzantine. Les moines travaillent de manière de plus en plus rationnelle

(exploitation agricole, commerce, recherche du profit), comme en Occident, et l'augmentation de la richesse monastique n'est plus la cause de la crise économique mais au contraire l'un des soutiens de l'expansion dont l'État profite également grâce à l'exercice de la charité ou la revitalisation des échanges.

Éric LIMOUSIN.

Hélène Noizet, *La fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, 504 p. (« Histoire ancienne et médiévale », 92).

En matière d'histoire et d'historiens, Tours est décidément une ville qui a de la chance : un corpus exceptionnel de sources pour les périodes hautes du Moyen Âge, de nombreuses études scientifiques et mémoires de qualité sur l'histoire de la ville, un laboratoire de recherche « Archéologie et territoires » dont on connaît l'apport décisif sur la question de l'analyse spatiale de l'espace urbain. L'ouvrage d'Hélène Noizet sur la fabrique de la ville de l'époque carolingienne au Moyen Âge central apporte une nouvelle pierre à cet ensemble déjà remarquable. C'est une thèse qui nous est proposée, dans toutes les acceptions du mot : dans l'origine et dans la forme, tout d'abord, puisque cette publication est une version épurée du doctorat qu'Hélène Noizet avait mené sous la direction d'Henri Galinié et soutenu en 2003 ; si le titre en a été simplifié et le corps du texte remanié et ramassé, la force de la démonstration demeure intacte et toujours aussi nourrie des apports conceptuels empruntés aux sciences humaines, notamment à la géographie et à la sociologie. Thèse, l'étude l'est également par la démarche adoptée : celle d'une proposition quasi paradigmatique – « l'espace urbain comme construction impensée de l'activité humaine » – défendue par des arguments, ceux issus de l'examen des acteurs sociaux et de leurs rapports à l'espace urbain. Cette démarche se veut aussi dialectique entre espaces et sociétés, afin d'analyser le processus de fabrique urbaine sous l'angle de l'interaction entre implications spatiales des acteurs et matérialité de la ville. La structuration progressive de cet espace a été observée sur un peu plus de quatre siècles (de la fin du VIII^e au début du XIV^e siècle) – période marquée par un vide historiographique mais riche en sources – dans une portion de la ville de Tours : les quartiers Saint-Martin et Saint-Julien. Originellement implantés dans le *suburbium*, ces quartiers, particulièrement celui constitué autour de la basilique Saint-Martin, sont devenus à partir des X^e-XI^e siècles des pôles concurrents de la *civitas* archiépiscopale et ont joué un rôle moteur dans l'urbanisation du faubourg occidental et de la rive gauche de la Loire ; ce n'est pas la moindre des originalités de cette thèse, mais également l'une de ses limites, que d'avoir abordé la ville et sa fabrique par l'en-dehors, par les noyaux canonial et monastique qui s'y implantent et y grandissent au détriment de la ville de l'archevêque qui apparaît d'autant plus figée et repliée sur elle-même. Le lecteur en retire, tant au niveau spatial que temporel, une vision par fragments que ne compense pas une cartographie elle aussi limitée à la portion étudiée. Mais c'est là un travers commun à nombre de monographies que de parier sur une connaissance implicite et admise de l'objet historique considéré.

L'étude se déploie en cinq parties : les quatre premières sont consacrées aux acteurs ; elles sont chronologiques – globalement un siècle par partie – et synchro-

niques, produisant pour chaque époque considérée un tableau dressé à partir de dossiers ponctuels ; elles sont scandées de remarquables chapitres d'analyse contextuelle et statistique du vocabulaire spatial. Cette première étape entend examiner les pratiques et les représentations des intervenants dans la fabrique urbaine : chanoines de Saint-Martin, moines de Saint-Julien et de Marmoutier, rois, comtes, archevêques, bourgeois... Selon le paradigme applicable à Tours que la ville est un impensé et que la fabrique urbaine ne relève pas d'une démarche volontariste, ces activités sociales y sont analysées pour elles-mêmes, dans leurs propres déroulements, finalités et implications spatiales. À la dernière partie revient le rôle d'expliquer la construction de la ville par l'interaction permanente et dialectique de ces configurations sociales avec la structuration matérielle de l'espace urbain. Elle pose, en premier lieu, les données morphologiques issues d'un SIG effectué à partir du cadastre napoléonien puis les confrontent à la logique spatiale des acteurs. C'est par cette confrontation qu'elle restitue la fabrique urbaine, jouant des interactions et des temporalités distinctes de l'activité sociale – courte, de l'ordre de la décennie ou du siècle – et du processus d'urbanisation qui s'inscrit sur la longue durée. Hélène Noizet fixe un premier moment entre 816 et 862, lorsque l'adoption de la règle canoniale par la communauté martinienne génère la mise en place d'un parcellaire dense et diversifié répondant à la nécessité de loger une importante population cléricale mais aussi laïque ; l'approvisionnement de ces quelque 1 500 à 2 000 personnes a conditionné une caractéristique majeure de l'espace urbain tourangeau : l'attraction exercée par la Loire par laquelle transitent les productions du temporel martinien ; cette configuration subit un ré-ordonnement en 918-919 avec la construction du *castrum* de Saint-Martin dont la partie septentrionale est dévolue aux seuls laïcs. Cette partition entraîne une distinction morphologique entre le sud du *castrum* aux vastes parcelles quadrangulaires et le parcellaire dense et fortement soumis au tropisme du fleuve de la partie nord qui se prolonge extra-muros dans le bourg Saint-Pierre-le-Puellier. Au XI^e siècle, le déplacement des moniales de Notre-Dame-de-l'Écrignolle à Beaumont qui libère l'*area magna* et l'installation, entre *castrum* et *civitas*, du monastère de Saint-Julien qui rejette à distance les laïcs dépendants, favorisent et accentuent l'urbanisation du secteur de Châteauneuf ; situé entre quartier canonial et rive de la Loire, ce dernier connaît une densification et une diversification de son parcellaire. L'attractivité de ce nouveau pôle urbain est encore renforcée au XII^e siècle par l'installation, en accord avec les chanoines, de banquiers et d'orfèvres sur la place de Châteauneuf et par l'obtention, par les bourgeois, de privilèges économiques. L'alchimie de la fabrique urbaine apparaît ici dans toute son interactivité : c'est la forte densité du pôle de Châteauneuf qui explique que les bourgeois aient souhaité que les franchises s'y exercent ; les privilèges concédés ont en retour activé le processus d'urbanisation et la centralité de ce quartier qui correspond encore aujourd'hui au « Vieux Tours ».

Au-delà de la démonstration portée par une conviction qui ne doute pas d'elle-même et du caractère exemplaire de l'analyse sociospatiale, ce travail est aussi riche de sa matière et l'historien y trouvera son « gibier » en abondance. Ainsi du nouvel éclairage donné à l'histoire, pourtant bien balisée, de la basilique Saint-Martin, acteur principal de cette thèse ; plus encore que les mises au point sur l'évolution de l'institution martinienne et de ses liens avec le pouvoir royal, on aura apprécié la mise en lumière des multiples facettes, échelles et configurations de sa territorialisation : création d'une aire d'approvisionnement à partir de ses possessions du bassin versant de la Loire moyenne ; construction, au début du X^e siècle, du *castrum Sancti Martini* grâce au soutien de l'abbé laïc robertien ; main-

mise conjointe sur le bourg Saint-Pierre-le-Pullier et les rives de la Loire transformés en *suburbium* immuniste de Saint-Martin ; réfutation d'un *claustrum* dans lequel les chanoines martinien, trop tentés par la vie séculière, ne se sont jamais reconus ; constitution d'un réseau d'établissements monastiques dépendants ; conception du territoire liturgique et spirituel de la *Martinopolis* dans le cadre de la rivalité avec l'archevêque à la fin du XI^e siècle ; mise en place du maillage paroissial au XII^e siècle ; affirmation difficile des bourgeois nouveaux acteurs du territoire martinien et initiateurs de l'appellation de Châteauneuf ; accaparement par Philippe Auguste du *suburbium* de Saint-Martin devenu enjeu du conflit franco-anglais et promu enclave royale rivale de la cité du comte, alors roi d'Angleterre... On y trouverait toutes les composantes de l'interspatialité construite par une juxtaposition de feuillets temporels, un à un dévoilés.

On ne saurait donc trop recommander la lecture de cet ouvrage qui, s'il dérange parfois par un excès de théorisation, a gagné le pari de la rupture avec la topographie historique traditionnelle et propose une approche exemplaire de la dynamique spatiale et de la morphogénèse de la ville médiévale, dans la lignée des travaux de l'école de Tours.

Sandrine LAVAUD.

Michel Bochaca, Jean-Luc Sarrazin (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe atlantique. Transformations naturelles et aménagements humains (XIV^e-XVI^e siècle)*, Rennes, PUR, coll. Histoire, 2007, 262 p.

Deux universités atlantiques, Nantes et La Rochelle, ont constitué un groupe de recherche international sur les ports et littoraux médiévaux de l'Europe atlantique. L'initiative vient à point nommé quand se réunissent des conférences mondiales pour étudier le réchauffement climatique et son impact sur la montée des niveaux océaniques et les variations attendues des littoraux par submersion ou transgression marine, et pour tenter de bâtir d'ambitieux programmes écologiques de sauvetage, auxquels tous n'adhèrent pas. Des historiens français, ibériques et hollandais, dont certains disposaient de solides connaissances de géomorphologie littorale, ont répondu à l'invitation des initiateurs de la rencontre qui s'est tenue à La Rochelle en juin 2005, pour « réfléchir sur les évolutions naturelles et les transformations humaines que les sites portuaires et les secteurs littoraux » voisins ont connues entre le XIV^e et le XVI^e siècle (p. 9). Le choix de la période n'est pas fortuit ; il n'a pas seulement le mérite de refuser l'incommodement coupure académique, véritable non-sens historique, il coïncide surtout avec un temps long d'accidents climatiques violents annonciateurs du « petit âge glaciaire », marqués par des tempêtes dévastatrices (les *vimaires*) qui érodèrent caps et falaises et transportèrent des sables et alluvions qui comblaient les baies, ensablèrent les estuaires, modifièrent la physiologie des côtes et compromettaient les activités humaines liées à la mer : navigation, pêche et saliculture, par exemple. Il n'était pas dans les intentions de la quinzaine d'auteurs de communications de rechercher les causes de ce changement climatique ; il eût fallu que la recherche scientifique contemporaine eût livré des observations exploitables que l'historien exhumait des archives, mais l'étude s'insère dans un courant nouveau de l'historiographie (Le Roy Ladurie, Delort et Walter, Berlioz) auquel il manquait encore le versant littoral. Sagement, pour cette première approche, le programme voulait s'en tenir aux sites portuaires qui, il est vrai, étaient alors très nombreux, et

aux segments de côtes qui en commandaient les accès, parce que les hommes ont tenté de parer aux menaces qui pesaient sur leurs activités en aménageant des défenses (digues, quais), en maintenant des zones de mouillage, des chenaux d'accès, en luttant contre la divagation des cours d'eau, en abandonnant d'anciens sites devenus impraticables au profit d'avant-ports. Ces travaux, décidés par les conseils urbains, avaient un coût qui pesait sur les finances communales, deux terrains où l'historien trouve ordinairement matière à sa réflexion.

Le tableau géographique offre un vaste panorama qui se déroule autour d'un point nodal, le secteur entre Loire et Gironde (4 communications), avant de pousser vers Bayonne et les pays ibériques (cinq), puis de remonter vers le Nord flamand et néerlandais (quatre). Les éditeurs souhaitent associer d'autres chercheurs, anglais, scandinaves, allemands et même bretons ou normands. Tirant les conclusions de ce travail initial, ils soulignent que dans les différents secteurs, sauf en Galice protégée par son profil montagneux et la modestie de ses fleuves, le facteur dominant de modification des rivages a été l'accumulation qui a entravé la navigation et emprisonné de nombreux ports à l'intérieur des terres, d'autant que, pour la commodité des relations avec l'arrière-pays, les ports sont le plus souvent installés à proximité des estuaires et des fleuves qui apportent leur charge alluviale transportée ensuite par les vents et les courants et rabattue le long de la côte. Le rôle de l'homme n'est pas sous-estimé : les défrichements et la mise en culture des bassins versants auraient favorisé l'érosion des sols. La côte de la Baie de Bourgneuf bien étudiée par Jean-Luc Sarrazin, la basse Andalousie, domaine de prédilection de Loïc Ménanteau, et Bruges et la Zélande analysés par les historiens de Leyde (Sicking et Minnebo) offrent autant d'exemples pertinents de ces avancées du trait de côte et de phénomènes eustatiques positifs qui traduisent un recul de la mer en période de refroidissement. Alain Gallicé (« Les ports du pays guérandais ») tente de mesurer ces oscillations au cours d'épisodes transgressifs et régressifs lents, 1 m par siècle en moyenne. Il est vrai qu'il se situe après la troisième glaciation (Würm). Pour la période historique envisagée, il préfère noter la permanence des marais salants de Guérande liée à la stabilité du niveau marin dont les oscillations séculaires seraient de l'ordre du décimètre. L'ouvrage comporte aussi un choix de textes, une riche iconographie mal mise en valeur par la médiocrité des reproductions, et une cartographie à la présentation homogène. Si on a le sentiment d'avoir déjà lu ailleurs certaine communication, on appréciera les réflexions qui introduisent l'étude de deux collègues portugaises, Mmes Andrade et Silveira, sur le système portuaire de la péninsule de Setúbal.

Jean-Claude HOCQUET.

Frédéric Épaud, *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie. Évolution des techniques et des structures de charpenterie aux XI^e-XIII^e siècles*, Caen, Publications du CRAHM, 2007, 613 p., ill., cartes et graphiques.

Voici un ouvrage qui complète heureusement la série encore balbutiante des thèses publiées dans le domaine de l'archéologie médiévale. De fait, si l'on considère les collections et publications du CNRS, des DAF (Documents d'archéologie française), DARA (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne), ou encore celles des Éditions Errance, du CTHS et principales presses universitaires

françaises, la part tenue par l'archéologie du bâti et celle des analyses architecturales exigeantes est encore modeste. Cette publication contribue donc à rattraper cette faiblesse et devrait donner des pistes aux différents acteurs, en complément de celles explorées par les Éditions des Monuments historiques (MONUM). Ce livre, écrit en collaboration pour un chapitre (V. Bernard et Y. Le Digol), est effectivement exemplaire en bien des points. On peut regretter une partie historiographique s'arrêtant principalement aux années 2002 sans véritablement intégrer – ne serait-ce que moins rapidement – les études postérieures (hors articles et rapports dendrochronologiques) et surtout des zones plus méridionales qui seraient venues en contrepoint. Néanmoins, il faut souligner très volontiers ici les points forts d'une entreprise ne négligeant aucun aspect. Le bois et ses différentes morphologies permettent de travailler concrètement au couvert forestier médiéval en se dégageant d'études désormais plus conventionnelles des périodes moderne (les encyclopédistes) et contemporaine (les restaurateurs). Autre aspect montrant l'investissement pointilleux des différents intervenants (auteurs, CRAHM, imprimeur), les documents graphiques et photographiques sont tous d'excellente qualité, clairs, bien reproduits et adaptés au texte. À la suite, la partie « travail du bois » (technologies, outils, mise en œuvre) rend un hommage appuyé à l'art du trait et aux tracés régulateurs, sans oublier d'asseoir la réflexion sur une documentation enluminée exceptionnelle. Une nouvelle fois, le concret des documents renforce donc le discours démonstratif, sans omettre les matériaux de couverture encore trop rarement évoqués (CEM Auxerre et Universités de Dijon et Clermont-Ferrand II). Vient immédiatement après une partie plus analytique et typologique (XI^e-XII^e s. ; fin XII^e - XIII^e s.) qui – au regard de la qualité du propos – s'arrête malheureusement aux années 1300. Ce regret tient aussi à la publication d'un graphique d'évolution des pentes de toitures qu'il aurait été profitable de comparer plus longuement à ceux publiés (DARA 26-2004 ; MONUM 62-2002) pour des zones à la fois plus septentrionales et méridionales. De ce point de vue, sans doute faut-il considérer autrement l'explication très « rationaliste » (Viollet-le-Duc, Hoffsummer...) de la présence de faibles pentes dans la « charpente romane » issues du seul emploi d'un système compressif. Le raisonnement est juste, tout en devant faire intervenir plus largement d'autres facteurs, tels que la péjoration climatique (petit âge glaciaire) et les effets non négligeables des mesures de protection (mise en *defens* et règlements de coupe des massifs forestiers). En dépit de cela, les choix de l'A. sont parfaitement justifiés et solides, sans que soient oubliées les épineuses questions des croupes de sanctuaires ou des arêtiers. Une courte comparaison avec le cadre anglais se révèle également utile tout en étant complétée d'un volet « architecture civile » traité par ailleurs : halles, granges et logis. Les études monographiques (une cinquantaine) présentées dans le corpus de la dernière partie renforcent alors encore l'autorité scientifique de l'A. qui ne se contente pas d'élaborer son analyse à partir des seuls grands édifices religieux (Bayeux ou Rouen). Exhaustives, les monographies de sanctuaires ou constructions parfois très modestes sont alors presque toujours très convaincantes, tout en évitant la sécheresse du commentaire de relevés extirpés de leurs contextes architecturaux précis. Efficaces, les textes sont, au contraire, doublés de documents couleur (relevés et photographies) rendant très attrayantes et joyeuses des charpentes peu visibles ou injustement considérées. En conclusion, nous ne pouvons qu'inviter à l'achat et à la lecture de ce bel ouvrage, tout en encourageant l'A. à travailler à des espaces plus vastes et à approfondir des questionnements ou hypothèses encore trop embryonnaires. Un glossaire et une bibliographie complètent l'ensemble.

Bruno PHALIP.

Nicolas Civel, *La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2006, 602 p. (« Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge », 5).

Qu'un livre soit consacré à la noblesse d'Île-de-France au XII^e siècle est une bonne nouvelle, tant la question est mal connue. Si les travaux sur l'aristocratie francilienne sont rares, c'est que cette région, qui n'est pas comme les autres, n'a pas bénéficié du réveil des régionalismes. Nicolas Civel s'est donc lancé dans la bataille, utilisant et croisant tous les types de documents (diplomatiques, littéraires, iconographiques, sigillographiques, héraldiques) et prenant appui sur une bibliographie abondante. Il en tire un livre riche, une synthèse qui se révèle une mise au point nécessaire avec des développements précis sur des thèmes choisis. Les chapitres au texte dense, parfois touffu, sont parfaitement encadrés par des conclusions fermes. De belles et indispensables annexes couronnent l'ouvrage, livrant notamment 23 tableaux généalogiques, 19 cartes de belle facture, un *index armorum* dont l'auteur prévient qu'il ne saurait être considéré comme définitif, une iconographie, enfin des index des noms de lieux et de personnes.

Dès les premières pages, l'auteur retrace l'évolution du terme *Francia* qui s'applique au XII^e siècle à cette région à laquelle les rois capétiens ont donné naissance en s'y fixant. Ensuite, une étude fouillée et systématique des ensembles fortifiés tente de surmonter les carences et les imprécisions de la documentation existante. Croisant celle-ci avec des publications nombreuses mais éclatées, N. Civel parvient à établir une géographie du système castral et de son évolution. Il essaie en même temps de débrouiller la généalogie et les alliances de plusieurs familles (Meulan, Mantes), les rapports de fidélité particulièrement complexes qui les unissent. Il établit ainsi une cartographie précise des inégalités de la répartition des sites fortifiés : les grands vassaux sont maîtres des vallées secondaires de la périphérie, à l'écart des zones de densité que se partagent le roi (maître de la vallée de la Seine) et les grands établissements religieux.

Puis l'auteur étudie la société seigneuriale et ses pouvoirs, offrant des vues sur l'évolution des rapports hiérarchiques, montrant la prise de contrôle des grandes seigneuries par le souverain et la réorganisation à son profit de la féodalité ; cela s'accompagne d'études fines sur le vocabulaire désignant l'aristocratie, sur l'onomastique, les alliances matrimoniales, sur les relations entre certains grands lignages et la littérature (l'aristocratie d'Île-de-France ayant fourni de nombreux trouvères). N. Civel passe plus vite sur la fortune des seigneurs et sur le prélèvement seigneurial, mais sa documentation, comme celle de la plupart des autres régions à cette époque, offre des défis à une analyse systématique et à l'économétrie. Les développements sur la justice du roi, par contre, retiennent l'attention. N. Civel fournit l'exposé de plusieurs affaires, mettant à profit avec une grande maîtrise les textes narratifs (Orderic Vital, Suger) ; il y détaille l'habileté manipulatrice du roi à renforcer ses positions à la frontière normande, à accroître son autorité et son patrimoine, par exemple en s'ingérant pour son plus grand profit dans des querelles que les intéressés avaient les moyens de résoudre par eux-mêmes (meurtre du seigneur de La Roche-Guyon).

Une très belle partie consacrée aux images du pouvoir seigneurial fait une mise au point sur la sigillographie et sur l'héraldique de l'aristocratie francilienne. N. Civel retrace d'abord la genèse et la diffusion de l'usage des sceaux dans l'aristocratie ; on voit que, si elle adopte tardivement la pratique royale et épiscopale, son programme iconographique, le sceau de type équestre, lui permet d'affirmer

son identité seigneuriale en la différenciant des modèles royal et ecclésiastique, mais aussi, à partir du XIII^e siècle, de ceux des bourgeois et des paysans.

La dernière partie, où l'auteur analyse les rapports entre l'aristocratie et les établissements religieux, n'est pas, à mon avis, la meilleure. Il remarque que les études sur la répartition géographique des possessions foncières des églises les plus fortunées sont rares et parfois approximatives. Il commence donc par livrer un tableau des grands domaines ecclésiastiques avant de décrire l'évolution des fondations monastiques par les nobles. Bien que les analyses demeurent fines, l'auteur use plusieurs fois de raccourcis curieux (« Pour l'aristocratie, la piété est un instrument de domination ») contredits parfois par ses propres analyses. L'étude des donations, qui précède des pages sur les sépultures et les départs à la croisade, n'offre pas de conclusions neuves ; on regrettera, là encore, le manque de nuances : l'auteur, préoccupé de rompre des lances, ne prend peut-être pas assez en compte les spécificités de sa documentation et ignore les travaux des historiens américains (C. Bouchard, B. Rosenwein, S. White) qui ont pourtant beaucoup investi ce domaine de recherche. Une phrase telle que : « Les ecclésiastiques qui renouvellent des avertissements et les admonestations répondent sans doute à une demande sociale » n'emporte pas la conviction ; c'est trop faire de la fameuse « demande sociale » une explication passe-partout.

Ces dernières remarques n'ôtent pourtant rien aux très grandes qualités de ce beau livre foisonnant ; c'est une entreprise digne d'éloges, riche en informations comme en idées, et un outil de référence.

Bruno LEMESLE.

Germain Butaud, Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie (XI^e-XVIII^e siècle)*. *Pouvoir et identité*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires/Culture », 2006, 304 p.

Ce livre est le fruit d'une collaboration réfléchie et réussie entre un médiéviste et une moderniste, ce que manifeste notamment – outre la construction élaborée de l'ouvrage, dont chacune des six parties couvre l'ensemble de la période prise en compte (qui déborde même souvent en amont celle annoncée dans le titre) – la « conjointure » particulièrement heureuse des deux écritures et la fluidité des transitions chronologiques entre le Moyen Âge et l'Époque moderne pris dans leurs limites traditionnelles, chacun des deux auteurs se montrant capable d'empiéter à l'occasion sur le territoire de l'autre.

Le principal mérite de cette étude est précisément de mettre en lumière la continuité dans la longue durée des enjeux essentiels des préoccupations et des réalisations généalogiques entre le début de l'époque féodale et la fin de l'Ancien Régime. L'exploration qui nous est ici offerte de cette question généalogique, particulièrement déterminante pour la compréhension des sociétés pré-industrielles, peut ainsi apparaître comme l'illustration exemplaire d'une conception d'un « long Moyen Âge » que Jacques Le Goff a depuis plusieurs décennies appelée de ses vœux. Germain Butaud et Valérie Piétri soulignent d'ailleurs d'emblée et avec force le lien étroit entre l'essor de la passion généalogique et les profondes transformations sociales et culturelles opérées entre le X^e et le XIII^e siècle, mais « qui faisaient encore pleinement sens au XVIII^e siècle » (p. 7), conférant à toute la période une réelle unité qui justifie entièrement leur démarche.

À aucun moment, d'ailleurs, cette approche ne les amène à nier les évolutions notables enregistrées au cours de ces sept ou huit siècles. Leur souci constant de la chronologie leur permet au contraire de mettre en évidence des tournants décisifs dans la pratique ou dans leurs motivations sociales ou politiques. Mais précisément, de ce point de vue, les réformations de noblesse initiées par Louis XIV eurent certainement un impact plus important sur la multiplication des écrits généalogiques que l'invention de l'imprimerie, qui ne provoqua pas de rupture immédiate dans leur conception ou dans l'augmentation de leur nombre ; même si c'est, bien sûr, cette invention qui devait permettre, entre le milieu du XVII^e et la fin du XVIII^e siècle, la prolifération des factums, placets ou tableaux généalogiques.

L'autre mérite de ce livre, difficilement séparable du premier, est de souligner la richesse et la variété de la généalogie, longtemps considérée comme un genre mineur et quelque peu suspect, et l'intérêt de ce matériau pourtant encore parfois négligé par les historiens, à une époque où la croissance spectaculaire des généalogistes amateurs amène bien souvent à regarder les recherches généalogiques, sinon leur production, comme un passe-temps un peu vain qui reste entaché, même s'il est désormais dépourvu d'enjeu politique, d'un certain passéisme.

La problématique adoptée par les deux auteurs leur permet d'analyser la généalogie dans toutes ses dimensions et à travers toutes ses implications, à la fois familiales, sociales, politiques, religieuses ou juridiques. Après avoir retracé l'évolution matérielle et formelle d'un genre multiforme, en rappelant le rapport privilégié qu'il entretient avec l'image (ne serait-ce que par le recours au schéma), puis discuté des relations complexes mais étroites entre la généalogie et l'histoire, qui explique le succès durable de ce qu'on pourrait appeler des « histoires généalogiques », c'est-à-dire des récits historiques structurés par une armature généalogique plus ou moins perceptible, ils consacrent une troisième partie essentielle aux différents usages – et donc, précisément, aux enjeux – de la généalogie. Parmi ceux-ci, ils accordent une place cruciale aux usages juridiques, dans la mesure où c'est cette juridicisation de la généalogie qui est directement responsable de la professionnalisation croissante à la fois de ses acteurs et de ses méthodes, ainsi que de la multiplication de la falsification, aspects auxquels sont consacrés les trois dernières parties de l'ouvrage. Paradoxalement, en effet, la pression exercée sur les familles pour prouver leur filiation entraîna à la fois d'indéniables progrès dans l'érudition et une ampleur sans précédent de la production de faux. Au passage, les auteurs soulignent combien les travaux généalogiques de l'époque moderne ont contribué en retour à l'élaboration d'une recherche historique rigoureuse, s'appuyant sur des sources de plus en plus nombreuses et variées, ainsi qu'à la redécouverte du passé médiéval, notamment par l'intermédiaire d'érudits comme Du Chesne ou Du Cange.

Tout au long de cette étude stimulante, qui allie clarté, densité et concision, les deux auteurs s'appuient sur une documentation foisonnante, précise et souvent méconnue, en accordant, certes, une place prépondérante aux sources françaises, mais sans renoncer pour autant à d'heureux détours par d'autres pays européens – dont on peut seulement regretter qu'ils ne soient pas plus fréquents, ne serait-ce que pour permettre de vérifier ou d'infirmer la vision souvent répandue de la généalogie comme d'une passion spécifiquement française (au Royaume-Uni, les recherches généalogiques restent au cœur des missions du *College of Arms* fondé par Richard III, même si leur portée est évidemment moindre que par le passé...).

Germain Butaud et Valérie Piétri nous rappellent ainsi que, pendant les huit siècles que balaie leur étude comme aujourd'hui, la passion généalogique, pour superficielle ou dérisoire qu'elle puisse paraître, est toujours révélatrice d'aspira-

tions ou de préoccupations beaucoup plus profondes. Leur livre est à la fois un prolongement et un élargissement des beaux ouvrages récents consacrés à cette question par Christiane Klapisch-Zuber (*L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, 2000, et *L'arbre des familles*, Paris, 2003).

Olivier de LABORDERIE.

Bénédictine Sère, *Penser l'amitié au Moyen Âge. Étude historique des commentaires sur les livres VIII et IX de l'Éthique à Nicomaque (XIII^e-XV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, coll. « Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge », 2007, 485 p.

L'étude magistrale que nous présente Bénédictine Sère avec la publication de sa thèse de doctorat, soutenue à l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne en 2004, se positionne entre l'histoire de la philosophie et l'histoire intellectuelle plus générale. Dans une analyse détaillée et précise, l'A. suit la réception de la théorie aristotélicienne de l'amitié dans l'Occident tardo-médiéval. Elle reconstruit, sur la base de 28 commentaires de l'*Éthique à Nicomaque (EN)*, la discussion et l'acculturation de la philosophie de l'amitié que le Stagirite avait développées dans les livres VIII et IX de l'*EN*. Dans cette enquête, l'A. ne vise pas uniquement l'évolution doctrinaire : bien au-delà d'une telle restriction, elle esquisse un large tableau du contexte historique ainsi qu'une introduction à quelques-uns des principaux courants de la pensée scholastique et universitaire de l'époque. Finalement, B. Sère s'engage à réhabiliter et à rendre fertile pour la recherche historique un genre de textes qui fut longtemps ignoré, voire discrédité : le commentaire scholastique.

Bien que l'A. commence son introduction avec des raisonnements plus généraux sur l'importance du concept d'amitié pour la description et l'organisation des sociétés médiévales, ces réflexions cèdent rapidement la place à une « défense » du commentaire scholastique comme lieu d'une « pensée vivante ». Dans l'analyse de B. Sère, ce genre textuel, souvent méprisé des philosophes depuis l'époque de la Renaissance, fournit le matériel pour une étude dense et détaillée qui nous permet de voir toute une série d'aspects jusqu'ici ignorés de la réflexion sur l'amitié dans les derniers siècles du Moyen Âge. Contrairement aux idées reçues de la recherche, B. Sère affirme que les modifications et les évolutions parfois fort subtiles dans la tradition interprétative des commentaires reflètent des ruptures fondamentales dans la pensée philosophique. Mais l'A. ne se livre à une présentation dans cette perspective diachronique que dans sa deuxième partie, tout en commençant son récit avec une analyse systématique des principaux aspects des réflexions sur l'amitié.

Après une présentation concise de la réception de l'*EN* dans l'Occident latin (de l'*Antiqua Translatio*, aujourd'hui perdue, en passant par la *Translatio Lincolnensis* et la *Recensio recognita* de Guillaume de Moerbeke jusqu'aux nouvelles traductions du XV^e siècle), les chapitres suivants se concentrent sur l'interprétation de l'amitié comme vertu et sur la relation difficile entre un ordre social strictement hiérarchique et une théorie valorisant la force égalisatrice d'une amitié idéale. Par conséquent, la question du problème des « amis du roi » occupe une place centrale dans les réflexions de l'A. Si on exige des amis qu'ils partagent leur vie dans une forme de sociabilité intime, la question de savoir si un prince pouvait cultiver des amitiés

parfaites dans ce sens se pose inévitablement. Les réponses variables des commentateurs sont révélatrices de la culture politique de leur temps. Si Albert le Grand et plusieurs de ses successeurs n'ont pas catégoriquement l'aptitude d'un roi à vivre ce genre d'amitiés parfaites, pour Nicole Oresme elles constituaient une épreuve à la charge du bon souverain : à ses yeux, celui-ci se distingue du tyran justement par sa capacité à être un vrai ami. Cette position originale – B. Sère le montre bien – constitue en effet la première solution satisfaisante qu'un auteur médiéval apportait à ce dilemme.

Après cette présentation systématique, la deuxième partie de l'étude suit le trajet chronologique des positions et raisonnements philosophiques. Ce faisant, l'A. met en relief une rupture épistémologique liée au nom de Jean Buridan – artien déclaré à la Sorbonne – qui marqua une étape majeure dans l'acculturation des idées aristotéliennes mais dont l'influence ne fut pas durable. Buridan se distingue des travaux d'Albert le Grand, de Thomas d'Aquin et d'autres membres des ordres mineurs, qui se sont surtout appliqués à l'intégration de la pensée du Stagirite dans le système dogmatique de la foi chrétienne, par son approche radicalement philosophique. Il s'attachait à une approche rationalisante qui avait pour effet de libérer la doctrine de l'amitié des modèles théologiques. Si les grands auteurs du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle cherchaient avant tout à harmoniser Aristote avec leur théologie, entre autres en intégrant l'amitié au concept de la *caritas*, Buridan ne sentait apparemment plus la nécessité d'« acculturer » le texte de l'*EN*. Son travail de commentateur fait plutôt preuve d'une « volonté d'autonomiser la *scientia moralis* » (326) – une approche qui menait finalement, dans l'œuvre française de Nicole Oresme, à une dimension pratiquement psychologique de la réflexion.

Grâce à la tradition, allant d'Albert de Saxe qui écrit au milieu du XIV^e siècle à Paris, à travers Johannes Artzen Langewelt et Matthias de Legnicz à Prague dans les années 1380, jusqu'à l'œuvre proprement didactique de Jean Versor dans la première moitié du XV^e siècle, B. Sère peut ensuite retracer la propagation de cette attitude qui vise désormais plus la transmission des positions acquises que l'acculturation du savoir philosophique, dans l'espace et le temps. Jean Versor marque, selon l'A., une nouvelle rupture et une « relance théologique » en ce qu'il transmet un grand nombre de positions buridaniennes dans une version strictement thomiste. En outre, il refocalise l'utilisation des textes autoritatifs : pour Jean Versor, il s'agit moins d'expliquer le texte originel que de transmettre les sagesses des grands commentateurs médiévaux, surtout celles de Thomas d'Aquin, ce qui confère à ces derniers, à leur tour, le rang d'« autorité ». Suivent encore plusieurs œuvres de moindre envergure qui ne peuvent guère cacher le déclin du genre auquel ils appartiennent : avec la disparition du genre du commentaire, l'interprétation de l'amitié aristotélienne se poursuit également ailleurs.

Le volume est complété par plusieurs annexes qui donnent une liste des commentaires (avec les références des manuscrits), deux tableaux analytiques de la structure des livres VIII et IX de l'*EN*, des extraits du commentaire de Buridan ainsi que la « Ballade de l'amitié trop confiante » d'Alain Chartier (cette dernière étant d'une utilité restreinte étant donné qu'il en existe une édition de 1967). Suivent la biographie et plusieurs index (manuscrits cités, noms, « choses remarquables ») qui facilitent l'approche systématique du texte.

Dans l'ensemble, le lecteur ne trouvera donc guère de critique à formuler à cette étude magistrale dont les réflexions se situent toujours à la hauteur de la recherche actuelle internationale, tout en incluant la littérature anglaise et allemande. Ceux qui s'intéressent au développement plus général de la pensée sur

l'amitié à la fin du Moyen Âge pourraient souhaiter plus de renvois aux positions présentées dans la littérature et dans les écrits politiques pour ne nommer que deux cadres discursifs que l'A. ne décrit pour la plupart que dans les notes infra-paginales. En cherchant à concentrer son étude sur le riche corpus que B. Sère interprète de manière souveraine dans une approche originale, les restrictions qu'elle s'impose dans ce sens semblent cependant légitimes afin d'éviter de se perdre dans les méandres d'un sujet aussi vaste que l'est l'amitié. Somme toute, on ne peut donc que féliciter l'A. pour sa contribution stimulante à un champ de la recherche très actuel – et après lecture on lui donnera sûrement raison quand elle constate que le traitement de l'*auctoritas* dans les commentaires ne constitue aucunement un discours sclérosé mais bien une « pensée vivante » (p. 397).

Klaus OSHEMA,
Universités de Heidelberg/Berne.

Pablo García Cañón, *Concejos y señores, historia de una lucha en la montaña occidental leonesa a fines de Edad Media*, Léon, Universidad de Léon, 2006, 315 p.

L'auteur nous présente une monographie très précise sur une partie de la cordillère cantabrique, articulée autour de trois grandes vallées principalement (Sil, Luna et Omaña) au nord-ouest de Léon, zone de montagne au climat froid et humide. L'étude s'organise en trois parties : la première se consacre aux conseils de villages en abordant les divisions politico-administratives de la montagne léonaise, puis l'analyse structurelle des conseils à travers leur population et leur économie ; la seconde aborde les pouvoirs seigneuriaux ecclésiastiques, puis laïcs ; la dernière traite des conflits sociaux entre le XIV^e et le XVI^e siècle, de l'union des conseils dans la lutte antiseigneuriale, du développement d'un processus de résistance avant d'aborder les fréquentes transgressions seigneuriales dans les conseils montagnards aux XV^e et XVI^e siècles.

C'est le système des conseils qui marque au début de la période l'organisation économique et sociale de la région ; ils ont été assez largement dotés de libertés par le pouvoir royal. Les principaux d'entre eux ont des délimitations très précises encore renforcées par les divisions de la zone en trois diocèses. Ces conseils sont basés sur deux niveaux d'assemblées, les locales qui réunissent tous les voisins d'un lieu, et une assemblée générale qui regroupe des représentants des assemblées locales. La pérennité de l'ensemble est assurée par un petit nombre d'officiers, élus par les voisins, mais de plus en plus nommés au fur et à mesure de l'avancée du pouvoir seigneurial.

Dans cet espace se développe essentiellement une économie agropastorale où de larges secteurs du territoire sont propriétés des conseils ; on y retrouve le long des vallées des étagements très classiques : le fond des vallées est occupé par les communautés et par des champs de statuts privés, puis, au fur et à mesure que l'on s'élève, les terrains communautaires se font de plus en plus fréquents, pour arriver sur les hauteurs à des territoires strictement collectifs. Cela n'exclut pas une activité marchande autour de petits marchés et une activité minière organisée à partir du minerai de fer et de sa transformation.

Le reste du territoire est occupé par la propriété seigneuriale. La propriété ecclésiastique est avant tout représentée par les biens des grandes institutions

monastiques. La gestion de leur patrimoine est indirecte et se fait le plus souvent à travers des baux, dont le plus caractéristique est le contrat foral. Certains établissements comme Saint-Isidore de Léon conservent les droits de présentation et la perception des différents droits ecclésiastiques. Dans l'ensemble, le pouvoir des seigneurs ecclésiastiques reste bien inférieur à celui des pouvoirs laïcs. Ils sont représentés par quelques lignages de la grande noblesse et par un assez grand nombre de familles de la noblesse moyenne de montagne propriétaire de divers droits, biens et seigneuries, en même temps qu'ils sont les médiateurs intéressés des conflits politiques internes aux conseils. Ces familles exercent une grande pression sur les conseils, en jouant en particulier sur leurs privilèges de juridiction.

La période est principalement marquée par le développement des conflits entre les conseils et les différents seigneurs, même s'il arrive que certains affrontements s'inscrivent dans le cadre des conflits qui secouent l'ensemble de la Castille. L'administration royale n'y joue qu'un rôle très réduit, empêchée par la vénalité ou l'incapacité de ses membres. Les conseils n'hésitent pas à se coaliser pour résister, tandis que les nobles utilisent assez volontiers la force. C'est bien évidemment le contrôle de l'espace pastoral qui est un des principaux enjeux, à un moindre degré le contrôle des cours d'eau utilisés pour la pisciculture ou pour leur force motrice. Ce sont d'interminables procès qui se développent alors, car les parties n'hésitent pas à s'adresser à la justice royale. Mais, à côté de ces formes plus officielles, persistent des violences seigneuriales et de véritables séditions villageoises qui sont d'autres expressions du même conflit ; cela peut même déboucher sur un véritable affrontement armé. Cependant ces conflits restent confinés dans un cadre classique : ce sont les communautés sur la défensive qui entament les procès pour défendre leurs libertés et leurs privilèges, tandis que les seigneurs cherchent à étendre leurs droits dans le cadre de la reconstruction qui accompagne la fin du Moyen Âge.

Nous nous trouvons en présence d'une excellente monographie qui nous donne des renseignements très précieux sur tous les aspects d'une zone de montagne. L'étude des communautés et de leurs structures de production est très bien menée. Dans la partie consacrée au conflit, on peut regretter une approche trop monographique qui conduit à privilégier une série de conflits successifs sans établir une véritable synthèse. L'auteur affirme également que les conflits s'inscrivent dans la reconstruction après la crise tardo-médiévale et l'affirmation d'une nouvelle noblesse ; quelques pages de synthèse mieux argumentées auraient été, à ce propos, les bienvenues.

Malgré ces quelques remarques, la lecture de ce livre est à recommander à tous ceux qui voudront connaître la conjoncture et la société léonaises de la fin du Moyen Âge.

Jean-Pierre BARRAQUÉ.

Brigitte Basdevant-Gaudemet, *Église et autorités. Études d'histoire de droit canonique médiéval*, Limoges, PULIM, 2006, 496 p. (« Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique », 14).

Les « Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique » nous offrent un recueil de vingt et un articles de l'historienne du droit canonique Brigitte Basdevant-

Gaudemet. Huit de ces études portent sur les autorités ecclésiastiques et les structures de gouvernement de l'Église, cinq sur la formation du droit canonique. On y apprécie particulièrement les éclaircissements sur le droit de l'Église en ses débuts, notamment dans ses rapports avec le droit impérial, rapports de complémentarité plus que de concurrence, ainsi que dans la diversité de ses sources dans les siècles qui suivent : décrétales, canons des conciles, droit romain... La Réforme grégorienne marque une rupture dans le gouvernement de l'Église, en accentuant sa centralisation autour de l'évêque de Rome. Cependant, la diversité des courants juridiques se maintient au fil des siècles, ce qu'une importante dernière partie autour du mariage (six articles) met particulièrement en exergue. Deux études autour de la notion de lieux de culte, largement diachroniques, complètent le recueil.

L'un des apports de l'ouvrage ainsi formé est de montrer, à partir de plusieurs exemples, combien le droit canonique s'est nourri de son contexte d'élaboration et du pragmatisme de l'Église face aux situations concrètes. Le questionnement des canonistes sur les possibilités ou le devoir de rompre une union en sont un exemple parlant. B. Basdevant-Gaudemet souligne ainsi que les canonistes médiévaux ne parlent jamais de nullité d'un mariage pour cause d'empêchements, mais de la nécessité de cesser la vie commune. La théorie connue des empêchements émerge lentement, fruit de la réflexion canonique et de la pratique judiciaire.

La confrontation entre les autorités est un autre élément important de la réflexion de l'auteur. Tout d'abord, de manière interne à l'Église : les rapports entre l'évêque de Rome et les autres évêques, entre le pape et les conciles, ont évolué, tendant à une affirmation croissante de la primauté pontificale à partir des XI^e-XII^e siècles, alors qu'à l'époque mérovingienne la discipline de l'Église est diocésaine ou provinciale. Ensuite, dans les relations entre l'Église et les autres puissances – séculières, en l'occurrence. L'auteur dégage au fil de son enquête plusieurs périodes : de la collaboration affirmée au Bas-Empire et à l'époque mérovingienne – l'empereur, puis les rois, se souciant de discipline ecclésiastique, mais non de théologie ou d'affirmations dogmatiques –, à la séparation radicale des deux domaines après la Révolution française, en passant par la mainmise de l'Église sur la quasi-totalité des règles de la vie sociale au Moyen Âge classique et par la volonté de contrôle de la vie ecclésiastique par les États, dans les pays protestants à l'époque moderne, dans une moindre mesure en terre catholique et au moment de la Révolution française.

Quelques articles sont particulièrement intéressants, notamment pour l'historien non rompu aux arcanes du droit canonique. C'est le cas de la septième étude, consacrée aux désignations épiscopales dans le Décret de Gratien, ou plus exactement dans les trois versions successives repérées dudit Décret. La construction intellectuelle qu'est le Décret y est patente, ainsi que les inflexions de cette construction par son ou ses auteurs, dans le sens, là encore, d'une affirmation du rôle de l'évêque de Rome. De la même manière, l'utilisation du droit romain dans le Décret de Gratien (dixième article) révèle une connaissance du droit de Justinien, utilisé pour moderniser la procédure canonique et étayer les nouveautés en ce domaine, dans la deuxième version au moins du Décret, alors que la première version utilisait principalement le Code théodosien précédemment intégré aux collections canoniques. La doctrine matrimoniale de Gratien (dix-neuvième article), en revanche, se démarque en partie des principes affirmés par les papes, notamment sur la question de l'indissolubilité du lien : le canoniste est ainsi opposé à la rupture d'une union non consommée du fait de l'impuissance de

l'époux. Enfin, et dans un domaine différent, l'étude de l'expression « Église nationale » (treizième article) est particulièrement pertinente, mettant en avant deux usages de cette formule, un usage « neutre » par les historiens de l'Église des temps mérovingiens, qui parlent d'Églises nationales pour désigner les Églises de chacun des royaumes francs, et un usage polémique et politique au XIX^e siècle. Le concept d'Église nationale, antithétique avec la doctrine catholique, a renvoyé alors à des revendications nationales fondées sur une identité dont la religion était partie intégrante.

Le panorama offert par ce livre est donc large ; l'auteur met à la disposition des lecteurs des outils appréciables (tableaux des références pour plusieurs articles, index en fin d'ouvrage). L'ensemble invite à la nuance et à la prudence dans l'analyse de doctrines juridiques qui n'ont jamais été univoques. Ce n'est pas la moindre de ses qualités.

Véronique BEAULANDE.

Jean-Luc Lefebvre, *Prud'hommes, serment curial et record de cour. La gestion locale des actes publics de Liège à l'Artois au bas Moyen Âge*, Paris, De Boccard, coll. « Romanité et modernité du droit », 2006, 632 p.

Après avoir soutenu à Paris II une thèse d'histoire du droit de la preuve en 1991, Jean-Luc Lefebvre a poursuivi pendant une quinzaine d'années son travail d'investigation dont le résultat est un ouvrage érudit, dense et rigoureux.

La thèse était consacrée au record dans les principautés septentrionales de Lotharingie (pays de Liège et Cambresis) et du royaume de France (Artois, Flandre maritime, Boulonnais). Le record de loi est une institution fondamentale de tout le Moyen Âge latin. Il recule à partir du XIII^e siècle (Beaumanoir en parle encore) au fur et à mesure de la progression des modes de preuve romano-canoniques, sauf dans le domaine anglo-normand et dans les principautés septentrionales. Dans cet ouvrage, le record fait désormais l'objet du troisième livre dans lequel l'auteur expose les techniques procédurales locales et officielles de conservation (*mise en garde de loi*) et de renouvellement des actes publics et fiscaux (*record de loi*), dont le fondement est un serment. Des hommes publics, témoins préconstitués, promettent au cours d'une procédure obéissant à des règles rigoureuses – la *mise en garde de loi* – de garder la teneur d'un acte, d'en conserver la mémoire. À cette opération de préconstitution de la preuve, succède la reconstitution fidèle de celle-ci, à travers le record qui doit ainsi renouveler pour le présent un acte mis en garde dans le passé. Au terme d'une procédure contradictoire, l'acte d'origine est effacé pour laisser place à un nouvel acte public fidèlement, unanimement et collectivement redéfini et qui tient lieu d'acte initial. Ainsi, lors des renouvellements successifs, tous les actes antérieurs au contenu identique sont détruits, parce que « la *fides* ayant présidé à leur élaboration ne peut être qu'une foi vivante, susceptible de faire l'objet d'un contrôle social immédiat » (p. 78). La procédure du record de loi explique ainsi pourquoi les actes « privés » sont absents des fonds d'archives pour l'essentiel avant le XIII^e siècle, les rares actes antérieurs étant des actes royaux ou ecclésiastiques.

La loi, qui n'est pas entendue dans le sens d'« acte général, permanent et impersonnel », est un serment et, dans un sens organique, un corps d'hommes assermentés. Les deux premiers livres de cet ouvrage permettent de découvrir ces

hommes qui recordent, témoignent, jugent, arbitrent... Ce sont les prud'hommes, bonnes gens ou encore hommes de bien, qui seuls peuvent accomplir de tels actes publics, et en particulier les actes de preuve. Témoins des actes qui ont lieu en leur présence, ils ont la capacité d'en faire le record quand ils en sont requis et reçoivent la mission d'en conserver la mémoire. L'étude patiente de nombreuses sources permet à l'auteur de décrire ces hommes publics qui ont longtemps résisté à l'analyse. Ils forment une catégorie très large (en sont cependant exclus serfs, hôtes, vilains et valets) : on y trouve des clercs (jusqu'au XIV^e siècle) et des laïcs aussi bien nobles, officiers publics des villes et des campagnes, qu'alléutiers ou encore laboureurs. Ils sont ceux qui, libres et notables (dans le sens ancien de « dignes d'être notés »), ont prêté un serment de fonction, le *serment de loy*. Par ce serment, ils sont choisis, « élus », afin de remplir une fonction publique en raison de leur mérite, de leur fidélité à la parole donnée, de leur *fama*. L'exclusivité prud'homale des fonctions publiques s'explique ainsi par la foi, qui est héritée de la *fides* romaine, christianisée, et est au cœur de la vie publique médiévale. La catégorie juridique de prud'hommes perd de sa netteté au fur et à mesure que progresse le droit savant. À la fin du Moyen Âge, ils ont été remplacés par les hommes de loi, nouvelle catégorie aussi difficile à définir que la précédente, et au cœur de laquelle se trouve aussi le serment de fidélité, la *loy*, terme à l'origine de leur dénomination. Avant que ne progresse la professionnalisation des fonctions publiques liée à l'essor du droit savant, les hommes de loi ne doivent pas être définis comme des juristes au sens moderne du terme. Ils sont des hommes publics dont la mission est d'être garants des actes publics et fiscaux. L'auteur nous explique que la catégorie « hommes de loi » est fondée sur l'héritage, moins perçu par les contemporains comme un droit de propriété que comme une fonction permanente, transmissible, comportant des obligations publiques. Les hommes de loi entrés publiquement en possession d'un héritage peuvent ainsi engager publiquement leur foi, et être des serviteurs de la chose publique. La deuxième partie de cet ouvrage est consacrée au serment prononcé par les prud'hommes et les hommes de loi. Qu'il soit prêté ponctuellement lorsque ces hommes sont appelés à témoigner ou à juger dans un cas déterminé, ou lors de leur entrée en fonction lorsque celle-ci est permanente, le serment est public dans ses conditions comme dans ses effets. Parce que son objet est de maintenir la chose publique, des formalités contraignantes président à sa réalisation. Il doit avoir lieu devant tous, en pleine lumière, dans un espace public circonscrit dont l'origine est, nous dit l'auteur, jupitérienne (Dieu garant du serment, protecteur de la bonne foi), espace régalien du palais et des chemins royaux, à la fois ancien espace sacré et sur un plan juridique soumis aux règles de la domanialité publique. Il doit être prononcé à proximité immédiate d'une pierre ou d'un perron. C'est sur le perron ou à proximité que se tiennent les assemblées publiques, que sont criés les actes publics ou civils, que l'on procède aux ajournements, aux dénonciations, ou encore à la publication des condamnations criminelles. Ces exigences procédurales, auxquelles il faut ajouter la lecture d'une formule publique (la loi), l'utilisation de l'ancien bâton quiritaire, le toucher par la main droite d'une *res sacra* ou d'une *dextra*, témoignent selon l'A. du renouvellement dans une perspective chrétienne du formalisme romain archaïque de la *fides*. Ainsi, dans la lignée d'E. Magnou-Nortier et D. Barthélemy, J.-L. Lefebvre veut souligner le maintien de l'ancienne culture juridique romaine, la continuité des structures de l'Empire romano-chrétien et donc écarter le concept de féodalité entendue dans le sens de privatisation de la chose publique.

Sophie PETIT-RENAUD.

Barbara Anagnostou-Canas (éd.), *Dire le droit : normes, juges, jurisconsultes*, Paris, Éd. Panthéon-Assas, coll. « Colloques », 2006, 333 p.

Cet ouvrage est la publication de seize communications d'un colloque international organisé les 4 et 5 novembre 2004 par l'Institut d'histoire du droit (UMR 7105, CNRS, Université Panthéon-Assas, Archives nationales). Les réflexions collectives ainsi menées sur la formation du droit, son expression mais aussi son interprétation et son application démontrent tout l'intérêt d'une approche diachronique et comparatiste. Ces différentes communications sont riches et variées. Elles le sont tout d'abord par l'ampleur du champ chronologique couvert depuis le droit mésopotamien de la seconde moitié du II^e millénaire jusqu'au XVIII^e siècle. Deux parties nous mènent principalement sur les bords de la Méditerranée et au sein du Parlement de Paris. La première partie : « De la Mésopotamie à la nouvelle Rome : dire et interpréter le droit dans l'Antiquité et à Byzance », regroupe huit communications. La seconde partie : « Coutumes, lois du roi, pouvoir des juges au Moyen Âge et à l'époque moderne », réunit huit autres articles. D'un point de vue formel, si l'on peut apprécier l'indication des mots clés à la suite d'articles, on peut regretter que cela ne soit pas le cas pour tous ou qu'une rubrique unique les regroupe en fin de volume. Il n'en reste pas moins la qualité et le grand intérêt de cette publication qui s'efforce de saisir le droit à partir de sources diverses : textes hépatoscopiques et tablettes en Mésopotamie, documentation iconographique et papyrologique en Égypte, textes épigraphiques pour la Grèce antique, formules à Rome, statuts urbains, registres de plaidoiries et arrêts du Parlement ou encore autobiographie. Ce voyage dans le temps et dans l'espace permet d'éclairer tant les diverses modalités de la formation du droit que ses différentes formulations.

Divers articles s'intéressent tout d'abord à la question de la formation du droit au regard des détenteurs d'un savoir juridique mais aussi du processus particulier d'élaboration de la loi associant le détenteur du pouvoir normatif à d'autres organes. Que l'on soit en Mésopotamie, à Rome ou encore dans l'Italie communale, les réflexions de Claude Lévi-Strauss (*Tristes Tropiques*, Paris, 1971) et plus récemment celles de Dennys de Béchillon (*Qu'est-ce qu'une règle de droit ?*, Paris, 1997) offrent des points de comparaison intéressants et se rejoignent sur l'idée que « l'écriture de la règle, sa mise en forme, engendre une fracture sociale entre les titulaires du savoir juridique... et les profanes » (Rémy Cabrillac, *Les codifications*, Paris, 2002). La formation du droit est réservée à un groupe ou plusieurs groupes de personnes détentrices d'un savoir technique et maîtrisant l'écriture. Elles participent directement à la création du droit et à son évolution, mais aussi à sa transmission, par les contacts qui sont établis avec d'autres personnes érudites. Sophie Démare-Lafon s'intéresse ainsi aux scribes qui participent tout autant à la création du droit qu'à sa diffusion (« La place de la tradition scribale dans la formation du droit », p. 17-32). Leur intervention est révélée par la pratique avec l'utilisation de la fiction juridique en matière d'adoptions-ventes et de testaments. Ils promeuvent ainsi des « stratégies de contournement » (p. 19) des règles existantes pour offrir des solutions adaptées aux besoins de la société dans le domaine immobilier. Leur influence est tout aussi importante dans les milieux savants. Les relations entre scribes-juristes et devins, par exemple pour les questions d'inceste ou le vol sacrilège par une femme, sont clairement analysées. Les seconds, par leur savoir technique (interrogation oraculaire, par exemple) requis au cours d'une procédure judiciaire, participent à la formation d'une sentence ou à la production de

lois (p. 27-29). Peuple du droit, les Romains ont aussi connu des liens étroits entre sacré et profane en matière juridique. Réservée aux pontifes, la connaissance du droit relève ensuite notamment de l'activité des juristes. José Javier De Los Mozos Touya retrace en particulier l'évolution de la place et l'influence de la jurisprudence par rapport aux autres sources du droit à Rome de la République au Bas-Empire (« Dire le droit, interpréter le droit dans l'expérience juridique romaine », p. 99-117). Élément essentiel de la vie du droit, surtout pendant le Haut-Empire, elle a joué le « rôle d'une conservation libre et rationnelle sur le droit (...) de tenir ensemble l'édifice du droit dans sa cohérence [impliquant] un processus constant d'amélioration » (p. 105). L'A. montre bien la grandeur et la décadence des juristes en relation avec l'affirmation du pouvoir normatif impérial. Cette place des juristes dans la société est tout aussi importante au Moyen Âge. Gian Savino Pene Vidari l'illustre d'un double point de vue (« Le droit de l'Italie communale entre les statuts et le *ius commune* (XII^e-XIV^e siècle) », p. 135-145). Il le fait non seulement à travers les sources produites par les juristes (statuts, droit romain et droit canon), mais aussi à la lumière de l'historiographie italienne depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. C'est à une histoire des sources que l'A. nous invite pour mieux saisir leur coexistence. En définitive, de la Mésopotamie à Rome puis à l'Italie médiévale, le rôle créateur tenu par les juristes contribue à éclairer le pluralisme juridique.

La formation du droit repose encore sur un processus qui s'exprime diversement dans le temps et dans l'espace par l'intermédiaire d'un dialogue plus ou moins formalisé. C'est ce que s'attache à démontrer Julie Vélissaropoulos-Karakostas à partir d'une relecture d'un texte de la littérature juridique grecque : la grande *rhétra* de Sparte (« Dire le droit dans la Grèce archaïque », p. 45-56). La relation étudiée entre le conseil des Anciens et l'assemblée du peuple permet de mieux comprendre le rôle joué par cette dernière. Dans l'exercice de ses compétences juridictionnelles, cet organe représentatif du corps civique fait évoluer le droit en procédant à un « filtrage de [la] tradition juridique » (p. 54), ce que les gérontes, en tant que gardiens des usages et coutumes, ne peuvent faire. C'est à un autre type d'assemblée, le Parlement médiéval et de l'Ancien droit, que trois autres communications portent leur attention pour analyser le processus de formation de la norme. Monique Morgat-Bonnet étudie le rôle du Parlement à partir de la notion de *res publica* pour définir le pouvoir normatif royal (« Au-delà de dire le droit : *res publica* et création du droit au Parlement à la fin du Moyen Âge », p. 147-169). En divers domaines (fiscal, police des métiers, patrimoine privé...), le Parlement s'efforce de préciser le contenu de ce concept pour mieux asseoir la capacité royale d'édicter des normes en faisant prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Dans le même temps et en d'autres domaines (concession du domaine royal, nomination et révocation des officiers royaux, grâce royale), la *res publica* est utilisée pour encadrer ce pouvoir normatif. À la vision trop rapidement tirée des maximes du droit romain (*Quod principi placuit legis habet vigorem* – *Digeste* I, 4, 1 et *Institutes* I, 2, 6 – et *Princeps legibus solutus est* – *Digeste* I, 3, 31) de la plénitude législative royale, la jurisprudence du Parlement apporte une vision plus nuancée cherchant à instaurer un équilibre et ouvrant la voie à un rôle plus actif de sa part au cours des siècles suivants. Sylvie Daubresse rend ainsi compte d'une évolution pour le XVI^e siècle (« Le Parlement et l'enregistrement des actes royaux au XVI^e siècle », p. 253-266). La vérification des lois du roi ou le contrôle de « civilité » instaure un dialogue dont l'objectif est la préservation de la *res publica*. La portée des actes royaux est également prise en considération avec le recours à la procédure médiévale *de commodo vel incommodo*. Le Parlement est ainsi davantage

associé au processus normatif (p. 265). Il exerce une influence par ses observations. Son intervention dans le domaine de l'élaboration de la loi devient plus encore notable aux XVII^e et XVIII^e siècles, allant jusqu'au conflit avec le roi. Robert Carvais s'attache à présenter la continuité de l'importance de la négociation, mais aussi au rôle plus affirmé du Parlement de Paris qui parfois même décide à la place du roi (« La procédure de vérification des lettres patentes, moyen parlementaire de négocier, voire d'imposer le droit », p. 267-284). L'exemple pris par l'A. du problème de l'autorisation du marché à forfait pour les métiers de construction est très révélateur. Alors que des lettres du 20 mai 1782 fixant le statut des Maçons l'interdisent, la proposition de grattage de l'original est suggérée avant que les gens du Parlement substituent au premier original un second document original, autorisant le marché à forfait, avant l'enregistrement (p. 282-283).

Huit autres communications insistent davantage sur l'idée de formulation du droit. Elle tient à la « mise en scène » destinée à faire connaître la norme mais aussi aux différents acteurs qui participent à la vie judiciaire. Les manifestations du droit peuvent être tout d'abord variées. Bernadette Menu évoque ainsi la divinité Maât à la lumière notamment de l'iconographie éclairant le pouvoir des pharaons pour dire le droit (« La notion de *maât* dans l'idéologie pharaonique et dans le droit égyptien », p. 33-44). L'importance du formalisme, en particulier oral, est aussi présentée par Jakub Urbanik (« *Tuas res tibi habeto* : la funzione delle "parole approvate" nel divorzio », p. 87-98). L'A., à partir d'une formule de l'ancien droit romain en matière de divorce, rend compte de son application, de sa portée et plus généralement de son « rôle social et magico-religieux » (p. 98). Quittant l'Antiquité pour le Moyen Âge, Philippe Paschel s'est intéressé à l'argumentation juridique des parties du point de vue des sources : coutume, ordonnances royales, jurisprudence, Bible, droit canon et droit romain (« Les allégations de normes dans les actes du Parlement médiéval : les coutumes et autres sources (fin XIV^e siècle) », p. 171-190). L'analyse entreprise ouvre des perspectives intéressantes pour saisir la coutume à la lumière des actes du Parlement. C'est enfin à l'un de ses présidents, Jacques-Auguste de Thou (1553-1617), qu'Anne Teissier-Ensminger a consacré son étude (« Histoire de re-dire le droit : la mémoire en procès de l'historien de Thou », p. 285-327). À partir de la *Vita* (« biographie à finalité judiciaire », p. 289) qu'il a rédigée, elle analyse ce genre particulier de « jurisécriture » (p. 324) où l'auteur organise sa défense comme dans un dossier de plaidoirie pour « laver [son ouvrage l'*Histoire*] d'un procès d'intention ». À travers diverses formes, le droit trouve ainsi à s'exprimer. Un rôle essentiel est alors dévolu à ses interprètes chargés de l'appliquer.

Le jugé et la fonction de juger constituent un dernier centre d'intérêt de cette publication. Rappelant la conception aristotélicienne du juge comme « droit incarné », Stamatios Tzitzis poursuit la réflexion à la lumière de sa fonction (« Le juge comme droit incarné », p. 57-66). Elle est conçue comme l'art de distribuer la justice « en vue de faire la part égale à des parties en conflit » (p. 62). Cet art dialectique se pare alors d'une dimension éthique et politique au bénéfice de la cité. L'un des traits intéressants de la réflexion sur le rôle du juge en Grèce tient à l'idée que, suivant cette conception, il ne puisse pas y avoir d'« espace de non-droit... de lacunes de la loi » (p. 65). L'importance de la fonction de juger et la liberté d'appréciation reconnue se retrouvent aux I^{er} et II^e siècles apr. J.-C. dans l'une des provinces de Rome. Barbara Anagnostou-Canas s'est intéressée à la pratique judiciaire en Égypte pour envisager tantôt l'application du droit local, tantôt la romanisation du droit grâce à l'action des juges provinciaux (« Dire le droit dans les tribunaux de l'Égypte romaine », p. 67-86). Le pragmatisme juridique

romain est une fois encore à l'œuvre, le juge disant « le droit sans imposer une politique systématique de romanisation de la vie juridique d'Égypte » (p. 85). La connaissance et l'influence du droit romain, plus précisément du droit de Justinien, ont été envisagées à propos de la torture judiciaire par Évanghélos Karabélias (« La législation concernant la déposition du témoin sous la torture devant le juge byzantin », p. 119-131). Du VII^e au IX^e s., l'A. rend compte à partir de recueils législatifs et privés du problème de la permanence et de la forme de la *questio* des esclaves en relation avec la possibilité qu'il soit ou non appelé à témoigner. Pour rendre la justice, il faut alors à Rome comme à Byzance tenir compte de la casuistique. Rendre une prompte justice n'est pas toujours non plus affaire facile. Il en va de même parfois pour assurer l'exécution d'une décision judiciaire. Louis de Carbonnières, à partir d'une reconstitution patiente et exemplaire, met en lumière pour une contestation de seigneurie l'ingéniosité des parties pendant plus d'un siècle pour paralyser les effets de jugements (« La vanité de dire le droit ou l'inexécution des arrêts : l'affaire de la succession à la vicomté de Murat (vers 1360 - vers 1470) », p. 191-222). Affaire intéressant de grands seigneurs et justice d'État se rencontrent également dans le cadre de l'étude d'Isabelle Storez-Brancourt (« En marge de l'histoire du Parlement de Paris : les translations *pour* procès de Vendôme et de Noyon », p. 223-251). À l'occasion de deux procès criminels, en 1458 et en 1477, auxquels le pouvoir royal entendait donner une portée politique particulière, la position du Parlement dans la procédure suivie est affirmée de manière différente. Davantage que sous le règne de Charles VII, l'attitude de Louis XI fait de cette juridiction, dans le cadre de la translation, un instrument pour lutter contre la féodalité.

Au final, ce riche volume éclaire bien des champs de la recherche juridique actuelle et propose de stimulantes perspectives pour mieux connaître « les naissances du droit » chères à Jean Gaudemet, qu'il s'agisse d'« un droit sans juristes », des « législateurs, dont la volonté fait le droit » ou encore des « [orfèvres], praticiens, docteurs, juges, qui le préparent, l'enseignent ou le modèlent » (J. Gaudemet, *Les naissances du droit. Le temps, le pouvoir et la science au service du droit*, Paris, Montchrestien, 3^e éd., 2001, p. vi).

Florent GARNIER.

Valérie Toureille, *Vol et brigandage au Moyen Âge*, Paris, PUF, coll. « Le Nœud gordien », 2006, 310 p.

Valérie Toureille a écrit une étude importante sur le vol et le brigandage, non seulement en analysant le phénomène comme une pratique sociale, mais aussi comme une source d'inquiétude pour les populations. Malgré la prétention du titre, l'étude est centrée sur le Bassin parisien, la Normandie et la ville de Dijon aux XIV^e et XV^e siècles. Pour étayer sa démonstration, V. Toureille utilise une grande variété de sources, comprenant archives, manuscrits et sources imprimées, qui vont de la littérature religieuse et morale aux chroniques, coutumiers et ordonnances. Par ce biais, elle offre au lecteur une approche approfondie, et à plusieurs facettes, de la question du vol, où la perception du vol, l'« imaginaire criminel », est aussi significative que sa pratique.

Dans l'introduction, V. Toureille observe que le vol, malgré l'importance des sources existantes, n'a pas autant attiré l'attention des historiens du Moyen Âge

que l'homicide. L'homicide, dans l'Europe médiévale tardive, renvoie aux problèmes de l'honneur et de la position sociale de la famille. La répression de l'homicide peut donc permettre de mesurer le monopole de l'État sur l'exercice légitime de la force. Comme V. Toureille essaie de le montrer, la question du vol peut être abordée de la même façon, puisque le vol, comme l'homicide, était un crime commis contre le roi, et non seulement un délit contre un individu. Le sentiment d'insécurité et la peur occasionnés par le vol et le brigandage aident aussi à mesurer le degré de confiance que les populations avaient dans le roi et dans son gouvernement.

Le premier chapitre traite des images du vol et rappelle les étymologies du mot à travers les âges. On y voit notamment comment le terme *latrocinium*, qui désignait en latin classique l'acte violent et public, est devenu, en français médiéval, le « larcin », un mot qui emprunte la notion de « furtif », de secret, au *furtum*. L'écart sémantique entre les deux notions a été comblé par le mot « brigand », d'origine italienne, qui a fini par désigner le voleur violent des grands chemins au temps de la guerre de Cent ans (p. 44). Le monde des larrons et celui des brigands n'étaient pas tout à fait distincts. Ainsi, les châtements pour vol pouvaient contribuer à accroître le nombre de brigands. Quand, par exemple, un larron comme Perrin Huet est banni pour vol, il se transforme alors en brigand (p. 50).

Le deuxième chapitre, que je trouve le plus riche, s'intéresse plus précisément à la question du « larronage », présenté comme la forme du vol la plus secrète et prosaïque. Parmi les riches apports du livre, on note que le « larronage » était la forme de criminalité la plus courante chez les femmes. Les femmes ne manquaient certainement pas d'occasions pour voler : parmi les objets du « larronage » se trouvent des objets ménagers ordinaires comme les cuillères en argent, les assiettes en étain, le linge, et une quantité étonnante de vêtements (p. 126). La jeunesse était un facteur majeur qui prédisposait les gens à voler : 40 à 60 % de tous les vols ont été commis par des individus âgés de 25 ans ou moins (p. 65). D'après V. Toureille, ce constat tient à la prépondérance des jeunes dans la société, mais il peut aussi s'expliquer par le fait que les gens plus aisés, en raison de leur meilleure position sociale, avaient moins besoin de voler. Le fait que le vol était aussi synonyme de mauvaise réputation et que les récidivistes étaient plus difficilement pardonnés est également un facteur d'explication qui doit être pris en compte. Quoi qu'il en soit, le vol, comme le pillage viking, était, à l'évidence, une activité économique. Les vols étaient parfois à l'origine d'associations d'individus, surtout parce que tout bien volé et non utilisé devait être recelé ailleurs, ou bien fondu pour cacher sa provenance (p. 75, 87-88). Ici et dans l'ensemble du livre, V. Toureille n'a pas présenté une histoire du vol sous l'angle de la nouvelle histoire des objets quotidiens, à la manière de Daniel Roche, car sa démonstration ne prend pas en compte la profonde transformation qui affecte la culture matérielle, en particulier au XIV^e siècle.

Le chapitre III^e traite du brigand et de la grande criminalité. Dans la mesure où l'époque étudiée connaît des périodes de trêves et précède le bon fonctionnement de l'armée permanente, les hommes d'armes ont été remis en liberté, qui, comme Person Colet en 1453, « avoit prins des coutumes de gens de guerre en langaige et autrement » (p. 158). Leur réinsertion était difficile. V. Toureille considère que les mythes et les légendes qui se sont construits sur les monarchies du crime que ces hommes ont pu constituer sont une inversion de la vraie fonction de la monarchie. Le chapitre IV nous apprend que le roi éprouvait de considérables difficultés quand il lui fallait poursuivre en justice ses anciens soldats, puisqu'il savait qu'il pourrait avoir recours à eux de nouveau lors de futures guerres. D'où

l'importance du pardon et l'emploi réussi de l'argument de la nécessité. Mais, de temps à autre, il était nécessaire d'appliquer un châtement, et V. Toureille en analyse les formes : l'exposition, la fustigation, l'essorillement et les flétrissures. Certains de ces brigands ont été bannis ; d'autres encore ont été exécutés. Ces châtements ont été servis par leur publicité et ils ont contribué à ancrer l'idée que le voleur était désormais un criminel. À la fin de la guerre de Cent ans, le vol est alors devenu de plus en plus incompatible avec la pratique du pardon. Comme il est écrit en conclusion : « Le pouvoir du monarque se fonde de plus en plus sur la coercition et, par symétrie, de moins en moins sur la grâce » (p. 283). Par cette étude, V. Toureille montre que le vol et la façon dont il a été traité et combattu par la monarchie portent souvent les mêmes implications politiques que l'homicide. Bien que j'eusse aimé voir une histoire du vol moins liée à l'histoire politique et davantage centrée sur l'histoire des objets, le livre de V. Toureille est une étude riche et pleine de qualités.

Daniel Lord SMAIL,
Université d'Harvard.

Bart Lambert, *The City, the Duke and their Banker. The Rapondi Family and the Formation of the Burgundian State (1384-1430)*, Turnhout, Brepols, 2006, 215 p. (« Studies in European Urban History », 7).

Cet ouvrage reprend sous un éclairage nouveau l'histoire de l'étonnante réussite de la famille lucquoise des Rapondi, jadis étudiée par Léon Mirot de 1927 à 1935 en des publications devenues classiques. Cette nouvelle optique a été rendue possible par l'utilisation systématique des comptes urbains de la ville de Bruges, d'une part, et par le recours à l'historiographie récente de la ville de Lucques, notamment les travaux de Christine E. Meek, d'autre part.

La grande époque des Rapondi et de leur collaboration avec les ducs de Bourgogne se place certes entre 1384 et 1430 et occupe le cœur de l'ouvrage, mais l'auteur a eu le souci de scruter les antécédents de cette relation. Il pose justement d'entrée la question de savoir pourquoi la famille des Rapondi a réussi à se maintenir là où tant d'autres avaient échoué. Leur présence dans les pays du Nord est ancienne : un Rapondi est attesté en 1298 comme fournisseur du comte de Hainaut et une compagnie Rapondi avait un facteur à Bruges avant 1345. D'autre part, un Rapondi se trouvait à Paris en 1331 : Bruges, Paris, deux places désormais au cœur des activités de la famille. L'importance et les caractéristiques du centre financier de Bruges sont donc rappelées. La première relation princière des Rapondi a été avec Yolande de Bar, dame de Cassel, qui a eu recours à eux comme intermédiaires financiers et comme prêteurs, puis comme fournisseurs d'articles de soie. Mais l'élan décisif aux affaires des Rapondi a été donné par le mariage en 1369 du duc de Bourgogne Philippe le Hardi et de Marguerite de Male avec un prêt consenti au duc à cette occasion.

Il s'agit d'un vrai tournant, car Dino Rapondi accède à la direction de la société en 1370 et les Rapondi transfèrent alors leurs activités à Paris, dans le sillage du duc Philippe. Ils y deviennent les principaux fournisseurs de draps, fourrures et tapisseries de ce prince, du roi et des autres seigneurs des lys. Ils s'éloignent donc de Bruges. Ils s'effacent aussi à Lucques devant la montée des Guinigi. Après Jean Favier, l'auteur montre combien leur implantation parisienne leur per-

met de se mettre au service du pape avignonnais Clément VII pour des transferts vers Avignon des créances de ce pontife, et pour des prêts, et ce jusque vers 1389. Ainsi, le lien étroit avec le duc Philippe détermine leurs orientations et favorise leur essor.

Plus originale, la deuxième partie de l'ouvrage met en scène la « relation triangulaire » entre Rapondi, Philippe, devenu comte de Flandre en 1384 et maître du pays en 1385, et la ville de Bruges. Le financier lucquois a pu s'insérer dans les rouages de l'administration financière bourguignonne par des avances, payables en décharges, aux receveurs, et par des prêts, éventuellement considérables, au duc. À nouveau installés à Bruges, les Rapondi deviennent l'intermédiaire obligé pour mettre à la disposition du prince les ressources de ses sujets flamands, et ce dès 1382. Les archives comptables de Bruges apportent de nombreux exemples sur leur rôle dans le transfert de l'argent dû par la ville aux receveurs ducaux. Par ailleurs, Dino et ses associés continuent à fournir les cours de France et de Bourgogne en articles de luxe, notamment à l'occasion des fêtes. Et sa maîtrise des circuits de l'argent est telle que Dino peut assurer le financement des grands travaux militaires à l'Écluse, et même les diriger.

Les conséquences du « voyage de Hongrie » et du désastre de Nicopolis pour les finances bourguignonnes sont bien connues. Rapondi a pu assurer la collecte de sommes considérables pour la rançon de Jean de Nevers. L'importance de ces sommes permet de voir dans les Rapondi les maîtres de la finance internationale de ce temps. On saisit à nouveau à cette occasion le rôle du Lucquois dans la mise à la disposition de la ville de Bruges (mais aussi à Ypres, au Franc) des sommes dues au prince : avances contre remise de lettres de change à payer plus tard, et comportant intérêt, évidemment.

Dans ces conditions, la disparition de Philippe le Hardi en 1404 représente un nouveau tournant dans l'histoire des Rapondi, ne serait-ce que parce que le nouveau duc privilégie les relations avec Gand au détriment de Bruges. Mais Dino continue à financer les grandes affaires du prince, la campagne contre Liège de 1408, le mariage de Catherine de Bourgogne et, au moins partiellement, la guerre contre les princes du parti d'Orléans. L'auteur d'ailleurs pose le problème de la part de responsabilité de Dino Rapondi dans la préparation de l'élimination de Louis d'Orléans et note des relations d'affaires entre Rapondi et Raoul d'Anquetonville. Quant à Bruges, non plus sollicitée, mais pressurée par le duc Jean, Rapondi continue à lui procurer les fonds nécessaires pour faire face aux exigences ducales. Les comptes de la ville permettent de suivre ces opérations, ainsi que la montée d'une pression fiscale finalement intolérable.

La société Rapondi survit à la mort de Dino en février 1415, sous ses frères Filippo à Bruges et Jacopo à Paris. La gestion est désormais plus décentralisée et les investissements changent, accordant une plus grande place au foncier et aux revenus institutionnels. Les prêts au duc continuent, ceux à la ville diminuent, pour cesser après 1424. Les Rapondi se retirent de la finance et même se replient sur Lucques après la chute des Guinigi en 1431. On peut suivre les activités des Rapondi sous les fils de Filippo, Jacopo et Dino. Elles montrent leur glissement vers la vie bourgeoise. S'ils s'occupent toujours de commerce et de banque, ce n'est plus en rapport direct avec le duc. Dans les années 1440 et 1450, un Goffredo Rapondi, petit-fils de Dino, continue de commercer à Bruges, en partenariat avec d'autres Lucquois, opérant sur la soie et les soieries, mais aussi les laines anglaises. Il est en relation aussi avec les Borromei de Milan. Ces activités marchandes semblent avoir cessé après lui, après 1456. Les Rapondi n'ont pas suivi le déplacement du commerce vers Anvers.

L'apport principal de l'ouvrage est donc d'avoir montré comment les Rapondi, ayant bien saisi les énormes besoins financiers des ducs, à une époque où ces derniers demandaient de plus en plus aux villes flamandes, ont su se rendre indispensables, par leurs facultés d'appel au crédit international, non seulement aux ducs de Bourgogne, pour couvrir leurs considérables besoins, mais aussi aux villes, et surtout à Bruges, pour leur permettre de faire face à leurs obligations envers le prince. Une prudente diversification de leurs engagements leur a ensuite permis de survivre, contrairement à certains de leurs prédécesseurs.

Henri DUBOIS.

Iris Mirazita, *Corleone : Ultimo medioevo. Eredità spirituali e patrimoni terreni*, Palerme, Officina di Studi medievali, 2006, 192 p. (« Biblioteca dell'Officina di Studi medievali », 3).

Iris Mirazita, professeur associée en histoire médiévale à l'Université de Palerme, consacre ce court ouvrage à l'une des plus fameuses « terres » de la Sicile occidentale aux deux derniers siècles du Moyen Âge. L'ouvrage juxtapose, d'une façon un peu artificielle, trois études distinctes.

Le premier chapitre, en guise d'introduction, retrace à grands traits l'histoire médiévale du bourg de Corleone, en insistant sur les aspects politiques de la période aragonaise.

Le second chapitre, consacré aux « messages pour l'au-delà », est plus consistant. Exploitant les données des testaments instrumentés par le notaire corléonais Rainerio de Pictacholis en 1422, année où une épidémie de peste frappe la Sicile, l'auteur analyse les attitudes devant la mort et les stratégies testamentaires des familles corléonaises. Après avoir brossé le contexte des épidémies et des retours pestueux dans la Sicile médiévale, elle observe les différentes formes de legs testamentaires : messes de suffrage et d'anniversaire, biens mal acquis, aumônes aux pauvres et aux indigents, dons aux églises et confréries, élections de sépulture, offrandes faites aux établissements religieux pour l'équipement liturgique et les embellissements. Quelques pages sont également consacrées aux attentions des testatrices envers d'autres femmes, pauvres, orphelines ou esclaves, en particulier en vue de leur mariage.

Le troisième chapitre complète les connaissances sur le monastère bénédictin de S. Maria del Bosco de Calatamauro, fondé en 1308. Le registre de Filippo de Livigni, procureur du monastère en 1424, permet d'analyser la composition du patrimoine de cet établissement religieux dans le territoire de Corleone et d'esquisser le paysage classique de la périphérie immédiate des bourgs siciliens.

Le principal intérêt de l'ouvrage réside dans ses appendices documentaires : édition d'une dizaine de testaments de juillet 1422, régestes d'une vingtaine d'autres de la même année, édition critique du registre de Filippo de Livigni, accompagnée de tableaux analytiques énumérant les vignes, maisons et terrains possédés par le monastère de S. Maria del Bosco.

L'essai souffre cependant de quelques faiblesses. Les sources utilisées apparaissent un peu exiguës, à la fois dans le temps et dans l'espace. Peut-on dégager une spécificité des attitudes face à la mort en temps de peste à partir des actes d'un unique notaire sur quelques mois d'une année ? L'étude des clauses testamentaires

est trop analytique et aurait mérité une mise en perspective avec d'autres travaux, comme ceux de C. Biondi sur les attitudes religieuses à Catane. On regrettera également l'absence de cartes dans le troisième chapitre qui auraient permis de mieux comprendre l'organisation du patrimoine du monastère de S. Maria del Bosco et la configuration du paysage corléonais.

Hadrien PENET.

François Menant, Jean-Pierre Jessenne (éd.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des XXVII^e Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 9, 10 et 11 septembre 2005*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2007, 335 p.

En 2005, les XXVII^e Journées de Flaran étaient consacrées aux élites rurales ; deux années plus tard, selon une périodicité maintenant bien rodée, un nouveau volume de la collection à couverture marron vient nous en livrer la substance. Selon le principe cher à Flaran et à ses fondateurs, le thème est traité à la fois sur la longue durée, les périodes médiévale et moderne, avec des pointes au début du XIX^e siècle, et avec un grand angle géographique, ouvrant de l'Espagne à la Russie. L'enjeu du thème est d'emblée rappelé par les deux organisateurs, François Menant et Jean-Pierre Jessenne, dans une introduction qui, comme le veut la tradition à Flaran, fait le bilan de l'historiographie des élites rurales – un bilan à la fois chronologique et thématique. Sont alors rappelés les grands travaux fondateurs, ceux d'historiens mais aussi de sociologues tel Robert Mendras cité à plusieurs reprises, notamment par Jean-Pierre Devroey, mais aussi ceux très nombreux qui, ces dernières années, ont fait avancer la recherche dans ce domaine. C'est que ce thème des élites, pris dans toute sa diversité, s'avère comme l'un des plus prometteurs pour la compréhension de l'évolution des sociétés rurales – que l'on songe seulement à l'apport de l'ouvrage de Chris Wickham sur les réseaux de clientèles en Toscane. L'exercice était ambitieux et, dans la conclusion, Benoît Cursente s'est chargé d'en rappeler les écueils : l'absence de bases méthodologiques communes à tous les protagonistes ; un écueil qui peut être pallié par l'identification d'ensemble géographique, par exemple les régions de notariat précoce, où cette base, notamment documentaire, existe sur la longue durée et peut permettre des comparaisons méthodologiquement rigoureuses. Malgré ces réserves sur la portée du comparatisme, l'un des apports originaux du recueil est, selon moi, la double typologie des élites proposée en fin d'introduction. L'une vaut pour l'époque moderne, avec six configurations régionales possibles (grande culture, petits paysans propriétaires, communauté *versus* seigneurie, diversité et concurrence des élites, sociétés montagnardes, sociétés domaniales). L'autre vaut pour la période médiévale, avec ici quatre types seulement (haut Moyen Âge, pays de grande cultures et/ou de seigneurie forte, pays de communaux, régions « post-seigneuriales » où dominent les communautés autonomes et/ou la relation au marché).

Parmi les thèmes traités par les communications figure bien évidemment celui du repérage et de l'identification des élites. De celles-ci, c'est une définition large qui, dès l'introduction, a été retenue, celle d'un groupe social intermédiaire entre la paysannerie et les gros propriétaires, généralement non exploitants, qu'ils soient seigneurs ou bourgeois. Au fil des articles, nous rencontrons des paysans aisés,

comme ces fermiers des grandes propriétés ecclésiastiques des Pays-Bas autrichiens (François Antoine), ou bien ces maîtres de maison de la Gascogne des XIII^e-XV^e siècles, souvent questaux, c'est-à-dire, en gros, serfs, de par leur statut (Roland Viader). Voici les artisans, les petits marchands et les entrepreneurs de transports, tels ceux qui animent, au XIII^e siècle, les bourgs de la Toscane ou du Languedoc (G. Pinto, F. Hautefeuille), ou encore, pour la période moderne, les villages des hautes vallées alpines et pyrénéennes (S. Brunet) et encore les campagnes bretonnes (Y. Lagadec). Voici encore, parmi les gens de culture, les notaires, omniprésents dès les XII^e-XIII^e siècles dans l'Europe du Sud, les prêtres, mais aussi, quelques siècles plus tard, des chirurgiens et des médecins.

Le processus d'ascension ou de maintien des élites est le thème le plus largement abordé par les communicants. Il est dès l'abord entendu que cette réussite est surdéterminée par l'existence d'atouts préalables dont disposent les membres de l'élite, atouts qui leur permettent de se saisir, mieux que les autres, des opportunités offertes par la conjoncture. Parmi ces atouts, Philippe Schöfield, qui parle de l'Angleterre médiévale, relève la puissance de la famille – puissance qui se manifeste en particulier par le nombre de ses membres et l'importance de la parentèle, sources d'avantages dans le jeu des pressions physiques et des intimidations, mais aussi, *the last but non the least*, par l'ancienneté, fruit d'une capacité exceptionnelle à durer. Élément encore de la puissance familiale, rappelé par plusieurs auteurs, la capacité de nouer des relations à l'extérieur de la communauté, par le mariage, les affaires ou l'office. Autre atout important, la culture, qu'elle s'exprime au travers de la maîtrise de la langue du pouvoir, par exemple le français, ou l'allemand en Europe orientale, ou plus encore par celle de l'écrit, c'est-à-dire de son usage ou de sa pratique (P. Jarnoux). Et l'on retrouve ici le notariat et la prêtrise vers lesquels biens des paysans aisés de la fin du Moyen Âge, déjà, poussent l'un au moins de leurs fils (F. Micheau-Fréjaville). À l'époque moderne, l'alphabétisation en arrive à toucher les paysans aisés eux-mêmes, tout du moins en Europe du Nord, et elle peut alors, n'en déplaise à Voltaire, jouer un rôle non négligeable dans l'amélioration des pratiques agricoles ou dans la commercialisation de la production (P. Jarnoux, F. Konnersmann).

Culture et relations sont notamment des atouts fondamentaux pour l'exercice de ce rôle d'intermédiaire entre la communauté et le monde extérieur dont on s'aperçoit qu'il est au cœur même de la domination exercée par les élites rurales. Comme l'avait montré l'anthropologue Harriet Rosenberg à propos du village d'Abriès en Queyras, certains individus ou certaines familles sont en état de négocier avec l'autorité extérieure, à la fois la prorogation de leur pouvoir local et l'autonomie relative de leur communauté.

Pour jouer ce rôle, rien de mieux que l'exercice des offices, qu'ils soient communautaires ou seigneuriaux, et dont la détention représente aussi bien le résultat de l'ascension que la condition de sa poursuite et de son maintien. Membres de l'élite rurale sont donc les *battle* ruraux de la Catalogne des XI^e-XII^e siècles (P. Benito y Monclus), souvent issus de la paysannerie aisée, les chefs de dizaines, baillis et jurés de l'Angleterre médiévale (P. Schöfield), les élus des communautés ou les intendants de domaines de la Russie du XVII^e siècle (A. Berelowitch).

L'office permet certes d'exercer un pouvoir direct sur la société rurale, mais, lorsqu'il s'agit de l'affermage des droits seigneuriaux, plus rarement de leur rachat ou de leur inféodation, il est également un moyen direct d'enrichissement – l'un des plus prisés, en fait, par la catégorie de ce qu'on peut appeler les entrepreneurs ruraux ou les capitalistes de villages. Les *battle* catalans, les gros paysans ou les artisans aisés de l'époque de la reconstruction rurale (fin XV^e siècle) profitent à la fois

de leur insertion dans les réseaux d'échange pour écouler avec profit tout ou partie des redevances perçues, et de leur position de notable pour prêter ou vendre à crédit aux membres de leur propre communauté. Pour d'autres, l'enrichissement passe plus directement encore par le marché, quelque imparfait et imbriqué soit-il. C'est, bien sûr, le cas pour les professionnels issus du monde rural, tels les artisans des bourgs toscans (G. Pinto), ou encore, pour les XVII^e-XVIII^e siècles, les célèbres colporteurs des hautes vallées montagnardes (S. Brunet). Mais il faut se garder de sous-estimer la part des paysans, et pas seulement les gros fermiers, assez habiles pour profiter d'une évolution favorable de la demande urbaine. Pour le Moyen Âge, les liens entre le paysan et le marché ont surtout été étudiés par l'historiographie anglo-saxonne. Grâce à N. Morard, on connaît depuis longtemps le cas de ces éleveurs de la Gruyère, en Suisse, qui après 1450 font le choix de la spécialisation dans la culture de l'herbe, l'élevage bovin et la production de fromage « vendable ». Pour l'Allemagne rhénane du XVIII^e siècle, Frank Konnersmann nous retrace la marche vers le « capitalisme agraire » d'un groupe assez réduit de paysans, pour la plupart de statut servile et majoritairement issu de la secte des Mennonites. La rétractation des communaux, mais aussi, d'une façon plus positive, l'alphabétisation et les contacts avec la ville contribuent à les orienter vers une double stratégie de rationalisation de l'exploitation agricole, notamment par l'élevage intensif, et de commercialisation des produits de la terre. Naît alors un « état » original de paysans-négociants doté d'une culture forte, faite d'esprit d'entreprise et de notabilité.

Dernier thème central, celui de l'affirmation locale des élites rurales. Il y a, bien sûr, ici l'exercice du pouvoir. Pouvoir économique, d'abord, depuis la fourniture de crédit et de travail au voisinage, notamment aux micropropriétaires, mais aussi, comme c'est le cas pour les cap-casaux gascons, la maîtrise des ressources sylvo-pastorales ou encore, comme en Languedoc, le contrôle de l'accès à l'eau (F. Hautefeuille). Pouvoir légal aussi, qu'il soit communautaire, au travers des syndicats, échevinages ou consulats (A. Folain), seigneurial, religieux ou administratif, et enfin, pour reprendre la terminologie de Philippe Schöfield, pouvoir « quasi légal », fait d'influence, de patronage et d'intimidation. Pour l'exercice de ce pouvoir, l'élite rurale est en concurrence constante, tant avec la noblesse qu'avec la bourgeoisie urbaine qui, comme dans l'Italie du bas Moyen Âge, la supplante presque complètement (G. Pinto). Mais l'affirmation passe aussi par la différenciation d'avec le reste de la communauté. L'élite se distingue alors par une exploitation plus vaste (P. Schöfield), une maison mieux bâtie, au point que, pour l'archéologue, elle se distingue souvent mal de celle du petit noble (F. Hautefeuille). Les éléments de différenciation sont aussi, pour l'époque moderne surtout, les signes du paraître tels que le costume, les objets de luxe, les lieux d'inhumation, les alliances matrimoniales, les legs pieux et autres (P. Jarnoux) ainsi que les titres d'estime, selon l'expression de Jérôme Luther-Viret, soit « honnête homme » ou encore « honorable homme ».

Mais, au fond, à quoi bon tout cela ? Philippe Schöfield est le seul à poser clairement la question des buts de l'élite rurale. Au-delà de l'accumulation, notamment foncière, il en identifie deux, la sécurité et la mobilité sociale, la première l'emportant au XIII^e siècle, la seconde lors des bouleversements sociaux des XIV^e et XV^e siècles. Quant à l'idéologie des élites, tout au moins leurs idées politiques, on en reste, par exemple chez Hipolito Rafael Oliva Herrer et chez Frank Konnersmann, à un schéma vertical se résumant à l'assimilation et l'appropriation des thèmes propagés par les élites nobiliaires, bourgeoises ou savantes. Et peut-être, du moins à un niveau général, est-ce là un peu court. D'autres chercheurs, tels Chris

Wickham et Benoît Cursente pour le Moyen Âge ou Peter Blickle pour l'époque moderne, ont montré que les élites rurales, en général, et les paysans, en particulier, étaient capables de produire, à l'occasion, leur propre programme politique. Terminons peut-être en regrettant qu'un des aspects de la constitution des élites rurales n'ait que peu ou pas trouvé place ici, celui de la réussite individuelle ; les *success stories*, qui, certes, partent rarement de zéro, existent à toutes les époques et dans presque toutes les régions, même si elles sont sans doute plus nombreuses lors de périodes particulièrement favorables à la mobilité sociale – je pense ici à l'extrême fin de la période médiévale marquée en France par la reconstruction de la fin du XV^e et des premières années du XVI^e siècle. Il serait notamment souhaitable de savoir de quels poids pèsent ces réussites individuelles face aux stratégies collectives, et quel modèle elles peuvent bien représenter pour les membres de la société rurale.

Fabrice MOUTHON.

Régis Bertrand, Anne Carol (dir.), *Le « monstre » humain. Imaginaire et société*, Aix-en-Provence, PUP, coll. « Le Temps de l'histoire », 2005, 214 p.

En partie issu des travaux d'une journée d'études tenue à Aix-en-Provence en avril 2002 dans le cadre du centre de recherches TELEMME, cet ouvrage comprend treize articles rangés en trois chapitres. Soulignant dans l'avant-propos la difficulté d'opérer une synthèse sur un sujet aussi singulier que le monstre, Anne Carol écarte les approches rétrospectives et téléologiques de la monstruosité, et propose d'établir une « généalogie des formes » monstrueuses distribuée en trois thèmes : définition et visibilité des monstres, réintégration du monstre dans l'ordre du monde et métaphores du monstre. Comme les autres prodiges de la nature, le monstre humain pose d'inextricables problèmes de définition : il est un écart par rapport à une norme, un désordre du corps, une humanité en lisière, ce qui suppose de reconstituer en premier lieu l'*historicité* des formes « normales » et « anormales » et de rendre compte, tout aussi historiquement, de leur « visibilité ». En outre, le monstre, spécifiquement le monstre humain, représente aussi un enjeu social : il suscite l'effroi, la curiosité ou la compassion, déplace les foules et parfois les agite. Il est donc crucial de lui trouver un sens et une raison d'être dans « l'ordre du monde », lui qui incarne le désordre à l'état brut : juristes, théologiens et savants s'y attachèrent. Enfin, par les émotions qu'il suscite, le monstre excite l'imagination et sert de point de repère aux discours, notamment aux discours tragiques (qu'ils soient artistiques ou politiques). La période considérée par l'ouvrage s'étend de la Renaissance à la fin du XIX^e siècle, avec quelques incursions dans l'Antiquité, permettant de saisir l'évolution des regards portés sur le monstre humain : depuis l'être contrefait figurant le désordre, jusqu'aux premières tentatives de chirurgie réparatrice.

Dans le premier chapitre, l'article de Véronique Dasen et Armand M. Leroi (p. 21-44) est consacré à une momie égyptienne anencéphale examinée par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire en 1825, momie qui lui donna l'occasion d'illustrer quelques-unes de ses théories en cette science nouvelle qu'était alors la tératologie. Les auteurs montrent en particulier que les monstres humains n'étaient pas considérés dans l'Égypte ancienne comme des abominations de la nature mais comme

des êtres hors du commun, inachevés, à l'image des créatures divines des temps primordiaux, et qu'ils étaient placés sous la protection du dieu Thot. L'article de Michèle Janin-Thivos (p. 45-53), consacré aux hermaphrodites à l'époque moderne, se présente comme une courte réfutation des propos de Michel Foucault sur le sujet (M. Foucault, *Les anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*, éd. F. Ewald *et al.*, Paris, 1999, p. 51-74, cours du 22 janvier 1975, mal référencé par l'auteur), à partir de deux exemples de procès d'Inquisition de 1590 et 1686. L'idée est empruntée aux travaux de P. Graille. Les sources du premier procès, tirées de ceux de M. Escamilla-Colin, ne sont pas citées, non plus que celles du second, probablement issues des propres recherches de l'auteur. Il en ressort que l'hermaphroditisme, utilisé par les accusés comme circonstances atténuantes de pratiques sexuelles jugées déviantes, ne ferait pas l'objet de condamnation en tant que tel à l'époque moderne. Les deux cas étudiés, cependant, font office de démonstration. L'article suivant, de Régis Bertrand (p. 55-67), traite d'un cas célèbre : l'hydrocéphale Bourdini de Marseille qui vécut une cinquantaine d'années au début du XVII^e siècle et a donné naissance au dicton marseillais *Que testo de Bourgini !*. R. Bertrand trace avec la loupe d'un Sherlock Holmes l'histoire de ce crâne monstrueux : les restes de Bourdini, auquel plusieurs voyageurs rendirent visite de son vivant, furent exposés comme des reliques chaque jour de la commémoration des Trépassés par les religieux du couvent où il avait trouvé refuge ; ils devinrent, à la Révolution, une pièce d'archéologie et, enfin, une attraction du Muséum de Marseille, placés d'abord dans la salle de conchyliologie, puis dans celle des mammifères et, plus récemment, dans une salle nouvelle d'anatomie comparée. Anne-Emmanuelle Demartini (p. 69-86) s'intéresse, quant à elle, à un « monstre » d'une tout autre espèce : Lacenaire. C'est la figure du « monstre moral » dont il est ici question. Si la folie criminelle de Lacenaire engendre une fascination/répulsion dès l'époque de son procès, c'est qu'elle émane d'un être hybride : un « Héraclite à poignard », un « Gilbert de l'échafaud » qui défie la taxinomie et les diagnostics phrénologiques alors en vogue. Mais désigner le républicain Lacenaire comme un « monstre » indéfendable a aussi une utilité politique pour la presse favorable au gouvernement : empêcher que les journaux d'opposition n'exploitent cette « exception rare » de la promotion bourgeoise pour critiquer le régime... L'auteur montre ainsi que la « naturalisation » du monstre moral, qui fait de Lacenaire une erreur de la nature et non un produit de son milieu et de son époque, n'est pas exempte d'arrière-pensées.

Le deuxième chapitre s'ouvre par un article d'Antoine Leca (p. 89-94) sur les lois romaines régissant le statut des monstres. Ces lois anciennes (VIII^e et V^e s. av. J.-C.) semblent avoir permis l'exposition des enfants atteints de difformités, d'autant que l'habitude prise par les Romains de voir en tout des signes entraînait souvent la mise à mort de ces prodiges pour conjurer le sort. L'article d'Yves Baillet (p. 95-104), est un catalogue des monstres humains mentionnés par Ambroise Paré dans son fameux *Des monstres et prodiges* (1573). Il est dommage que l'auteur, qui dit s'exprimer en tant que chirurgien et non en historien, n'ait pas enrichi son étude de données, notamment statistiques, issues de la tératologie contemporaine, cela afin de savoir, par exemple, si Paré sélectionne certaines formes de monstruosité plutôt que d'autres. Marcel Bernos (p. 105-118) examine les textes liturgiques du XVIII^e siècle qui évoquent les monstres, en particulier dans le cadre de l'administration des sacrements. Une sage prudence s'impose, tant pour ce qui est des baptêmes (« si tu es un homme, je te baptise... ») et des mariages (pour peu que le « monstre » puisse donner son consentement et procréer) que de l'ordre (un port décent et au moins deux doigts « nécessaires pour rompre

Phostie »). Anne Carol (p. 119-140) traite de l'évolution de notre attitude à l'égard des monstres doubles (dont les fameux frères « siamois » Chang et Eng) depuis la Renaissance jusqu'au début du XX^e siècle. L'auteur analyse de quelle manière ces « monstres » furent disputés entre ceux qui les exposaient aux yeux du public contre monnaie sonnante et trébuchante, les savants qui se servaient d'eux dans leurs controverses sur la génération, et les chirurgiens qui tentèrent les premières opérations de séparation à partir de la fin du XIX^e siècle. La « normalisation » des monstres doubles passa donc par la victoire devant l'opinion des savants puis des chirurgiens contre les barnums de foires, faisant migrer le sentiment populaire de la curiosité vers la compassion.

Le troisième chapitre débute par un article de Martine Vasselin (p. 143-168) sur la présence de têtes grotesques et monstrueuses dans des portraits de la Renaissance (du Bronzino notamment). Liant l'esthétique des visages au néoplatonisme ambiant, l'auteur montre que la représentation idéalisée de la belle âme utilise le procédé des masques grotesques, furtivement juxtaposés, comme une antithèse rhétorique, pour souligner la perfection de la beauté peinte. Jean-Raymond Fanlo (p. 169-177) étudie la caricature de Catherine de Médicis, « monstre femelle », dans les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné. La reine de France y est notamment comparée à une comète de sinistre présage qui s'élève au-dessus du royaume en se nourrissant des mauvaises pensées de ses sujets, comme la comète, dans la physique aristotélicienne, naît des exhalaisons de la terre. On regrettera cependant l'absence de comparaison avec le portrait d'Henri III (*Tragiques*, II, 773-796), « ce douteux animal, sans cervelle, sans front », répugnant monstre androgyne, comparaison qui aurait pu conforter cette lecture et la recentrer sur la notion – ici efficiente – de *genre*. Jacques Guilhaumou (p. 179-190) traite de la figure du « monstre en politique ». L'auteur confesse avoir constitué son corpus à partir des « ressourcés du Web » et s'appuie sur les propos d'analystes politiques contemporains, dont Antonio Negri. À la notion d'« ordre social », il oppose celle du « monstre politique » (apparue pour la première fois sous la plume de Machiavel) qui s'identifie à la « fureur populaire » et aux « exclus » du pouvoir, avant de devenir au siècle des Lumières une figure stéréotypée du « despotisme ». Le monstre est alors rendu « extérieur » au discours de l'utopie politique, ce qui, est-on tenté d'ajouter, augure mal de l'avenir de ceux qui, « métaphoriquement », seront dès lors désignés comme des « monstres » inaptes à la vie civile et étrangers au corps social, aristocrates pendant la Terreur ou koulaks sous le régime stalinien... Catherine Delpy (p. 191-202) se consacre à la figure du monstre dans les contes de fées. On y apprend que « dragons, ogres ou géants se dressent tels des obstacles infranchissables sur la route du héros ou de l'héroïne » et que « la fascination pour le monstrueux est clairement établie dans une situation érotique ». L'auteur voudrait que les contes de fées du XVII^e et XVIII^e siècle soient le lieu d'une certaine licence et cachent des « propos libertins », mais la démonstration, à l'issue de l'article, n'est pas faite. Le dernier article, de Martine Lapied (p. 203-212), étudie la figure des monstres de chair ou de cœur dans l'opéra romantique italien. Défilent, devant les yeux du lecteur, le sinistre Iago de Verdi (*Otello*), le bigot nihiliste Scarpia de Puccini (*Tosca*) et surtout Rigoletto, bouffon difforme à l'âme noire mais père aimant pour sa fille. Rigoletto endosse l'habit du marginal révolté et maudit sa « misérable condition d'infirme », à l'instar d'autres monstres magnifiques de la période romantique, « méchants malgré eux ».

Cette dernière conclusion fait écho aux propos d'Anne-Emmanuelle Demartini au début de son article, à partir des analyses de Georges Canguilhem et Michel Foucault concernant l'évolution des mentalités face aux monstres durant

les XVIII^e-XIX^e siècles. La « réhabilitation des monstres physiques » et son double, la « promotion du monstre moral », nécessiteraient une enquête historique plus poussée, que les articles de cet ouvrage ont déjà amorcée. La proposition de Michel Foucault, dans le cours au Collège de France déjà mentionné, selon lequel « il y a eu à chaque époque des formes de monstre privilégiées », mériterait sans doute aussi un examen critique. Il est dommage qu'un ou deux articles de cet ouvrage n'aient pas été consacrés à cette question. En revanche, l'articulation entre la naissance de la tératologie et l'extension du pouvoir scientifique à l'âge industriel est une belle piste ouverte par les articles de Régis Bertrand et d'Anne Carol qui laissent présager d'autres recherches passionnantes sur le rapport, toujours très discuté, entre sciences et sociétés à l'époque moderne et contemporaine.

La présentation de l'ouvrage est claire, illustrée chaque fois que nécessaire. L'inégal intérêt des articles, dans l'ensemble assez courts comme l'impose ce type de publication, tient principalement au choix des sources : tantôt le fonds documentaire est abondant et relativement neuf (notamment les études de V. Dasen et A.-M. Leroi, R. Bertrand, A.-E. Demartini, A. Carol et M. Bernos), tantôt il se réduit à quelques références déjà connues, donnant l'impression que l'auteur cherche à résumer une thématique historiographique bien établie sans justifier de nouvelles perspectives qui rendraient son texte moins vain.

Laurent-Henri VIGNAUD.

Gregorio Salinero, *Une ville entre deux mondes. Trujillo d'Espagne et les Indes au XVI^e siècle. Pour une histoire de la mobilité à l'époque moderne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2006, 540 p.

Trujillo, ville moyenne d'Estrémadure (environ 8 500 habitants), cité des Pizarro, a fourni un important contingent de conquistadores et de colons tout au long du XVI^e siècle. Cet ouvrage, fondé sur le dépouillement de très nombreuses archives (fonds notariaux surtout, mais aussi municipaux et paroissiaux de Trujillo et, dans une moindre mesure, archives de Séville et de Madrid), nous éclaire sur de multiples facettes des relations entre Espagne et Amérique (les *Indes occidentales* pour les Espagnols du XVI^e siècle) restées jusque-là dans l'ombre. Il ne s'agit point d'un travail centré sur l'émigration mais, comme le titre l'indique, sur les réactions, les choix, les comportements de la population d'une ville espagnole vivant en étroite relation avec ses émigrants. L'ouvrage comprend trois parties : les départs, les relations avec les Indes, le temps des retours et des héritiers. L'auteur montre d'abord que les flux d'émigration ont été jusqu'alors sous-estimés et, en croisant toutes les sources disponibles, il établit que l'émigration à partir de Trujillo doit être multipliée par 2,5 ou 3. Il y a eu environ 2 500 départs de Trujillo au XVI^e siècle, mais tous les individus ne se sont pas établis aux Indes car entre 10 et 20 % des migrants sont revenus à Trujillo, sans oublier les centaines qui ont fait des allers-retours. Si, pendant les quatre premières décennies, l'émigration annuelle a concerné une dizaine d'individus, entre 1540 et 1565 elle a compté de 20 à 30 personnes, avant les départs massifs (pouvant atteindre la centaine d'individus) du dernier tiers du siècle. Il est clair que ce sont les natifs de Trujillo présents à Cajamarca en 1532 (17 sur 168) qui sont en partie à l'origine de l'accélération du mouvement migratoire. Les émigrants, principalement de jeunes

célibataires, se rendent surtout au Pérou (plus de 60 % vont à Lima et à Cuzco). Mais un départ n'implique pas le seul migrant car celui-ci a dû emprunter de l'argent et obtenir le soutien de ses proches pour acquitter les frais de voyage et la licence d'émigration ; il faut compter au moins deux ou trois personnes indirectement liées à chaque migration, impliquant ainsi, plus ou moins directement, des milliers d'habitants de la région de Trujillo. G. Salinero remet en cause l'idée que l'origine des départs vers les Indes était imputable à la seule répulsion d'une région trop pauvre, préférant insister sur l'importance des solidarités et des réseaux qui structurent l'émigration, et qui font qu'on quitte l'Estrémadure surtout parce qu'un parent, ou un ami, arrive à convaincre un individu de partir et à le soutenir dans son entreprise. Si cette dernière assertion est justifiée, la première n'est cependant pas totalement sans fondement, sinon on ne comprendrait pas la « géographie » du courant migratoire. Il est vrai que l'auteur indique que ses archives fournissent peu d'exemples d'émigrants pauvres, mais il est évident que c'est précisément cette catégorie qu'on retrouve peu dans les sources et qui est toujours sous-évaluée. D'ailleurs, G. Salinero note qu'on ne connaît pas l'appartenance socio-professionnelle de plus d'un tiers des migrants ! Ses données montrent que le premier groupe appartient à la noblesse (les cadets), puis ce sont les clercs, les officiers royaux et les militaires, suivis des artisans, puis des commerçants. Ces résultats pris en bloc ne nous semblent pas pertinents ; il aurait fallu effectuer un comptage pour la période des découvertes, un autre pour celle de la conquête du Pérou, un dernier pour les débuts de la colonisation, et il est probable que pour ces trois périodes nous n'aurions pas eu la même répartition des migrants.

L'un des intérêts majeurs du livre est de nous dévoiler les liens entre les Indes et la région de Trujillo. La ville vit au rythme des départs, des retours, des arrivées de métaux précieux et des nouvelles venues d'Amérique. Elle a tissé des réseaux efficaces, fondés sur la famille, pour relayer de part et d'autre de l'Atlantique les échanges qui lui permettent de rester en contact avec ceux qui sont partis. Les solidarités traditionnelles se retrouvent dans les milieux de l'émigration. Le premier aspect des relations entre la métropole et les Indes est placé sous le signe des femmes restées seules dans la péninsule et vivant dans l'attente de nouvelles et dans la crainte de la mort de leurs maris. Malgré quelques cas d'abandons d'épouses, les femmes sont les principales destinataires des envois d'argent. À juste titre, l'auteur montre combien un voyage est coûteux, long et dangereux, et qu'en général il n'est pas engagé sans préparation. L'émigration n'est donc pas une fuite d'individus isolés, ni le simple résultat de l'appel d'un parent aux Indes, d'autant plus qu'à Trujillo chacun connaît les dangers du voyage et les échecs de certains migrants. Partir est donc une entreprise pour laquelle les familles mobilisent les moyens dont elles disposent (vente de biens, emprunts), et c'est au sein des réseaux familiaux et des clientèles que s'organisent les voyages et les échanges, avec une efficacité très variable selon la fortune et le degré d'influence de chaque famille. G. Salinero met aussi au jour l'existence de contrats de travail, qui réduisent souvent l'émigrant à une condition proche de la servilité, en le soumettant aux exigences de l'émetteur du contrat, ce qui n'est pas sans rappeler le cas des engagés.

Ce travail montre aussi une ville transformée par l'argent américain. Sur un total de près d'un milliard de maravédís, l'auteur a pu vérifier que plus du tiers est effectivement parvenu jusqu'à Trujillo. Si cette manne est une chance pour certaines familles d'émigrés, sa répartition très inégalitaire en fait aussi l'instrument de l'accroissement du pouvoir de quelques familles sur la société urbaine. L'or et surtout l'argent affluent en quantités habituellement modestes, sous diverses formes. G. Salinero souligne l'ampleur de la fraude. Une partie des envois à destination

des habitants de la ville, vraisemblablement plus de la moitié, est transformée en rentes sur le trésor. Les très fortes sommes destinées à payer des dots, à acheter des maisons, à fonder des chapellenies et surtout à être investies en rentes témoignent des priorités et des préoccupations des émigrants. La ville, aussi bien dans son aspect architectural que social, se modifie rapidement au XVI^e siècle. Le centre de Trujillo se déplace autour d'une nouvelle place, où sont édifiés un hôtel de ville et des palais pour les *peruleros* (ce mot, signifiant littéralement « péruviens », ne s'applique pas tant à celui qui part qu'à celui qui, resté dans la métropole, est en étroite relation avec les Indes). Chacun s'efforce d'avoir pignon sur cette place et d'apposer sur la façade le blason familial. La plupart des fortunes sont investies dans l'achat de terrains, l'édification de maisons, mais c'est la terre et surtout les *juros* et les *censos* qui ont la préférence des *peruleros*. Les migrants fortunés ne constituent pas pour autant une nouvelle noblesse car la fusion des générations et des familles est profonde et solide. Ceux qui reviennent n'ont pas des valeurs et des comportements différents de ceux traditionnellement prônés par les vieilles familles nobiliaires. G. Salinero analyse aussi le devenir des lignages de ceux qui sont revenus. Alors que les descendants du clan des Pizarro voient leur fortune et leur patrimoine décliner, l'héritier de Juan de Orellana, qui a su gérer ses biens et mettre en œuvre toute une stratégie clientélaire en Amérique comme en Estrémadure, a joué un rôle régional de premier plan. Cette étude montre que l'intégration de ces héritiers à la société péninsulaire s'est faite au prix de leur adhésion aux valeurs dominantes et de leur acceptation de la monarchie, d'autant plus que le pouvoir politique les surveille parfois plus qu'il ne les punit pour leurs excès. Avant de conclure, il nous semble nécessaire de préciser que, malgré certaines similitudes, cette émigration vers le Pérou n'est pas forcément emblématique de toute l'Amérique ; les départs vers le Mexique sont en partie différents (plus divers, comprenant moins de nobles, comptant moins de retours). Mais il n'en demeure pas moins que cet excellent ouvrage, rédigé d'une écriture claire et agréable, doté d'une importante bibliographie, constitue un travail majeur et désormais incontournable.

Bernard GRUNBERG.

Paolo Cozzo, *La geografia celeste dei duchi di Savoia. Religione, devozioni e sacralità in uno stato di Età moderna, secoli XVI-XVII*, Bologne, Il Mulino, 2006, 384 p.

L'historiographie française tend à lire l'absolutisme comme un processus d'autonomisation du politique, de sécularisation, de rationalisation, de nationalisation et de bureaucratisation étatiques. La formation de l'État moderne passerait obligatoirement par ce schéma hégélien, et il n'est pas certain que l'historiographie française actuelle soit totalement débarrassée d'un mépris secret pour les constructions politiques qui n'empruntent pas cette voie supposée linéaire et unique de la modernité. La plupart des historiens du politique comme ceux du religieux, notamment nos maîtres, n'accordent guère de crédit aux dévotions royales et plus globalement à une problématique théologico-politique qui les embarrasse. Les uns, catholiques et historiens (ce qui n'en fait pas des historiens catholiques), parce que la politique est impure et que sa présence dans le champ religieux suppose manipulation et récupération machiavéliennes. Les autres, encore parfois viscéralement

anticléricaux, parce que religion et modernisation leur semblent idéologiquement incompatibles. Pour sortir de ce vieux face-à-face idéologique et stérile, les partisans d'une approche théologico-politique de la modernité peuvent se rassurer en constatant que l'historiographie étrangère offre des travaux stimulants.

Le livre de Paolo Cozzo retrace la construction politico-religieuse d'un État territorial, constitué de la Savoie et du Piémont, devenu royaume au début du XVIII^e siècle et qui jouera un grand rôle dans le *risorgimento*. P. Cozzo nous montre que les dévotions des princes ne doivent pas seulement être interprétées comme l'expression d'une spiritualité personnelle inscrite dans un espace privé, mais sont des manifestations publiques qu'il faut apprécier dans l'horizon « *dinastico-statale* ». Les manifestations religieuses ont une finalité politique intérieure et extérieure.

Au cours des XV^e et XVI^e siècles, la dynastie de Savoie a basculé le barycentre de la construction territoriale composite qu'elle possède vers son flanc cisalpin, en transférant la capitale de Chambéry vers Turin. L'occupation française de la Savoie et même d'une partie du Piémont entre 1536 et 1559 a encore favorisé ce processus engagé dès la fin du Moyen Âge. Il n'a pas été sans rencontrer des résistances, surtout dans des cités dotées d'une forte tradition communale. Pour établir son autorité, le duc est parfois, comme à Mondovi, obligé de bâtir une citadelle, détruisant à cette occasion la cathédrale et le couvent des dominicains de la ville, privant ainsi cette cité de lieux sacrés et civiques tout en la plaçant sous l'ombre menaçante et tutélaire d'une forteresse princière.

Les bonnes villes tirent en effet leur identité non seulement de leurs murs, de leurs privilèges et de leurs institutions, mais aussi d'un culte civique qui se cristallise autour de reliques de saints et de martyrs, et qui se manifeste par des processions de l'ensemble du corps de ville, par la représentation de leurs effigies dans les armes de la cité ou sur les monnaies. À Turin, ce panthéon est composé de saint Jean Baptiste, du proto-évêque saint Maxime, des martyrs Ottavio, Avventore, Solutore et Secondo, ainsi que Giuliana et Goslino. À Asti, la figure tutélaire de saint Secondo est invoquée encore en 1526 lors du siège de la ville par les Impériaux. Une nouvelle église lui est consacrée en 1591. Ce sanctoral civique n'a rien de figé. À Turin, lors de la peste de 1598, la ville promeut le patronage de saint Valerico. Ce besoin croissant de protecteurs, déjà noté par Jean-Michel Sallmann pour Naples, laisse une part croissante à la Vierge. À Turin, le culte marial se développe au cours du XV^e siècle au sanctuaire de la Consolata, où la ville fait transférer en 1536 les reliques des martyrs et de Giuliana qui étaient dans l'abbaye de San Solutore. Dans le *contado* de Mondovi, se développe à partir de 1592 un culte marial localisé à Vico, que la ville et l'évêque récupèrent, au profit de la cité, en édifiant un hôpital pour pèlerins. L'essor du sanctuaire compense ainsi la suppression de la cathédrale. Cette mariolâtrie citadine se déploie aussi à Prato en 1575 (madone du secours), à Lucques en 1588, à Cuneo (madone « dell'olmo »)...

L'autorité ducale a éprouvé le besoin de contrôler et de récupérer ces dévotions. À Asti, le duc et sa cour participent à la procession de 1597 lors du transfert des reliques de saint Secondo. À Mondovi, Charles Emmanuel capture le culte marial de Vico en y installant un ordre, les Feuillants, dont la règle, comme l'a récemment montré Benoist Pierre, sanctifie le service du prince. Il envisage d'en faire la nécropole dynastique. Seul lui y sera inhumé. Mais c'est à Turin, élevée au rang de capitale, que l'autorité ducale a été la plus soucieuse de promouvoir les sacralités tout en en contrôlant les usages. Lors de la procession de la Fête-Dieu, les gens du duc occupent à partir de 1563 les positions enviables, comme celle de porter le dais, tandis que les autorités municipales sont rejetées à l'octave. L'itiné-

raire de la procession est modifié en 1572 comme pour mieux la priver de sa fonction mémorielle civique. Les Jésuites, installés en 1567 dans l'université, récupèrent une partie du patrimoine de l'abbaye de *San Solutore* ainsi que les restes d'Avvetore, Ottavio et Solutore dont la translation est accompagnée par toute la cour. Le prince est de plus en plus présent lors de la Semaine Sainte et lors de la Saint-Jean-Baptiste. Certains accusent la ville de n'en faire plus assez pour ses protecteurs et profitent des grandes pestes de 1598 et 1599 pour essayer de raviver ces grandes manifestations civiques autour du panthéon civique. Mais le duc court-circuite ce réveil, non en l'interdisant, mais en y participant et, mieux encore, en faisant ériger à Pecetto près de Turin un monastère de camaldules pour accomplir son vœu formulé lors de la peste. Ainsi, c'est le vœu ducal, et non la dévotion des habitants, qui explique la fin de l'épidémie. Le duc en fait à partir de 1607 le siège de l'ordre militaire de l'Annonciation, jusqu'alors établi dans une chartreuse du Bugey dont la Savoie vient d'être privée par le traité de 1601 avec la France.

La récupération de dévotions locales et des lieux sacrés n'est pas le seul moyen d'affirmation de l'autorité ducale par la surimposition d'une identité « *dynastico-statale* » sur le palimpseste des identités communales. La dynastie promeut aussi ses propres sacralités dans l'espace politique. En 1578, la relique du Saint-Suaire, jusqu'ici conservée dans la Sainte-Chapelle du château ducal de Chambéry, est transférée à Turin. Le duc Charles Emmanuel lui aurait bien fait édifier une église, mais Charles Borromée l'en dissuada et elle resta exposée dans le chœur de la cathédrale, contribuant à détrôner dans la hiérarchie des espaces sacrés les cultes localisés dans les chapelles latérales souvent détenues par de grandes familles turinoises. La fête du Saint-Suaire est solennisée à partir du 4 mai 1582 sur tout le territoire, et encouragée par la multiplication des confréries. Le culte de saint Vincent est également cher à Emmanuel Philibert : le vainqueur de Saint-Quentin lui consacre une basilique à Turin où il place l'ordre militaire de saint Maurice, et qu'il honore de sa présence à chaque anniversaire de la bataille. Enfin, le culte de saint Maurice, capitaine de la légion thébaine massacrée à Agaune, est aussi largement promu. Ses reliques sont transférées en 1591 depuis Bourg-Saint-André vers Turin. L'ordre militaire qui lui est consacré est créé en 1572 et accueille les élites italiennes. Il concurrence ainsi le rayonnement de l'ordre de saint Étienne fondé par les Médicis.

Car ces cultes et ces reliques sont aussi mobilisés pour des usages de politique extérieure. La dynastie entend apparaître comme une *beata stirps* qui règne sur un territoire qui est comme sacralisé par une ceinture de sanctuaires qui sont autant de citadelles sacrées.

L'arc alpin a connu au cours du XVI^e siècle une véritable efflorescence de *sacri monti*, ces sanctuaires dotés de lieux rappelant la Terre sainte où vécut le Christ. On a souvent présenté ce phénomène comme une manifestation de défense vis-à-vis de la Réforme. La maison de Savoie n'hésite pas à se présenter comme un rempart contre l'hérésie, justifiant ainsi l'occupation de Salucce en 1589 par la crainte de voir cette enclave française devenir une porte d'entrée de l'hérésie, avec l'avènement de l'hérétique Henri IV sur le trône de France. Paolo Cozzo nuance cette interprétation sur la multiplication des *sacri monti* ou même sur l'essor des sanctuaires mariaux, car ils sont loin d'être tous situés en frontière de catholicité. Il montre en revanche la volonté des princes de baliser leur juridiction par des sanctuaires qui rivalisent avec ceux de leurs voisins. À Montferrat, les Gonzague jouissent du rayonnement du Mont de Crea, tandis que les Habsbourg dans le Milanais bénéficient de l'aura sacrale du sanctuaire de Varallo. La valorisation du sanctuaire de Vico près de Mondovì, loin de tout danger hérétique, s'inscrit dans

cette rivalité mimétique où chacun veut avoir chez soi la Vierge (on pense à la *casa santa* de Lorette dans les États pontificaux), la Terre sainte, ou des reliques du Christ (on pense au sang du Christ à Mantoue). P. Cozzo évoque ainsi chez les Mantoue l'érection en 1615, en plein palais ducal, d'une *scala santa* comparable à celle de la basilique du Latran. Moins fréquentée aujourd'hui que la chambre des époux, cet aménagement montre la volonté de transférer la toponymie des catacombes romaines jusqu'au sein de l'espace palatial. En outre, P. Cozzo montre que la promotion de Vico correspond à l'alliance avec l'Espagne, alors que la promotion du sanctuaire marial d'Oropa sur la colline de Graglia (on aurait aimé une carte dans ce livre sur la géographie céleste des Savoie !) s'inscrit plutôt dans la période d'alliance avec la France.

La politique en matière de géographie ecclésiastique découle aussi de cette volonté de sanctuariser un territoire politique. Turin est ainsi élevé au rang d'archevêché en 1515, grâce aux Della Rovere, pour faire face à la constitution de petits évêchés voisins, Casale (capitale du Montferrat) et Saluces, en 1511. En 1622, le duc aurait aussi aimé que soient créés six nouveaux diocèses dans ses États afin de superposer limites politiques et limites des juridictions épiscopales, mais aussi pour avoir un nombre de sièges épiscopaux qui puissent rivaliser avec le royaume de Naples.

Si les Savoie cherchent à sacraliser et à sanctuariser leur territoire, ils cherchent aussi à sanctifier leur dynastie. À l'aube de l'époque moderne, aucun personnage de la famille de Savoie n'a encore été porté sur les autels. Et, pourtant, certains bénéficient déjà de la *fama sanctitatis*. C'est notamment le cas d'Amédée IX, malheureux duc, malade et bien-aimé, mort en 1472. L'évêque de Turin Claude de Seyssel engage un procès de canonisation, que plus tard le duc Charles Emmanuel appuie en faisant réaliser une enquête afin de recenser les miracles, établir la toponymie d'un culte officieux et réaliser l'hagio-biographie du duc. Les relais romains, jusqu'aux cardinaux, sont mobilisés. Bellarmin en fait le modèle du prince chrétien dans son *De officio principis*. Le chanoine du Latran Pietro Francesco Maletto écrit une biographie d'Amédée dédiée à Paul V. Le duc entend faire de ce saint enterré à Verceil non un culte civique et local mais ducal et « *statale* ». Le rapprochement avec la France, consécutif au mariage de Victor Amédée avec Christine de Bourbon, n'altère en rien cette promotion. Amédée n'avait-il pas épousé Yolande de Savoie ? Le présent est une réminiscence du passé. Victor Amédée sera du reste enterré auprès de son aïeul à Verceil. Les images du saint duc se diffusent sur les médailles et les monnaies. Il est canonisé en 1677. D'autres Savoie, morts en odeur de sainteté, voient aussi leur culte reconnu. Ainsi en est-il de Marguerite de Savoie, marquise de Montferrat, morte en 1464 et portée sur les autels en 1669. La canonisation est encouragée par une autre Marguerite de Savoie, marquise de Montferrat entre 1609 et 1612. Les cultes dynastiques ont des objectifs politiques et permettent aux Savoie de tenir leur place parmi les *beatæ stirpes* de la chrétienté, comme les Bourbon...

Reste alors à déterminer comment concilier le rayonnement universel d'un culte ou d'un sanctuaire et l'appropriation locale et territoriale d'une sacralité. Les ducs ont oscillé entre rétention et diffusion. La dynastie s'inscrit pleinement dans le grand réseau des échanges reliquaires si vivaces entre les cours de l'âge moderne. Les princes se constituent un capital sacré à travers des collections de reliques. Leurs échanges font partie des bons procédés de la diplomatie, comme la présence des ambassadeurs aux grandes cérémonies religieuses, et même les pèlerinages des princes vers les sanctuaires des États alliés, comme Varallo, placés dans l'orbite espagnole. Mais, en même temps, ils n'entendent pas se priver de ce qui est le plus

important. La destinée internationale du culte du Saint-Suaire est, à cet égard, révélatrice. Le duc en autorise des reproductions néanmoins miniaturisées envoyées en Espagne (1595), au Portugal (1620), en Toscane (1625) et au pape en 1656. Cette dernière sera exposée dans l'église du Saint-Suaire des Piémontais, édifiée au début du XVII^e siècle près de la place *dei formari*. Les membres de la famille de Savoie séjournant à Rome ne manquent pas de se rendre dans ce sanctuaire de la nation piémontaise. Ils ont enrichi d'une image du Christ la Ville éternelle qui a perdu en 1527 la sainte face de la Véronique. Ces petits princes ne peuvent se passer de Rome, source des sacralités, des faveurs et des honneurs, mais ils entendent aussi manifester qu'ils ont un capital sacré qui leur confère une légitimité et conforte leur ambition dans la société des princes.

Au terme de cette belle et riche démonstration, est-on certain que des phénomènes similaires ne sont pas à l'œuvre dans la France des XVI^e et XVII^e siècles ? Promotion de saint François de Paule et du culte de Saint Louis, récupération du culte de sainte Geneviève, étouffement d'un culte embarrassant comme celui de saint Denis, essor au XVII^e siècle d'une « monarchie dévote »... permettent de douter de l'absolue singularité de l'exception française.

Jean-Marie LE GALL.

Ariane Boltanski, *Les ducs de Nevers et l'État royal. Genèse d'un compromis (1550-1600)*, Genève, Droz, 2006, 580 p.

Cet ouvrage est l'édition remaniée de la thèse qu'Ariane Boltanski a soutenue en 2001 à l'Université de Paris I. Elle montre, à travers l'exemple d'une maison de la haute aristocratie, la complexité des relations nouées entre un Grand et le pouvoir royal dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

L'étude de ces rapports a longtemps été pensée dans le cadre du déclin des grands féodaux, premières victimes de la formation de l'État « moderne », dont l'une des finalités aurait été l'élimination de l'anarchie féodale. A. Boltanski démontre au contraire que le jeu des relations entre les Grands et le pouvoir royal au cours de la première modernité ne s'est pas conjugué sur ce mode d'un combat fratricide, mais plutôt sur celui de la coopération et de l'aide mutuelle. Elle éclaire les différentes stratégies d'association instaurées par les ducs de Nevers pour garder une place prépondérante au sein de l'appareil d'État, mais aussi par le roi pour s'implanter durablement dans les espaces et dans les réseaux dominés par les Nevers. À la suite d'Arlette Jouanna et de John Russel Major, l'auteur nuance la thèse de la crise de la noblesse en prouvant que celle-ci conserve une part importante de ses prérogatives politiques, économiques et judiciaires. Le pouvoir politique des Grands face au renforcement de l'État repose sur leur capacité à mobiliser une pyramide de fidèles et à en garder le contrôle. L'apport principal de ce travail est d'avoir établi les rouages de ces mécanismes de domination, jusque-là mal connus, qui n'avaient pas été testés à l'échelle d'une clientèle aristocratique et sur une chronologie élargie. A. Boltanski montre qu'un Grand, qui a fait le choix de ne pas entrer dans la voie de la révolte contre l'État royal, a pu faire de sa clientèle un instrument politique efficace au service de la monarchie. La survie des Nevers tient en effet à leur capacité à se mettre au service d'un État tragiquement sous-encadré du point de vue administratif.

Le livre comprend trois parties. Dans la première sont exposés les fondements politiques et économiques de la puissance des Nevers. Le premier d'entre eux, qui

est également la première illustration de la politique de compromis instaurée entre le roi et les Nevers, est le mariage d'Henriette de Clèves, héritière des ducs. Lorsque la lignée des Clèves tombe en quenouille, Charles IX empêche l'union d'Henriette avec un Grand et conforte les Nevers dans leur position particulière de princes étrangers en choisissant pour époux Lodovico Gonzaga, fils cadet du duc de Mantoue. Alors que le roi aurait pu spolier l'héritière en récupérant les biens des Nevers, il fait le choix de perpétuer une maison féodale qui lui a toujours été fidèle et qui ne doit son existence qu'à l'intervention royale.

Sont ensuite analysés les divers accommodements mis en place par l'administration royale au profit des Grands, véritable cœur de la puissance des Nevers. A. Boltanski décrit les modalités qui leur permettent de garder largement leurs prérogatives féodales, en cumulant sur le terrain les signes de leur pouvoir patrimonial sur la terre et sur les hommes, avec des charges royales de premier plan. Ainsi, en Nivernais et en Champagne, Gonzague détient d'importants pouvoirs au nom du roi : il est gouverneur des deux provinces et son autorité militaire est renforcée par la maîtrise d'une compagnie d'ordonnances. Sur le terrain, il était souvent difficile de savoir si le duc agissait comme lieutenant du roi ou comme feudataire. Cette forme de patrimonialisation du pouvoir répond en fait, pour le roi et pour le duc, à l'impératif d'asseoir leur autorité mutuelle : par les multiples ressorts de son pouvoir seigneurial, Nevers donne consistance tant à sa propre autorité qu'à celle du roi qu'il exerce localement, dans une perspective de profit mutuel. Ce double pouvoir lui confère une faculté d'intercession puissante lui permettant de placer ses affidés à des gouvernements de ville et de places fortes. La maîtrise de ce système de patronage provincial est l'un des fondements de l'autorité du duc.

Les liens instaurés entre les Nevers et le gouvernement royal sont en outre renforcés dans la seconde moitié du XVI^e siècle par de multiples échanges financiers. Si le roi intervient à plusieurs reprises pour éviter la banqueroute des Nevers, il a aussi régulièrement recours au duc pour obtenir des avances d'argent qu'il rembourse en constituant des rentes ou en assignant des recettes fiscales. Ces deux montages financiers participent à l'établissement d'une relation d'interdépendance entre pouvoir ducal et pouvoir royal, en transformant une fortune d'origine patrimoniale, fondée sur la rente foncière, en une rente indirecte sur l'État.

Dans la deuxième partie, A. Boltanski analyse le système de patronage des Nevers. Démontant les mécanismes à l'œuvre dans cette nébuleuse clientélaire, elle montre comment un Grand parvient à s'associer durablement des fidèles et à les placer au service de la monarchie. Achievant de remettre en question le courant historiographique qui présentait les réseaux de clientèle comme des partis contestataires, elle démontre que le réseau du duc est un monde du temps long, structuré autour de sa maison domestique, véritable petite cour, au sein de laquelle les attachements se transmettent de génération en génération. La clientèle des Nevers, constituée d'une centaine de familles françaises et italiennes, se décompose en cercles de proximité avec le corps du duc, en fonction desquels s'organise la hiérarchie des fidélités. C'est notamment grâce aux mariages internes que ce réseau devient une assise solide, capable de servir le pouvoir ducal et le pouvoir royal. Ce phénomène de tradition familiale tend à faire circuler les charges ducales, administratives et domestiques, au sein d'un groupe fermé de familles dont l'alliance avec les Nevers se transmet de père en fils et de beau-père à gendre.

Reprenant la définition aristotélicienne de la *philia*, l'auteur précise le contenu symbolique et concret de l'« amitié » en s'appuyant sur des outils empruntés à l'anthropologie, à la sociologie et à la sémantique. Ce dialogue avec d'autres sciences sociales lui permet de dépasser l'interrogation traditionnelle des historiens qui établis-

sent d'ordinaire une séparation tranchée entre loyauté effective et recherche de l'intérêt personnel. La rhétorique de l'« affection » montre bien que les liens unissant les Nevers à leurs clients ne se fondaient pas uniquement sur des contenus matériels, mais aussi sur des contenus symboliques, et que les notions d'intérêt et d'affection ne s'opposaient pas mais se complétaient. La fidélité d'un client met en jeu à la fois son obéissance et son affection, mais elle se distingue d'une simple sujétion.

La difficile question du double service est aussi mise en lumière. En effet, de nombreux clients des Nevers occupent parallèlement des charges au sein de l'administration royale. Les affidés ne rompent pas leur engagement auprès du duc lorsqu'ils passent dans le service direct du roi ; au contraire, ils gardent leur position dans la clientèle des Nevers, en cumulant charges royales et charges ducales. La question qui est ici posée est celle, essentielle, de la place tenue par les clientèles dans le processus de construction de l'État administratif. A. Boltanski montre comment le système de patronage des Nevers formait un triangle politique complexe, résultat des liens tissés entre ses trois sommets : les ducs, leurs clients et le roi. En fin de compte, tout le monde trouvait son intérêt dans cet enchevêtrement des fidélités qui constituait un mode efficace de domination politique pour le duc et pour le roi. La clientèle des Nevers est l'illustration éclatante de la collaboration des ducs à l'administration royale car on assiste à la formation d'un milieu politique de serviteurs de l'État, façonné par la fidélité de Gonzague. Mais ce mécanisme avantageux pour les parties supposait la fidélité des clients envers le roi et le duc, et la fidélité du duc envers le roi. Comment alors expliquer que ce système ait survécu aux guerres de Religion ?

C'est ce qu'A. Boltanski étudie dans une troisième partie consacrée au comportement des Nevers et de leurs clients pendant le conflit. Cas exceptionnel pour un Grand, Louis de Gonzague a laissé un grand nombre d'écrits politiques à partir des années 1570. C'est cette source originale qu'elle utilise pour comprendre les mécanismes à l'œuvre dans les choix politiques et religieux de la haute noblesse. Elle réévalue la prégnance du mobile religieux en rappelant que la position du duc était guidée par la fidélité au roi et au catholicisme, l'alliance des deux concourant à la défense de son pouvoir personnel de grand feudataire catholique.

Les Nevers font sensiblement évoluer leurs moyens d'action entre 1570 et 1594. Jusqu'à l'assassinat d'Henri III, le duc choisit la violence pour éradiquer l'hérésie. Cette phase trouve son acmé dans la Saint-Barthélemy dont il est présenté comme l'un des principaux artisans. À partir de 1576, il réorganise son action en théorisant le projet d'une croisade contre les protestants menée au nom du roi et par le roi. Mais la crise de la Ligue place les Nevers devant un choix inédit, car, pour la première fois, le duc ne peut plus servir son roi et son Dieu en même temps. Après avoir louvoyé, Gonzague décide de ne pas devenir ligueur en 1590. Son projet politique évolue alors sensiblement : la croisade prévue pour extirper l'hérésie se transforme en une croisade spirituelle dont la finalité est la conversion d'Henri IV, puisque, à ses yeux, seul le rétablissement d'un roi catholique peut restaurer l'unité politique. De manière plus pragmatique, c'est pour lui la seule possibilité de restaurer son autorité locale. Et en effet, après la conversion d'Henri IV en 1594, les Nevers parviennent à rétablir leur système de patronage tant à la cour qu'en province.

A. Boltanski a réussi le pari d'éclairer l'histoire de la haute noblesse d'un nouveau jour, en démontrant que les compromis politiques, instaurés de manière pragmatique, jouaient un rôle bien plus important que ne l'avait supposé la recherche jusqu'à présent.

Anne-Valérie SOLIGNAT.

Alain Dufour, *Théodore de Bèze, poète et théologien*, Genève, Droz, 2007, 272 p. (« Cahiers d'Humanisme et Renaissance », 78).

Le 400^e anniversaire de la mort de Théodore de Bèze en 2005 a relancé l'intérêt pour le réformateur considéré comme le second ou le successeur de Calvin à Genève. Il a été l'occasion d'un important colloque (*Théodore de Bèze (1519-1605). Actes du Colloque de Genève (septembre 2005)*), publiés sous la dir. d'Irena Backus, Genève, Droz, 2007) ; il nous vaut également la publication d'une excellente biographie due à Alain Dufour, le savant éditeur de la *Correspondance* de Bèze depuis 1962 (dernier volume paru : t. XXIX : 158, Genève, Droz, 2007).

La vie de Bèze (1519-1605) s'identifie presque avec le siècle de la Réformation et a participé intensément non seulement à l'histoire de Genève, pendant près d'un demi-siècle, mais aussi à l'histoire de toute l'Europe protestante et en particulier des Églises réformées en France. Alain Dufour a découpé cette vie en une série de brefs chapitres construits chacun autour d'un thème associé à une période et un lieu. Source principale de la biographie de Bèze, sa correspondance, abondamment citée, oriente la structuration des chapitres. On suit ainsi les années de jeunesse et de conversion (chap. I), les années d'enseignement du grec et de formation théologique à Lausanne (chap. II), les années avec Calvin à Genève, à la tête de l'Académie (chap. III et V), entrecoupées par deux années en France, aux côtés d'Antoine de Navarre, puis de Louis de Condé dans la première guerre de Religion (chap. IV). Les années d'après la mort de Calvin, en 1564, sont plus compliquées, Bèze se multipliant sur plusieurs scènes à la fois : à Genève, comme modérateur de la Compagnie des pasteurs jusqu'en 1580, comme professeur, conseiller, négociateur (chap. XII, XVI, XVII, XX), en France (chap. VII, IX, XIX), à Strasbourg (chap. X), à Montbéliard (chap. XV), ainsi que, par correspondance, aux Pays-Bas (chap. XI), en Angleterre (chap. XVIII), en Pologne (chap. VIII)... Le parcours chronologique est prétexte à quelques haltes plus thématiques : la vie de Bèze à Genève (chap. XII), Bèze historien (chap. XIII), Bèze poète (chap. XIV). Les longues « dernières années » de Bèze : 1580-1605, font l'objet d'un chapitre intitulé « Un monument qu'on visite » (chap. XX), indiquant à la fois la gloire, la puissance d'attraction et une certaine pétrification. L'héritage de Bèze (chap. XXI) ? Son biographe le voit dans ses œuvres littéraires, en particulier les Psaumes, dans la consolidation des Églises réformées françaises, enfin dans la Bible anglaise du roi Jacques (1611) qui devait beaucoup s'appuyer sur les notes exégétiques prudentes, voire conservatrices, du *Novum testamentum* de Bèze.

Au fil des chapitres, les ouvrages de Bèze sont tous situés et présentés avec précision. Le portrait de Bèze par A. Dufour accentue deux lignes directrices : le poète humaniste pré-baroque et le théologien calvinien pré-orthodoxe. Le poète apparaît dès les premiers chapitres, quand sont évoquées les années de création poétique les plus fécondes, avec les *Poemata*, *Abraham sacrificant* et les Psaumes. Mais Bèze n'a cessé d'être un poète, publiant en 1580 les *Icones*, puis les *Emblemata*, occasion du chapitre XX sur la poésie et l'image chez Bèze. Quant à la théologie, elle est aussi présente dans la plupart des chapitres. Les débats théologiques ne sont pas esquivés, mais au contraire expliqués à l'usage des non-théologiens (ainsi la querelle avec les luthériens « ubiquitaires », chap. VI, X, XV). À chaque fois, l'auteur donne le dernier état de la question, utilisant même les interventions et discussions au Colloque de Genève de 2005. Sans céder aux approximations faciles, A. Dufour réussit le tour de force de présenter sous une forme narrative et familière ces sources et ces travaux de théologiens peu riant.

Un index des noms, des titres d'ouvrages et des thèmes complète utilement cet ouvrage, par ailleurs illustré de plusieurs portraits et gravures de l'époque (un petit regret cependant : l'absence d'une chronologie synthétique en fin de volume). Les étudiants et chercheurs seiziémistes ne seront pas les seuls à lire avec profit ce nouveau *Théodore de Bèze*. A. Dufour aide aussi l'« honnête homme » à déchiffrer une personnalité et une œuvre méconnues qui ont participé aux bouleversements théologico-politiques de l'Europe moderne.

Marianne CARBONNIER-BURKARD.

Robert Sauzet, *Au grand siècle des âmes. Guerre sainte et paix chrétienne en France au XVII^e siècle*, Paris, Perrin, 2007, 295 p.

Depuis quarante ans, Robert Sauzet laboure le diocèse de Chartres et surtout les terres orientales du Languedoc, qui virent catholiques et protestants se déchirer mais aussi cohabiter. Si l'historiographie tend aujourd'hui à explorer les chemins de la coexistence civile, voire confessionnelle, c'est-à-dire de la paix de religion et de la tolérance, Robert Sauzet revient dans ce très bel ouvrage sur le climat de guerre sainte dans lequel baigne ce Grand Siècle, souvent présenté comme le berceau de la modernité avec la révolution scientifique, Descartes et le triomphe des modernes sous Louis le Grand.

Or une grande partie de l'énergie des belles âmes du XVII^e siècle est tendue vers l'accomplissement d'une guerre inhumaine donc sainte, par ce rêve de croisade que d'aucuns entendent faire revivre parce qu'ils vivent dans l'attente eschatologique de la parousie, ou parce qu'ils veulent être dignes de la gloire de leurs ancêtres, comme les Lorraine descendants de Godefroi de Bouillon, parce qu'enfin la croisade offre à l'individu qui s'est déshonoré un théâtre de réconciliation. Claude de Lorraine rachète ses tractations douteuses et honteuses avec l'Espagne en partant combattre le Turc en Hongrie. Mercœur, l'ancien ligueur, ou Beaufort, l'ancien frondeur, allèrent aussi combattre le Turc.

La guerre sainte visa l'Infidèle, au début du XVII^e siècle puis vers 1660-1670, mais aussi l'Indien iroquois réfractaire aux missions vers 1666, et surtout le protestant hérétique, sous les guerres de Religion de Louis XIII comme dans les années 1680 ou 1700. Le Turc, l'Indien ou l'hérétique sont tous des figures diaboliques qu'il faut éliminer par la force pour faire régner la vérité du Christ. Les canonistes et le recours à saint Augustin justifient cet usage de la violence guerrière et sacrée. Les diplomates et ceux que travaille encore l'idée de chrétienté rêvent parfois de réconcilier les princes catholiques entre eux, voire avec les protestants, dans une croisade commune contre le Turc. Mais Robert Sauzet est aussi attentif au transfert de croisade, notamment sous le règne de Louis XIV où la nécessité de ménager l'allié turc conduit la France du Très Chrétien à justifier après 1680 cette injustifiable alliance, en faisant valoir qu'il est plus glorieux de lutter contre les protestants dans le royaume que contre l'Infidèle. Les dragons furent donc utilisés pour convertir de force les réformés.

Robert Sauzet précise qu'il ne faut pas surestimer la dynamique croisée, ni sa permanence. Il s'agit tout d'abord moins d'aller conquérir les lieux saints que d'endiguer la menace ottomane. Pour ce faire, il y eut certes des exaltés comme Mercœur qui lutta en Bretagne contre les protestants et leurs alliés, puis contre les Turcs en Hongrie, ce rempart de la chrétienté. Le régiment de Carignan Salières,

auréolé de la gloire du Saint-Gotthard, passa de la plaine hongroise aux arpentés gelés du Canada. Les populations catholiques et protestantes se sont aussi localement affrontées de manière violente et inhumaine dans les années 1620-1620 puis lors de la guerre des Camisards, où actes iconoclastes et massacres abondèrent comme au XVI^e siècle, ce qui nuance beaucoup l'idée d'un pouvoir politique faisant régner partout l'ordre et promouvant une autonomie du politique au-dessus des confessions. Le roi reste très chrétien et donc partisan et partial. L'État aussi. Du reste, hors de ces périodes de guerre de religion, les dévots firent tout pour obtenir l'application de l'édit de Nantes « à la rigueur », en multipliant brimades et vexations, grâce au recours à la justice royale, comme lors des grands jours de Poitiers récemment étudiés par Joël Cornette mais ignorés par Robert Sauzet. Mais cette intolérance au quotidien relève-t-elle de la guerre sainte ?

Surtout, il y a beaucoup de rhétorique chez les jésuites du Canada et beaucoup de projets fumeux qui ne résistent guère à la réalité, comme celui de milice chrétienne du P. Joseph. La dynamique croisée d'union à Dieu a aussi été intériorisée et s'impose comme démarche mystique. Dès lors, cette croisade intérieure nourrit-elle l'ardeur de la guerre sainte ou bien se substitue-t-elle à elle, contribuant à l'euphémiser et à en neutraliser la réelle inhumanité ? Faut-il, du reste, systématiquement ramener celle-ci à une matrice religieuse ? Ceux qui partirent pour la Hongrie furent souvent plus attirés par l'appât du gain, et n'hésitèrent pas, de temps à autre, à se mutiner et à rejoindre le Sultan, surtout lorsque la solde manquait. Enfin, ces solitaires de la croisade ne trouvèrent que très épisodiquement un appui de la monarchie comme au début du règne personnel de Louis XIV. La lutte ouverte contre l'Espagne entre 1635-1659 puis contre l'Europe coalisée sous Louis XIV détourna le roi de la guerre contre le vieil allié turc, au grand désarroi des Français. Quant à Colbert, le Canada est à ses yeux terre de commerce et de colonisation, non substitut à Jérusalem.

Au cours du siècle, l'image de ces ennemis désignés à la vindicte croisée a aussi évolué et l'altérité a été relativisée et dédramatisée. Moins menaçant, le Turc excite toujours davantage la curiosité, plus que l'effroi. Jetant par-dessus les frontières des liens amicaux et érudits, la République des Lettres développe des relations sociales marquées par l'irénisme érasmien que Bayle amplifie après la Révocation en proclamant bien fort, après saint Thomas, les droits de la conscience erronée. Mais la tolérance n'est pas réservée aux beaux esprits, qui en manquent d'ailleurs parfois, comme la marquise de Sévigné. Il y a aussi un « œcuménisme rustique » où les simples coexistent, dans les familles, avec les mariages bigarrés, honnis par les consistoires comme par les évêques, dans les fêtes et les danses, malgré les interdits des Églises, dans les activités économiques et professionnelles, qu'il s'agisse d'appartenir aux mêmes régiments, aux mêmes corps de métiers, aux mêmes consulats et municipalités, de fréquenter les mêmes écoles, et jusque dans les cimetières qui ont fait récemment l'objet de longues analyses dans le livre de Keith Luria, *Sacred Boundaries*. Mais le livre de Robert Sauzet survole assez rapidement ces formes de cohabitation dans l'intolérance religieuse, car son objet est centré sur la guerre sainte.

L'auteur n'entend pas hiérarchiser les causes du reflux de l'esprit de guerre sainte à la fin du XVII^e siècle, reflux qu'il relativise en rappelant la guerre des Camisards en pleine crise de conscience européenne. Celle-ci promeut-elle l'indifférence religieuse, que l'affrontement stérile des controversistes a développée, bien malgré eux, en mettant en doute les dogmes qui divisent ? Ou bien cette religion raisonnable reflète-t-elle seulement le reflux d'un affrontement confessionnel et le réveil d'un idéal de chrétienté, qui se souvient que, pour être catholique ou protes-

tant, on n'en est pas moins chrétien, et qu'il est donc juste, pour un catholique, d'aider son prochain, fût-il huguenot, lorsqu'il cherche à fuir le pays en 1685 ? Quiétisme et piétisme eurent pu illustrer cette aspiration à dépasser les frontières confessionnelles pour retrouver l'amour de Dieu. Comme le soulignent bien des érudits d'alors, frappés par l'agressivité des controversistes, le peuple paraît imprégné d'une sagesse chrétienne, ce qui évite de le ravalier soit à la simple foule animée par des pulsions haineuses, soit à la masse ignorante et crédule plongée dans des superstitions ridicules.

Il me semble que le transfert de la guerre sainte dans le cadre des conflits entre États et nations aurait été aussi une piste à explorer. Certes, Robert Sauzet montre que la guerre crée parfois une union sacrée entre sujets d'un même roi, appartenant à des confessions rivales. Mais il aurait fallu peut-être aussi voir en quoi la défense de la patrie prend l'allure d'une guerre sacrée qui diabolise l'adversaire, en évoquant par exemple le sac du Palatinat. Peut-être aurait-il aussi fallu accorder davantage de place à la dimension de propagande que revêt le thème de la croisade dans la rivalité qui oppose le Très Chrétien au Roi Catholique puis à l'empereur pour la prépondérance en Europe, comme l'ont montré Jean-Frédéric Schaub ou Alexandre Haran. Mais ce livre écrit d'une plume alerte offre un tableau vivant, ample et synthétique de l'intolérance du Grand Siècle. À méditer sans modération pour notre temps.

Jean-Marie LE GALL.

Daniel Séré, *La paix des Pyrénées. Vingt-quatre ans de négociations entre la France et l'Espagne (1635-1659)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine », 2007, 607 p.

L'ouvrage suit pas à pas, jour après jour, dépêche après dépêche, les négociations pour le rétablissement de la paix qui furent menées quasiment dès le déclenchement des hostilités. Les sources diplomatiques sont essentiellement parisiennes, Archives des Affaires étrangères, microfilms aux Archives nationales de la série *Estado, Francia* de Simancas, complétées par les dépôts de l'Archivo histórico nacional de Madrid et des Archives générales du royaume de Bruxelles. Ajoutons la correspondance publiée de Mazarin. Alors que la paix de Westphalie a donné lieu à de massives publications de sources et de très nombreuses études, le traité des Pyrénées fait figure de parent pauvre. Cette étude minutieuse, de facture somme toute très traditionnelle, rend compte du processus de négociation laborieux, mené par de multiples protagonistes, parallèlement aux opérations militaires, entre Paris, Madrid et éventuellement Bruxelles. Les points de friction entre les deux États étaient multiples, de la frontière des Pays-Bas, la Lorraine et Trèves à la Valteline, Gènes et Mantoue. La France se sentait menacée d'encercllement, dénonçait les prétentions à la monarchie universelle (le *Dessain perpétuel des Espagnols* de Jean Hotman), tandis que l'Espagne craignait l'expansionnisme français dans ses possessions des Pays-Bas et d'Italie et stigmatisait l'alliance du Très Chrétien avec les hérétiques (le *Mars Gallicus* de Jansenius). L'ouvrage découpe ce quart de siècle de pour-parlers en dix séquences chronologiques, marquées par la mise en avant de tel ou tel diplomate. Au temps de Richelieu et d'Olivares, on ne sort guère de la logique de guerre et toute rencontre est tenue secrète : le baron de Pujols, accrédité par les

deux ministres, en relation avec Chavigny, n'a pas le pouvoir de négocier ; Miguel de Salamanca en 1638, Jacques de Brecht en 1640 s'entretiennent avec Richelieu ; on ne fait guère que confronter les intransigeances. Les révoltes du Portugal et de la Catalogne en 1640, soutenues par la France, la mort de Richelieu et de Louis XIII et la disgrâce d'Olivares (1642-1643), puis l'ouverture du Congrès de Münster en avril 1644 ouvrent une nouvelle phase : ne pourrait-on pas profiter de la présence des diplomates français, Servien et d'Avaux, et espagnols, Saavedra Fajardo, Peñaranda et Antoine Brun, en Westphalie pour négocier ouvertement ? Le but de l'Espagne est de priver la France de ses alliés, les Provinces-Unies et la Suède, par des traités séparés conclus avec les premières par Madrid, avec la seconde par l'Empire. Dès cette époque se fait jour l'idée du mariage entre Louis XIV et l'infante Marie-Thérèse, qui pourrait être dotée des Pays-Bas, éventualité d'autant plus lourde de sens après la mort de l'infant Baltasar-Carlos. On dresse surtout l'inventaire du contentieux, les conquêtes françaises aux Pays-Bas et en Franche-Comté, la Catalogne, Casale, la Lorraine, le Portugal. La paix séparée de l'Espagne avec les Provinces-Unies (janvier 1648), objectif prioritaire du diplomate Peñaranda, enlève à Madrid un ennemi ; celle de Westphalie la prive d'un allié, l'Empire.

La Fronde ouvre une troisième période qui redonne espoir aux Espagnols. Le premier rôle revient alors à l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, en relation avec le Parlement de Paris. Mais Mazarin ne perd pas la main, même pendant son exil à Brühl. En 1652, la France a perdu Casale et la Catalogne ; mais l'Espagne affaiblie n'a pas vraiment pu tirer parti des troubles en France. Elle n'a gagné dans l'affaire que le prince de Condé, dont le sort désormais plombe les négociations entre les deux pays. Celles-ci, à la demande de Luis de Haro, reprennent à Madrid en 1656, où le nouvel interlocuteur français, Hugues de Lionne, muni d'amples instructions, se rend avec ordre de ne pas séjourner plus de huit jours : il y restera deux mois, usant incessamment du chantage au départ. Le point le plus délicat est les conquêtes françaises depuis Münster : la France est sommée de choisir entre Perpignan et Arras. Madrid veut aussi rétablir le duc de Lorraine et monnayer les droits de Philippe IV sur l'Alsace, et exige l'abandon de l'aide au Portugal. Les 25 conférences de 1656, un vrai dialogue, achoppent sur le problème de Condé, alors que le verrou Arras *vs* Perpignan saute et qu'une solution se dessine pour la Lorraine. Du moins des bases solides sont-elles établies pour le futur. Les deux puissances profitent de la convocation de la Diète d'Empire à Francfort pour l'élection de Léopold (1657-1658), pour renouer les fils : on retrouve les deux diplomates d'expérience, Peñaranda et Lionne. Le premier veut d'abord accélérer le processus de l'élection, éviter que la couronne échappe aux Habsbourg. Le second réussit à exploiter magistralement les inquiétudes des princes allemands devant l'éventualité d'un mariage austro-espagnol qui rendrait aux Habsbourg la puissance de Charles Quint, et on aboutit à la ligue du Rhin, ce chef-d'œuvre de la politique de Mazarin. L'occasion manquée de Francfort ne décourage pas la volonté espagnole de faire la paix avec la France : la situation en Italie se dégrade, le Milanais est menacé. Entre en scène un nouvel émissaire espagnol, Antonio Pimentel de Prado, homme de Philippe IV plus que de Luis de Haro, envoyé à Paris pour négocier une trêve et offrir la main de Marie-Thérèse. Mais il est détourné vers Lyon, où la cour de France et celle de Savoie se rencontrent et agitent l'idée du mariage de Louis XIV avec une princesse de Savoie. Toute une littérature a accredité l'idée que l'éventualité du mariage savoyard aurait provoqué l'offensive de paix de l'Espagne et l'offre de Marie-Thérèse, qu'elle n'aurait été, du côté français, qu'un piège, pour forcer la

main à la diplomatie espagnole. En vérité, quand Philippe IV envoie Pimentel en France, il ignore tout de l'entrevue de Lyon. Il n'y a donc rien à extrapoler de cette coïncidence chronologique. En décembre 1658, la rencontre entre Pimentel et Mazarin se solde par un échec, le cardinal refuse une suspension d'armes en mettant en avant les obligations militaires de la France envers ses alliés. Néanmoins Philippe IV persiste dans son offre de paix et Pimentel reprend les pourparlers à Paris dès février 1659. Il dispose maintenant de trois lignes de repli pour les places du Nord et doit s'efforcer de faire restituer à Condé ses charges et ses gouvernements. Suit un jeu serré au rythme des courriers, Luis de Haro soufflant le froid, Mazarin le chaud, tout repli de l'un devant recevoir des compensations de l'autre ; on se braque sur Bergues et La Bassée que l'Espagne veut récupérer sans contrepartie, et sur le sort de Condé, « point principal de toute cette négociation » selon Luis de Haro. En mai, Mazarin débloque la situation en acceptant une suspension d'armes de deux mois. Le 4 juin, les 89 articles du traité sont paraphés : douze articles commerciaux trop brièvement commentés (c'est la première fois, semble-t-il, qu'un traité énumère des prohibitions de produits de commerce), un sur le mariage, onze pour Condé, un vrai traité dans le traité, vingt-trois pour les conquêtes, cinq pour la Lorraine, rendue à son duc sauf le duché de Bar, Stenay, Clermont et Jametz, un pour le Portugal... ; le dernier prévoit la rencontre de Mazarin et de Luis de Haro sur la frontière pour finaliser le traité et le mariage. Ce traité de Paris demeure secret, mais il est bien l'essentiel, même si la polémique surgit à propos d'un Pimentel qui aurait signé sans véritable pouvoir. Avec ou sans mandat, Pimentel était bien le fidèle interprète de la volonté du roi. De juin à août 1659, Condé négocie par le truchement de son secrétaire Lenet des compensations de la part de l'Espagne, tandis que la cour de France quitte Paris. Le 20 juillet, Luis de Haro est à Fontarabie ; le 28, Mazarin à Saint-Jean-de-Luz. Le ministre espagnol, contrairement à la volonté du roi et de la majorité de son conseil, veut faire traîner la négociation pour dépasser le temps de l'ouverture d'une nouvelle campagne militaire de la France. On décide d'un terrain neutre, l'île des Faisans, et la première des 24 conférences s'ouvre le 13 août. Les quatre mois de discussion sont ponctués de crises, de menaces de rupture, de dramatisations calculées. Mazarin finit par accepter que Condé récupère le gouvernement de Bourgogne et son fils la charge de grand-maître ; mieux valait avoir le prince à ses pieds que le conserver dans la vassalité d'un Philippe IV qui aurait pu lui accorder une compensation territoriale. Quant au mariage, il s'accompagne de la fameuse renonciation de la princesse espagnole (comme pour Anne d'Autriche en 1615) conditionnée par le paiement de la dot, dont le montant est âprement discuté. Luis de Haro réussit à repousser la cérémonie au printemps 1660, l'infante devenant un gage pendant la période d'exécution des clauses territoriales du traité. Le tracé de la frontière en Cerdagne, Conflent et Capsir est confié à des commissaires, Bergues et La Bassée sont restitués à l'Espagne contre Mariembourg et Philippeville. La France renonce à soutenir le Portugal, la Savoie et Modène ; mais elle obtient des concessions de la Lorraine pour la fourniture de sel et le passage de ses troupes vers l'Alsace. La signature définitive intervint le 7 novembre 1659, le mariage par procuration le 3 juin 1660, et la remise de l'infante à Louis XIV le 9. Entre-temps, il avait encore fallu régler quelques points de contentieux, faire évacuer par Condé les places qu'il tenait encore, dédommager Épernon de la perte du gouvernement de Bourgogne et Conti de la grande maîtrise, faire quitter à la France Seo de Urgel, et tracer la frontière en Cerdagne.

Au terme de cette minutieuse étude, il ressort qu'en matière de diplomatie il faut laisser du temps au temps et permettre au processus de la négociation d'évo-

luer pour passer d'une logique de guerre à une évaluation du contentieux puis à un véritable dialogue. Le rôle des protagonistes est à souligner. La goutte de Mazarin put influencer sur le cours des débats. S'il n'y eut guère de divergences de vue du côté français, il n'en fut pas de même du côté espagnol : Luis de Haro, crispé sur l'honneur de son roi, infléchit souvent le cours des discussions vers une intransigeance que ne recommandait pas le Conseil d'Espagne. Et Philippe IV, souvent présenté comme passif, sinon aboulique, apparaît ici, dans les années 1658-1659, comme le roi de paix, conscient de l'épuisement du royaume, de la Castille en particulier. Autre apport de cet ouvrage, la place que le sort de Condé tint dans toutes les discussions, au point de risquer de bloquer les négociations ; pour Philippe IV, risquant de manquer de parole à un allié, comme pour Louis XIV, contraint, grâce à la protection d'un souverain étranger, de rétablir un félon impuni, l'honneur royal était en jeu. Peut-on en conclure à la « prépondérance de l'imaginaire sur la prise en compte des seuls intérêts politiques » (p. 560) ?

On regrettera que cet imaginaire (mais le terme convient-il ? Ne vaudrait-il pas mieux parler de faits d'opinion ?), allégué en introduction et en conclusion, celui de l'encerclement de la France par l'Espagne, celui d'une France alliée aux hérétiques (mais aussi aux Turcs, dont il n'est pas fait mention) et acharnée à la perte des États catholiques des Habsbourg, ait été oublié au cours du récit. Car de part et d'autre, la propagande, les pamphlets, les libelles, les occasionnels, les traités même proliférèrent, entretenirent l'hostilité, la méfiance, entravèrent les efforts des plénipotentiaires. L'anti-hispanisme, décliné sous toutes ses formes, était virulent en France, comme il l'était dans le Saint-Empire (cf. Peter Schmidt, *Spanische Universalmonarchie oder « teutsche Libertet ». Das spanische Imperium in der Propaganda des Dreißigjährigen Kriegs*, Stuttgart, 2001). De l'autre côté des Pyrénées, on répondait par des traités sur les droits du roi et du royaume. Il n'y eut pas que Campanella. Quevedo, cité en bibliographie, mais non dans l'index, fut au service d'Olivares et c'est lui qui répondit à la *Déclaration du Roy...* de 1635 en dénonçant l'alliance de Louis XIII avec les hérétiques et les Infidèles. Une meilleure prise en compte de la propagande et de l'opinion aurait enrichi une étude dont le moindre mérite n'est pas de faire vivre le lecteur au rythme dramatique des négociations et de l'introduire dans le secret et l'intimité des rois et des ministres.

Claude MICHAUD.

Guido Alfani, *Padri, padrini, patroni. La parentela spirituale nella storia*, Venise, Marsilio Editori, 2007, 303 p.

Ce livre est en quelque sorte l'équivalent pour l'Italie du très bel ouvrage d'Agnès Fine, *Parrains et marraines, la parenté spirituelle en Europe*, datant de 1995. Mais ici ce sont autant les conséquences sociales qu'économiques et politiques qui sont examinées. Il s'agit pour l'auteur, professeur d'histoire économique, de comparer les effets en Italie du concile de Trente sur la pratique du parrainage. À la veille du concile de Trente (1545-1563), le choix du parrain et de la marraine répond au désir des parents d'étendre et de diversifier le plus possible le réseau de relations familiales. Aussi est-il fréquent d'attribuer plusieurs parrains et marraines à l'enfant. L'Italie n'est pas seule en cause, comme le montrent divers exemples européens présentés ici, bien que, dans le cas de la France par exemple, il semble que

le nombre de protecteurs soit modéré. L'Europe du Nord paraît limiter la parenté spirituelle, tandis que l'Europe du Sud, au contraire, l'élargit au maximum. Tout cela se fonde sur des stratégies sociales complexes, caractéristiques d'un grand degré de liberté dans les choix individuels, ainsi que d'une conception large de la parenté dans la société européenne durant la période médiévale et le début de la période moderne.

La réforme du parrainage imposé par le concile de Trente réduit drastiquement le nombre des parrains et des marraines, causant une profonde crise et des changements majeurs dans l'organisation des réseaux sociaux, parce que les populations ont dû s'adapter, résignées ou cherchant des compromis entre les usages anciens et ceux imposés par l'Église tridentine. La meilleure tenue des registres baptismaux ne laisse guère de libertés aux fidèles. Ce sont des formes particulières de compagnonnage et de protection qui disparaissent alors, car la sélection s'opère autrement : vers la verticalité pour les milieux sociaux de rangs inférieurs et vers l'horizontalité pour les couches supérieures. L'intention des pères conciliaires était, en effet, de privilégier les relations horizontales aux dépens des relations verticales souhaitées par les populations. Logiquement, les liens de sang entre les parrains et les marraines et leurs filleuls augmentent alors, puisque le choix se limite à la famille, puis aux amis. Le choix d'un parrain nettement plus prestigieux suggère, au contraire, un rapport de patronage entre la famille du baptisé et le protecteur, rapport qui, sans disparaître, s'amoindrit. Guido Alfani se demande pour finir si le parrainage peut alors rester un instrument d'alliance sociale et si l'histoire de l'alliance spirituelle n'est pas en réalité l'histoire d'un lent déclin.

Agnès WALCH.

Olivier Christin, Bernard Hours (dir.), *Enfance, assistance et religion. Chrétiens et sociétés*, Lyon, « Documents et mémoires », n° 4, édité par l'équipe « Religions, sociétés et acculturation » du LARHRA-UMR 5190, 2007, 281 p.

Ce livre est issu d'un colloque qui s'est tenu à Lyon les 2 et 3 juin 2005, à l'occasion du départ à la retraite de Jean-Pierre Gutton. Pendant deux jours, ses amis et collaborateurs ont rendu hommage à ses thèmes de recherche de prédilection au cœur desquels se situe l'enfance, cet âge délicat et changeant sur lequel Jean-Pierre Gutton s'est inlassablement penché. Les seize contributions sont réparties en trois thèmes : les récits d'enfance, l'enfance entre piété et contrainte et, enfin, l'enfance entre maladie et secours. L'enfance est conçue comme un temps de la vie, comme une manière d'être au monde sous le regard de l'adulte, comme une voie de salut à condition qu'elle se calque sur l'enfance du Christ, et comme une étape ô combien périlleuse de la vie humaine. Tous ces thèmes sont déclinés successivement par Philippe Loupès, Isabelle Robin-Romero, Lucien Bély, John Rogister, Bernard Hours, Bartolomé Bennassar, Frédéric Meyer, Régis Bertrand, Marie-Claude Dinet-Lecomte, Georges Escoffier, Louis Chatellier, Patrick Fournier, Scarlett Beauvalet, Claude Bruneel, Alain Lottin et Yves Krumenacker. Les premières contributions situent l'apprentissage des enfants aux destins exceptionnels : les enfants qui ont laissés des récits de vie, les enfants dévots, les enfants rois de Louis XIV à Louis XV, ou encore les princes à l'article de la mort. Louis XIV apprend l'art du secret au contact de Mazarin ;

les enfants dévots sont, disent leurs hagiographes, prédisposés dès leur naissance à la sainteté ; Louis XV a appris les devoirs inhérents à la personne royale en dépit de son état d'orphelin ; le petit duc de Bourgogne est mort en chrétien. Les enfants plus modestes sont, eux, enserrés entre contraintes et protections. Subissant, en Savoie, sans broncher les violences ecclésiastiques de tous ordres, y compris les sévices sexuels, ils bénéficient ailleurs des secours apportés par des congrégations charitables ou des institutions qu'ils servent telle celle des enfants de chœur des cathédrales. Le nombre de rachats des enfants chrétiens captifs dans le monde musulman est généralement faible, compte tenu de la forte mortalité infantile et de ce que leurs ravisseurs ne souhaitent pas s'en séparer par prosélytisme religieux. L'enfant malade a également été l'objet d'attention que le discours médical ou les changements de sensibilité à la fin du XVIII^e siècle montrent de façon indubitable. L'inoculation de la variole en Belgique, les fondations des marchands lillois en faveur de l'assistance ou la promotion de l'allaitement maternel à Lyon témoignent de l'intérêt sans cesse renouvelé, et de plus en plus réussi, pour la sauvegarde et la protection de l'enfance. Quelques thèmes se sont imposés dans les contributions ou les discussions : l'absence de gaîté des futurs saints, la précocité à sortir de l'enfance chez les bourgeois ou les princes, les confraternités disloquées par la mort et les remariages, l'assistance fortement nourrie par la foi catholique ou réformée, puis par la foi dans le progrès suggérée par les Lumières. En dépit de ces multiples tentatives, l'enfant est bien peu protégé dans la société d'Ancien Régime et les changements à son égard varient en fonction du milieu social dans lequel il s'insère. Restent maintes questions non abordées, que Jean-Pierre Gutton, lui-même, souligne en conclusion : celles relatives au passage entre enfance et adolescence, puis celles relatives à la « majorité pénale » qui ne cesse de varier, même si l'âge de 14 ans revient assez souvent. La transition de l'enfance au monde des adultes ne se fait pas sans difficultés.

Agnès WALCH.

Cristina Belloni, Cecilia Nubola (éd.), *Suppliche al pontefice. Diocesi di Trento, 1513-1565*, Bologne, Il Mulino, 2006, 1 037 p.

L'Archivio segreto vaticano recèle des milliers de registres de suppliques au pape. Les épais registres des différents services de la Curie consistent des demandes venues de toute la chrétienté et classées par ordre d'arrivée : une source océanique sur le corps chrétien et ses attentes à l'égard du Saint-Siège, mais aussi sur les chemins et les procédures de la grâce. Le pape, comme tout souverain, a en effet le pouvoir d'accorder toute sorte de grâce, de don gracieux, et pas toujours en dérogation au droit d'ailleurs. Le droit de grâce est un moyen pour le pape de récompenser ses fidèles et de faire savoir qu'il existe, partout où les pouvoirs locaux enserrant des fidèles mécontents dans des filets trop séculiers, trop méprisants, trop rigides ou trop loin de la miséricorde. Au début du siècle, c'est le service de la Signature qui reçoit les requêtes, mais aussi la Daterie et les masses respectives de paperasse de chacun des bureaux sont comme une trace du pouvoir du titulaire (Référéndaire de la Signature et Dataire). Elles y sont d'abord transcrites puis abrégées selon les formes de la Chancellerie et la réponse positive (*Fiat* ou *Fiat ut petitur* apposée en marge) ou demande d'information (*reformatio*) à la suite. La

solide étude diplomatique menée ici autorise l'historien ordinaire à se lancer dans un travail très précis, surtout à préparer un cadre informatique efficace pour ce faire.

Mais le pape était susceptible aussi d'offrir d'autres grâces en dehors de ce cadre de la Signature ou de la Daterie ; à la Pénitencerie, par exemple, censée exercer le pouvoir d'absolution en matière de cas réservés, mais qui accorde bien d'autres grâces ; or celle-ci se révèle particulièrement active avant sa réforme par Pie V. Ce service de la Chancellerie, dont les archives sont déposées à l'Archivio segreto, est resté fermé aux chercheurs vingt ans durant, sur des prétextes (pastoraux, de respect du *for interne*) qui ne tiennent pas, en raison l'activité de ces bureaux avant la réforme de la Curie. Ces registres de suppliques sont donc oubliés par cette étude, alors que celles-ci permettent des analyses anthropologiques bien plus fines que celles de la Signature et de la Daterie en raison des compétences du cardinal Pénitencier. Il faut souhaiter que les archivistes du Vatican certes (largement convertis à l'intérêt de cette étude) mais surtout l'administration de la Pénitencerie actuelle comprennent la demande des chercheurs à cet égard ; depuis quelques mois, les autorisations sont données au cas par cas sur demande formulée auprès du cardinal Pénitencier. Nous ne pouvons qu'inciter les chercheurs français à formuler ces demandes : les sentences de la Pénitencerie revenues dans les officialités sont en effet le plus souvent directement accessibles dans les archives locales et il serait dommage de ne pas pouvoir suivre des va-et-vient révélateurs de phénomènes intéressants sur les rapports entre Rome et les Églises locales.

Que trouve-t-on dans les registres mis à notre disposition par l'équipe dirigée par nos deux auteurs ? Beaucoup de concessions et d'affaires de bénéfices, de pensions autorisées sur les bénéfices, beaucoup de dispenses (de grades, de lire le bréviaire habituel au possesseur et non au lieu, de mariage...), et quelques absolutions pour fautes graves, homicide en particulier (les suppliques en la matière sont en général portées à la Pénitencerie, d'où leur relative rareté). Si les clercs sont les plus nombreux, les laïcs ne sont pas absents, donc. Une analyse des 839 suppliques du Trentin entre Léon X et Pie IV (1513-1565) montre que 61 % des suppliques portent sur les bénéfices. Elles n'intéresseraient donc que les diocèses français non soumis à la Pragmatique ou au concordat, si nous nous étions lancés dans la même aventure que nos collègues historiens du Trentin-Haut Adige.

Cette étude érudite à l'italienne, systématique et précise, fournit un itinéraire dans de tels fonds, par des tables d'entrée et de lieu de la signature, par les noms de ceux qui ont signé, par l'index des demandeurs (ecclésiastiques, familiers du pape et des cardinaux) et même des registres non consultables en raison de leur état. Des modèles de supplique permettent au chercheur de lire rapidement cette littérature formalisée. Enfin, chacun des actes est édité en analyse et constitue une base de données sur les affaires intéressant le Trentin. Ce genre d'instrument de travail élaboré collectivement, intelligent et précis à la fois, n'est plus à la mode en France, et c'est fort dommage pour la communauté scientifique. Cet ouvrage est un modèle de guide de la recherche dans des fonds volumineux et standardisés, le modèle de ce qui devrait être fait pour d'autres régions de la chrétienté et pour d'autres fonds administratifs, y compris en France. Or les instruments de travail de ce type sont abandonnés par les archivistes et les universitaires français, y compris lorsqu'ils intéressent les généalogistes (on pense aux inventaires après décès parisiens qui sont le seul moyen de repérer le devenir des familles parisiennes avant l'Enregistrement, délaissés sans raison véritable). Ici, il s'agit surtout de clercs, si difficiles à retrouver justement dans les archives familiales de cette époque.

Quand disposerons-nous pour l'époque moderne de catalogues du même type dans les archives françaises, sur la volumineuse paperasse des divers parlements ou sur les curies épiscopales ? On n'ose même pas rêver de travaux du même type sur les diocèses français à travers ces sources romaines merveilleuses de précision et bien écrites en général. Si les médiévistes conduisent depuis longtemps et non sans difficulté la réalisation de tels instruments, les modernistes n'ont jamais pu en lancer pour le XVI^e siècle. Il serait temps de comprendre qu'une histoire européenne est en marche à travers ces archives centralisées et que les milieux érudits français prennent un retard qui nous déconsidère.

Nicole LEMAITRE.

Philippe Meyzie, *La table du Sud-Ouest et l'émergence des cuisines régionales (1700-1850)*, Rennes, PUR, 2007, 428 p.

Depuis F. Braudel, J.-P. Aron et les travaux novateurs du regretté J.-L. Flandrin, l'alimentation est à la mode ; elle fait partie de la *culture des apparences* si bien décrite par D. Roche qui, d'ailleurs, préface le livre de Ph. Meyzie. Un livre riche sur la seule cuisine du Sud-Ouest aquitain, entre Bordeaux, Bayonne et le Périgord, un livre qui laisse donc de côté la cuisine toulousaine, le cassoulet et les longues discussions sur les mérites du haricot tarbais.

Un livre qui témoigne d'une parfaite connaissance de la bibliographie et qui multiplie les sources : inventaires après décès, comptes de fournisseurs, livres de raison, livres de dépenses, livres de cave, registres d'hôpitaux, relations de voyage, littérature culinaire, journaux. Un livre qui sait marquer la forte originalité d'une cuisine riche, qui compare les pratiques régionales à celles d'autres provinces, qui date entre 1750 et 1820 l'émergence de ce qui fait encore aujourd'hui le renom de tables opulentes qui savent s'accompagner de vins incomparables.

Mais les sources écrites et imprimées utilisées témoignent avant tout pour ce qu'on appelle les élites, la petite fraction de la population qui n'a jamais eu à se baisser pour gagner ce qu'elle dépense. Service à la française, puis service à la russe (encore le nôtre), tables qui débordent, nobles qui s'empiffrent, chanoines qui se gorgent, caves et resserres garnies, vaisselle choisie, de faïence d'abord, puis de porcelaine, domesticité nombreuse, festins divers offerts aux grands qui traversent la province et dont on recherche la protection, se retrouvent à toutes les pages, alors que plus de la moitié de la population vit à la limite de l'indigence ; avec dix sous par jour, le journalier landais doit se contenter de la bouillie de millet ou de maïs, des châtaignes bouillies, bien heureux quand il peut incorporer à sa soupe un peu de graisse, un morceau de porc salé ou un quartier d'oie, parfois même un peu de gibier ou de poisson d'eau douce, produits d'un braconnage qui paraît, signe distinctif, plus souvent pratiqué que dans d'autres provinces et, surtout, beaucoup moins poursuivi par des seigneurs qui semblent plus coulants. De la piquette pour tout breuvage. Pour manger correctement et à sa faim, c'est à l'hôpital que le pauvre doit aller. Un livre qui s'intéresse surtout à ceux qui font faire leurs courses chez Fauchon, qui se font traiter par Lenôtre et qui dînent régulièrement chez Guy Savoy.

Dans ce Sud-Ouest de riches, des produits dominant, souvent tirés de la production locale qui converge vers les gros propriétaires à titre de redevances : morceaux de porcs gavés de châtaignes, quartiers d'oie confits, truffes qui

embaument les pâtés de Périgueux et les terrines de Nérac, jambons de Bayonne, terrines de perdrix, ortolans, dindes truffées quand le goût de l'exotisme fait préférer ce volatile à l'oie ; produits qui circulent dans toute la France, et même à l'étranger, à la faveur de l'hiver qui conserve les viandes et sous la protection d'abondantes épaisseurs de saindoux. Produits qui marquent l'originalité d'une cuisine régionale naissante arrosée de très bons vins, vins de Capbreton, sauternes déjà renommés, sans oublier les graves et, parmi eux, le haut-brion, le plus ancien grand cru de l'époque et le plus coté. Curieusement, très peu de foie gras qui ne s'impose vraiment qu'à la fin du XIX^e siècle. Mais les riches ne dédaignent pas des mets plus simples, qu'ils partagent alors avec le commun peuple : morue salée, sardines de Royan, châtaignes, haricots du Nouveau Monde. Peu de viande de bœuf, peu de beurre, réservé à la pâtisserie, et qui vient souvent d'Irlande, peu de lait. En revanche, l'ouverture sur l'océan procure le thé, et surtout le café qui vient des Antilles et qui pénètre même chez les humbles, sans oublier le rhum et la mélasse, le sucre pour les plus aisés. Beaucoup de pâtisseries, beaucoup de miel. Des fromages de Hollande et du roquefort. Une cuisine à l'huile de noix et à l'huile d'olive, beaucoup d'ail et d'oignons, particularité qui incommodait souvent des voyageurs habitués à la cuisine au beurre des provinces plus septentrionales.

Un livre riche, donc, comme la nourriture qu'il cuisine, qui met en garde contre le concept de cuisine traditionnelle, contre le folklore qui veut fixer une fois pour toutes les pratiques culinaires ; une cuisine qui évolue au fil des décennies, qui gagne la capitale et la table des grands en sachant s'adapter aux modes parisiennes. Un livre qui appelle d'autres études régionales, d'autres tests comparatifs. Une bonne synthèse.

Marcel LACHIVER (†).

Arnaud Vergne, *La notion de constitution d'après les cours et assemblées à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789)*, Paris, De Boccard, 2006, 653 p.

L'auteur étudie la notion de constitution à la veille de 1789 en exploitant de nombreuses sources manuscrites (séries G, H, K, V, Z des Archives nationales notamment, mais aussi séries C des archives départementales de Côte-d'Or, Finistère, Pyrénées-Atlantiques et Seine-Maritime) et les remontrances imprimées des parlements et cours souveraines collectées dans les bibliothèques parisiennes. A. Vergne alerte d'emblée le lecteur sur sa démarche : l'analyse de cette notion est menée non pas à partir des œuvres doctrinales parues entre 1750 et 1789, mais de la pratique institutionnelle des corps et compagnies du royaume. « L'objet de cette recherche est donc de comprendre ce que les cours souveraines nommaient "constitution" et de déterminer si elles ont développé un véritable concept de constitution. » L'analyse est juridique. Elle repose sur des documents eux-mêmes éminemment juridiques. L'historien ne doit donc pas s'attendre à y trouver une étude de l'environnement intellectuel des députés et magistrats, lecteurs des penseurs du XVIII^e siècle, non plus qu'une comparaison de ces textes officiels avec la production des nouvelles communautés politiques. On peut le regretter, tant il est vrai que remontrances et représentations étaient codifiées, certaines destinées au Conseil du roi, d'autres probablement rédigées en vue d'une large diffusion. D'autre part, il

aurait été souhaitable de compléter l'abondante bibliographie par la lecture des « corporatistes » allemands (Otto Hintze, par exemple) qui ont insisté sur l'identité de substance entre l'organisation sociale et l'organisation politique des États modernes. Cours et assemblées de la fin de l'Ancien Régime restaient des corps constitués et des compagnies d'officiers dont on connaît, mais encore eût-il fallu le rappeler, le lien organique avec la monarchie.

L'ouvrage se divise en trois parties. La première porte sur la signification des termes eux-mêmes. A. Vergne insiste sur la nécessité, pour mener à bien cette « détermination du contenu », de se départir de tout *a priori* quant à la définition du mot « constitution » et d'apprécier celui-ci indépendamment de son acception contemporaine. D'où la formation de tableaux, dont on aurait aimé avoir une analyse statistique complète, sur les occurrences du terme. L'auteur montre que le concept a progressivement investi le champ sémantique du politique en en précisant les contours, sans toutefois atteindre un niveau suffisant de développement pour gagner en compréhension. Les institutions divergeaient sur les objectifs à atteindre. Pour le Grand Conseil et les Assemblées du clergé, la rhétorique vise à renforcer la souveraineté royale, mais, pour la majorité des cours souveraines, la réflexion aboutit à tempérer les capacités d'action du monarque et à partager l'exercice de la souveraineté. Quant aux assemblées provinciales, s'appuyant sur les « constitutions » anciennes, chartes de liberté, contrats d'union et autres capitulations, elles se perdirent dans une formulation archaïque du terme, utile à leur survie.

La deuxième partie s'attarde sur « la recherche d'une justification formelle » du concept et se divise elle-même en trois ensembles : forme, formation et réformation. L'auteur y décrit les catégories juridiques particulières dans lesquelles les députés des États et magistrats des cours enserraient l'idée de constitution. En d'autres termes, après les fondements idéologiques, il analyse comment ont évolué les fondements juridiques de son objet d'étude. Quant à la forme, les institutions ont d'abord fait référence à la coutume, puis exploité la notion de contrat mais essentiellement comme pacte de sujétion. La notion de constitution est apparue comme l'organisation, à la fois fondamentale et immuable, des pouvoirs, et s'est progressivement érigée en une norme juridique, bien que les règles de droit que devait contenir cette norme demeurèrent imprécises. L'étude du mode d'élaboration livre également quelques informations. Inspirée de Dieu, œuvre du temps, œuvre du génie des hommes, la notion de constitution fut d'abord l'idée rétrospective d'un moment fondateur, avant de devenir, à l'approche des États généraux, une volonté de fondation s'inscrivant dans l'avenir. Les assemblées et cours souveraines ont donc contribué à imposer l'idée d'une constitution écrite comme pacte associant les citoyens, sans toutefois faire de ce pacte le fondement d'une société politique régénérée telle que la souhaitait Sieyès. Demeurant résolument dans le champ du droit, les membres des corps et compagnies ont insisté sur la nécessité de respecter l'axiome juridique du parallélisme des formes et des compétences, rejetant toute réformation selon les modalités adoptées pour les lois ordinaires. Dans cette affirmation réside l'apport essentiel des institutions étudiées au débat constitutionnel.

La troisième partie, plus courte, analyse « l'utilisation pratique d'une notion » comme l'énoncé du principe de conservation des lois ou les modalités d'enregistrement, déjà bien connues. Si les institutions se donnèrent pour ambitieux objectif de relever la non-conformité des actes du souverain à la « constitution », A. Vergne relève néanmoins peu de cas de remontrances mentionnant le motif d'inconstitutionnalité. Dans l'ensemble, l'étude a le grand mérite de préciser les

termes du débat. En intégrant le mot « constitution » dans leur vocabulaire technique, les cours souveraines ont contribué à interroger la notion comme un ensemble de règles juridiques, permettant l'abandon progressif de la référence aux « lois fondamentales » au profit de la formulation plus précise de « lois constitutionnelles ».

Marie-Laure LEGAY.

Pierre Branda, *Le prix de la gloire. Napoléon et l'argent*, Paris, Fayard, 2007, 634 p.

Avec *Le prix de la gloire*, Pierre Branda, historien, correspondant permanent de la Fondation Napoléon et chef d'entreprise, propose de renouveler les études sur l'argent à l'époque napoléonienne. Le récent coauteur avec Thierry Lentz de *Napoléon, l'esclavage et les colonies* (Paris, Fayard, 2006) revient avec cet ouvrage à son sujet d'étude favori : Napoléon et l'économie. Soucieux d'un discours clair, l'auteur accompagne son texte de quelque 140 tableaux, graphiques et cartes, dont 32 sont placés en annexes. Omniprésent dans sa carrière et la vie politique de son temps, l'argent fut pour le jeune général républicain, le Premier consul puis l'Empereur une préoccupation constante ; précieux allié de son ascension, l'argent permet à Bonaparte de redresser et de consolider le régime consulaire puis autorise Napoléon à affermir son pouvoir et à financer quinze années de guerre en Europe. L'épopée et la légende napoléoniennes se sont, aux yeux de l'auteur, façonnées grâce à l'argent. Plaçant son enquête dans la continuité des travaux de Stourm, Marion, Bruguère, Crouzet ou Thuillier, Pierre Branda entend se distinguer de ces spécialistes en suivant une démarche neuve. Il ne souhaite pas se livrer à une histoire des finances publiques sous le Consulat et l'Empire, et propose au contraire d'apprécier dans quelle mesure l'histoire napoléonienne est influencée ou modifiée par les contraintes économiques et financières. L'auteur désire encore mettre en évidence l'action de Napoléon dans ces domaines et tente de saisir avec quels moyens pécuniaires et selon quels procédés la France et l'Angleterre se sont réellement affrontées. Conçu comme un récit plutôt qu'un manuel de finances napoléoniennes, cet ouvrage puise sa source dans les fonds de la secrétairerie d'État des Archives nationales ainsi que dans les collections des publications officielles du régime (administrations des finances de l'Empire français et comptes généraux du Trésor public). En cinq tableaux, l'auteur appréhende la question de l'argent personnel des Bonaparte en général, et de Napoléon en particulier, son poids dans l'ascension du héros, puis la lutte à laquelle celui-ci se livre pour maintenir les finances françaises à flot, la manière dont il gère les deniers publics dans le cadre de l'accomplissement de son projet européen et, enfin, comment l'argent étranger a mis en péril la politique impériale.

Dans sa première partie, la plus innovante et certainement la plus stimulante, P. Branda revient sur le rôle tenu par la cassette particulière des Bonaparte dans la réussite du jeune général républicain et l'accomplissement de son destin politique impérial. Il s'intéresse de très près au souverain le plus riche du continent et détaille les stratégies et les enjeux financiers personnels originaux, cruciaux, voire polémiques posés par les épisodes de l'île d'Elbe, des Cent-Jours puis de Sainte-Hélène. L'auteur se départit de la légende pour reconstruire les rapports des Bonaparte et de Napoléon à l'argent en interrogeant papiers familiaux et correspondant

ces inédites. L'indigence du clan des premières heures est remise en question, le général miséreux de la légende apparaît plus économe et affairiste, et le Premier consul très préoccupé des affaires financières. Napoléon est ensuite perçu sous les traits d'un Empereur régulateur (liste civile, domaines impériaux, Grande Maison impériale), riche, économe mais aussi généreux (envers ses fidèles ou encore... ses maîtresses, comme en témoignent les comptes détaillés des plaisirs napoléoniens). Par-delà les exils et au-delà de la mort, enfin, son testament transparait comme l'ultime affaire d'argent du héros.

C'est ensuite le poids des deniers publics dans l'avènement, l'élévation et le triomphe de Bonaparte que détermine P. Branda, suivant une chronologie initiale toutefois trop lâche (les très classiques chapitres 7 et 8, respectivement consacrés aux crises financières de l'Ancien Régime et du Directoire, écartent trop Bonaparte des réflexions, et ce, bien que ces dernières aient facilité l'ascension d'un sabre capable de rétablir l'ordre). Depuis l'Italie plutôt que l'Égypte, Bonaparte bâtit un système financier politiquement très profitable, consacré par sa prise du pouvoir en brumaire an VIII. Après, il se retrouve réellement « face à l'argent ». Le nouveau consul bataille, épaulé de Gaudin, avec banquiers et financiers pour sauver l'État, puis pose de vraies masses de granit fiscales (franc germinal, Direction des contributions directes, Banque de France, ministère du Trésor public), seules vraies garantes d'un retour à la stabilité. Gestionnaire au rôle prépondérant au Conseil des finances, Bonaparte joue sur la reprise des activités commerciales et gère les remous (affaires américaines, crise de 1805). Devenu tout-puissant, Napoléon compte désormais « dominer l'argent ». À travers une quatrième partie exclusivement consacrée aux années impériales, P. Branda suit la nouvelle voie tracée par l'Empereur pour subvenir aux dépenses de l'État et payer les campagnes militaires européennes. Napoléon finance alors la guerre par la guerre, accroît finalement la pression fiscale, optimise la perception des impôts, recourt aux emprunts discrets et fait du Domaine extraordinaire un véritable instrument de règne. Si Napoléon parvient à financer ses guerres en évitant à l'Empire la banqueroute, la contrainte permanente sur laquelle repose son projet nourrit la rancœur des Européens. Dans un ultime développement, l'auteur montre comment l'argent est utilisé contre Napoléon toutes ces années durant. Les Anglais, emmenés par Pitt, s'appuient sur des moyens financiers bien supérieurs, conduisent une politique de crédit public efficace, comptent sur une Royal Navy jamais concurrencée par la marine impériale et exploitent les failles du blocus continental. La cavalerie de Saint-Georges se déploie sur tous les fronts continentaux, de la péninsule Ibérique à l'Autriche, à la Prusse et à la Russie, au point d'accélérer la chute de l'Empereur. Vaincu par l'argent, l'Aigle vole une dernière fois sans succès, et à l'auteur de dresser alors en forme d'épilogue le bilan des « Cents-Jours les plus chers de l'Histoire de France ».

La gloire napoléonienne a donc un prix que P. Branda s'affaire à établir, chiffres et réflexions à l'appui. Intéressant et répondant justement à sa problématique de départ, l'ouvrage manque parfois de perspectives et n'explore pas l'impact de la politique budgétaire gouvernementale sur la vie quotidienne des Français et sur la construction du culte napoléonien (coûts des nouvelles structures administratives entretenant l'autorité du chef, de la politique bienfaitrice à l'égard des vétérans ou des subventions octroyées pour les cérémonies publiques en son honneur). Les multiples tableaux jalonnant le récit sont précieux, mais la fréquente reprise des données du *Guineas and Gunpowder* de Sherwig réduit évidemment l'originalité de nombreux propos. Les chapitres sont enfin largement abondés par une bibliographie déjà ancienne (Vandal, Marion, Madelin), trop exclusive (Lentz systématique

quement privilégié à Boudon ou Jourdan, ignorés) et peu au fait des travaux récents sur les mêmes thèmes (Petiteau, Verley, De Oliveira, Hoffman). Ces pages n'en peignent pas moins un « nouveau » tableau de l'Empire et consacrent définitivement le rôle primordial de l'argent dans l'épopée napoléonienne.

Cyril TRIOLAIRE.

Hervé Drévuillon, *Batailles, scènes de guerre de la Table ronde aux Françaises*, Paris, Le Seuil, 2007, 381 p.

Si les Français courent encore le risque d'être impliqués dans une guerre, ils n'auront plus jamais l'expérience d'une vraie bataille. Depuis la Première Guerre mondiale, en effet, cet « objet fini, délicatement ciselé par la perfection de ses unités de temps, de lieu et d'action », s'est dilué dans des conflits d'une autre échelle, où la mise en œuvre d'énormes moyens industriels et la mobilisation générale de la société dilatent la durée et l'espace des combats. L'auteur diagnostique la disparition du « paradigme événementiel » dès le mois de septembre 1914 : l'état-major et l'opinion publique croyaient ou voulaient croire alors, en France comme en Allemagne, que la première bataille serait décisive, mais on prit très vite conscience, de part et d'autre, que les deux armées devraient se résigner à une guerre d'usure, irréductible aux règles de la narration classique. Logiquement donc, puisque le siège de Diên Biên Phû n'est pas mentionné, le dernier événement relaté dans cet ouvrage est l'affrontement massif des armées françaises et allemandes en Champagne au début de la Grande Guerre. Treize autres batailles ont été retenues, depuis le rendez-vous que se donnèrent, le 27 mars 1351, trente chevaliers « anglais » et autant de « bretons » pour en découdre près de Ploërmel, dans une joute qui n'infléchit en rien le cours de la guerre de Cent ans.

Hervé Drévuillon traite la bataille comme un « objet d'histoire culturelle ». Son beau livre publié par Tallandier en 2005, *L'impôt du sang*, Le métier des armes sous Louis XIV, a montré combien est féconde une telle approche pour faire comprendre ce que pouvait être la « culture du service » chez les officiers en un autre temps. Ici, le diaphragme de l'objectif s'ouvre beaucoup plus largement dans un essai qui embrasse l'histoire militaire de la France depuis le Moyen Âge jusqu'au début du XX^e siècle. Constatant attentif à l'exactitude de la narration, l'auteur assume néanmoins une certaine subjectivité dans le choix de « ses » batailles et partage l'émotion que ne peut manquer d'éprouver un Français d'aujourd'hui à l'évocation de tant d'hécatombes et de souffrances.

La clé de la victoire et la responsabilité de la défaite sont à chercher le plus souvent dans un faisceau de circonstances et d'initiatives d'ordre strictement événementiel. Pour autant, quelle que soit la part d'incertitude dans toute action de guerre, l'historien est autorisé à tirer de l'analyse des batailles un certain nombre d'enseignements en pratiquant ce qu'on appelle « l'étude de cas », comme cela se faisait déjà, avec moins de discernement parfois, dans les écoles de guerre française et allemande à la fin du XIX^e siècle. En effet, des stratèges réputés commirent l'erreur d'imiter des plans de campagne d'une tout autre époque, oubliant que les conditions avaient changé dans l'intervalle. S'il est bien vrai que le fameux plan Schlieffen s'inspirait avant tout de la manœuvre d'Hannibal à la bataille de

Cannes, on ne doit pas s'étonner de l'échec de Von Moltke, qui fut chargé de l'exécuter en Champagne à la fin de l'été 1914.

Plus généralement, la pratique de la guerre exige une constante faculté d'adaptation. Or les valeurs et les traditions militaires ont toujours eu tendance à perdurer, même quand elles se heurtaient à diverses innovations constitutives d'une « révolution militaire des temps modernes ». Ainsi, d'Artagnan retardait d'un demi-siècle quand il mena ses mousquetaires à l'assaut d'une demie-lune au début du siège de Maëstricht en 1673, avec une témérité qui lui fut fatale, parce que, depuis quelques années, l'attaque des places devait se faire suivant un processus incompatible avec la flamboyance gasconne. Tout aussi cruel fut le sort de la cavalerie, impuissante face aux progrès du feu. Prématurément condamnée après le désastre de la gendarmerie française à Pavie en 1525, la charge des troupes montées nargua plusieurs siècles encore, parfois avec succès, les arquebuses, les fusils, les mortiers et les canons, avant de succomber à Froeschwiller et à Gravelotte en 1870.

Ce livre rappelle opportunément que les batailles ne furent jamais gagnées ni perdues sans que de très nombreux combattants s'exposent anonymement aux blessures et à la mort, seulement par devoir, ce qui n'est plus tout à fait le cas à présent. On serait donc tenté de demander à l'auteur où se situe dans le monde actuel cette culture du service si largement répandue autrefois : du côté de ceux qui détiennent des armes trop puissantes pour qu'il soit possible d'en faire usage, ou chez ceux qui décident de ne pas survivre à leur acte terroriste ?

Jean CHAGNIOT.

Alain Corbin (dir.), *Histoire du christianisme*, Paris, Le Seuil, 2007, 474 p.

Conscient des inconvénients de l'inculture religieuse de nos contemporains, Alain Corbin a eu l'idée de réunir tous les talents pour écrire une *Histoire du christianisme*. Le résultat est impressionnant : 56 historiens confirmés apportent chacun une ou plusieurs riches contributions et, souvent, des vues neuves issues de leurs travaux. Le christianisme se définit face aux juifs, aux païens et aux hérésies lors du I^{er} millénaire. Puis, au cours du II^e millénaire, l'orthodoxie, le catholicisme et le protestantisme ont leur vie propre qui est largement présentée. Des cartes permettent de situer l'expansion des confessions chrétiennes.

On ne trouvera pas ici une histoire continue. Ainsi, l'on passe de l'an 600 à l'an mil sans signaler le rôle des Irlandais ni la renaissance carolingienne. L'évocation des deux derniers siècles privilégie quelques réponses à des questions contemporaines et néglige, par exemple, l'ampleur des mouvements de laïcs. Comme l'indique la page IV de couverture, l'accent est mis sur les grandes figures, les grands moments, les grandes dates à travers vingt siècles. La pensée et l'œuvre de plusieurs grandes figures sont présentées avec clarté et acuité : Paul (M. F. Baslez), Augustin (Cl. Lepelley), Grégoire le Grand (B. Judic), François (A. Vauchez), Thomas d'Aquin (R. Imbach), Jean Hus (O. Marin), Érasme et Luther (J.-M. Massaut), Calvin (M. Carbonnier-Burkard), Thérèse d'Avila, Jean de la Croix et Bérulle (M.-E. Henneau), Bach (G. Cantagrel), J.-M. Vianney (Ph. Boutry), Thérèse de l'Enfant-Jésus (Cl. Langlois).

Les premiers siècles du judéo-christianisme puis du christianisme, l'émergence de l'Église de Rome, la définition de la foi, l'édification des structures chrétiennes dans le temps et dans l'espace évoquées par Michel-Yves Perrin, l'annonce de la foi dans l'Empire romain et au-delà en Orient sont présentés dans un récit dense coordonné par Françoise Thelamon.

Catherine Vincent nous propose ensuite une série de contributions consacrées principalement à l'Église latine qui voit naître autour de l'an mil des chrétientés nouvelles sur le continent européen. Elle nous précise les fonctions variées des cathédrales identifiées dans nos mémoires françaises à l'architecture gothique. Elle décrit le culte des saints et explique, après J. Le Goff, la naissance du Purgatoire. Elle souligne la centralité du concile de Latran IV (1215), point d'orgue de la réforme grégorienne. Jean-Louis Biget met à jour nos connaissances sur les hérésies médiévales et sur les débuts de l'Inquisition. Daniel Le Blévec évoque l'explosion des œuvres de charité aux XII^e et XIII^e siècles. Sylvie Barnay commente l'émergence du culte de Notre-Dame au XII^e siècle. La spiritualité médiévale nous lègue encore le culte du Saint-Sacrement (XIII^e s.) et un best-seller, *L'Imitation de Jésus-Christ* (XV^e s.). Rome et Byzance/Constantinople se sont éloignées l'une de l'autre entre le IX^e et le XIII^e siècle : une comparaison des mystiques des deux obédiences est dessinée par Béatrice Caseau et Catherine Vincent, celle d'Orient étant plus précoce et celle d'Occident sortant de l'ombre au XII^e siècle.

Les deux dernières parties, coordonnées par Nicole Lemaitre et Alain Corbin, sont plus brèves. Le temps des Réformes donne lieu à plusieurs synthèses : l'anglicanisme (G. Bedouelle), l'aventure jésuite (Ph. Lécivain), les inquisitions modernes (A. Tallon). Nicole Lemaitre observe les guerres de Religion à travers le conflit des liturgies. Face à l'iconoclasme protestant, Marc Venard montre la construction de l'image tridentine et relève que des deux côtés on fait progresser l'instruction du peuple. La rivalité entre Rome et Genève inspire à Jean-Marie Le Gall une brillante comparaison. Isabelle Brian retrace l'histoire mouvementée de deux siècles de jansénisme entre séduction rigoriste et mentalité d'opposition qui nourrit en France un climat prérévolutionnaire.

La longue histoire du christianisme oriental est évoquée en Russie à l'époque moderne et dans l'Empire ottoman sur une durée de quatre siècles. Les réveils protestants, faits majeurs de l'histoire des pays anglo-saxons et germaniques, trop souvent négligés par les historiens, sont présentés par Neal Blough et par Sébastien Fath : ils éclairent de nombreux aspects de l'histoire des États-Unis. L'aventure missionnaire du christianisme est retracée par Philippe Lécivain, Philippe Denis et Claude Prudhomme sur cinq siècles. De la Renaissance à nos jours, François Laplanche suit l'apparition et l'essor de la critique biblique.

Spécifiques de l'époque contemporaine, le « moment Pie IX » du catholicisme intransigeant est exposé par Philippe Boutry ; l'encyclique *Rerum Novarum*, première charte du catholicisme social, est présentée par Jean-Marie Mayeur ; l'affrontement du christianisme et des idéologies du XX^e siècle est rappelé par René Rémond à travers l'enseignement des papes. Philippe Levillain évoque un grand moment, le concile Vatican II. Claude Langlois montre comment le problème de la limitation des naissances perturbe le monde catholique depuis deux siècles. Alain Corbin nous propose une réflexion originale, « Pie X, l'enfance spirituelle et la communion privée » : la conquête d'une notable partie de la jeunesse par l'Église catholique durant la première moitié du XX^e siècle aurait suivi celle de l'enfance, privilégiée spirituellement par saint Pie X. Étienne Fouilloux conclut sur l'évolution de l'œcuménisme et l'ouverture des Églises au dialogue interreligieux.

Les inexactitudes sont peu nombreuses : p. 43, Marc Aurèle est mort en 180 et non en 185 ; p. 371, la canonisation de Jeanne d'Arc a lieu en 1920 et non en 1926. Globalement, ce livre qui invite à la réflexion est très réussi. Accessible à un public qui va au-delà du cercle des spécialistes, il a sa place dans toutes les bibliothèques.

Yves-Marie HILAIRE.

Vincent Bernaudeau, *La justice en question. Histoire de la magistrature angevine au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2007, 349 p. (préface de Jacques-Guy Petit).

La démarche prosopographique choisie par Vincent Bernaudeau pour étudier la magistrature angevine est aussi pertinente qu'exigeante. Pertinente, car la méthode est parfaitement adaptée à l'étude sociohistorique d'un groupe professionnel aussi structuré que l'est la magistrature au XIX^e siècle. Exigeante, car rassembler les caractéristiques observables de quelque 700 individus est une tâche de longue haleine souvent ingrate. Si la « base de données » est aussi importante, c'est parce que l'auteur ne s'est pas limité aux magistrats des cinq tribunaux de première instance et de la cour d'appel du Maine-et-Loire, mais il a inclus les juges des 34 justices de paix. La recherche porte donc sur la quasi-totalité des magistrats angevins qui ont exercé entre 1848 et 1906.

Le plan adopté, en trois parties, permet de concilier intelligemment le thématique et le chronologique, le synchronique et le diachronique. Vincent Bernaudeau commence par dresser le tableau, un peu attendu, d'une magistrature qui, jusqu'à la fin des années 1870, s'inscrit dans une notabilité traditionnelle qui semble parfois illustrer la thèse d'Arno Mayer sur la persistance de l'Ancien Régime. Il montre le poids d'une certaine tradition familiale, la mise en avant d'une origine nobiliaire parfois inventée, la constitution d'un corps composé d'« héritiers », le népotisme assumé, le clientélisme cultivé (chap. 1). Il analyse finement les stratégies matrimoniales et les pratiques de réseaux (chap. 2) ainsi que les parcours professionnels (chap. 3). S'en dégage le portrait d'une magistrature angevine qui, du Second Empire aux premiers temps de la Troisième République, se caractérise par l'exclusivisme social, l'autoreproduction et la sédentarité professionnelle.

Vincent Bernaudeau réintroduit ensuite le politique et met l'accent sur les adhésions ou les résistances des juges du Maine-et-Loire face aux changements de régimes du second XIX^e siècle. Cette partie suit la chronologie politique et nous conduit en huit chapitres de la parenthèse républicaine de 1848 à la Séparation de 1905. Il n'est pas étonnant que, après les peurs sociales engendrées par les événements de 1848, les magistrats angevins, faisant taire leurs éventuelles convictions monarchistes, se rangent derrière un Empire propre à assurer l'ordre. La période qui suit l'effondrement du régime de Louis-Napoléon Bonaparte est l'occasion d'un double chassé-croisé entre magistrats conservateurs et juges républicains, le plus souvent issus du barreau. C'est donc une magistrature « traditionnelle » qui est en place en 1875 et qui soutient vigoureusement la « République des ducs ». Elle s'oppose aux décrets anticongrégations, mais elle est affaiblie par les épurations républicaines des années 1879-1883 ; c'est souvent de l'extérieur de la « compagnie », comme avocats, journalistes, élus que les notables des tribunaux d'hier s'opposent aux lois de séparation de l'Église et de l'État de 1905-1906. Tout au

long de cette histoire politique de la magistrature, ou plus précisément de cette histoire des rapports au politique de la magistrature, l'auteur articule le national et le local et souligne le poids des structures sociopolitiques angevines, du catholicisme et du conservatisme. Les résultats auraient-ils été identiques dans un département « rouge » ?

Les républicains opportunistes puis les radicaux sont finalement parvenus à mettre en place une nouvelle magistrature à laquelle Vincent Bernaudeau consacre sa troisième partie. Il mesure la démocratisation, toute relative, du corps et l'accès des « nouvelles couches sociales », chères à Gambetta, à la magistrature. On passe progressivement d'une magistrature de fonction, quasi héréditaire, à une magistrature de carrière, beaucoup plus assise sur le capital scolaire et le mérite. Si la méritocratie républicaine est bien à l'œuvre, elle est fortement limitée par le caractère élitiste de l'accès aux études secondaires et supérieures. On assiste davantage à une redistribution des pouvoirs au sein des élites qu'à un bouleversement sociologique global et à une véritable démocratisation des carrières juridiques. Reste qu'à la fin de la période étudiée nous avons une magistrature angevine qui incorpore un plus grand nombre d'hommes issus de la bourgeoisie modeste. Ils sont plus diplômés, plus mobiles, et ils doivent beaucoup moins aux solidarités familiales et beaucoup plus aux connivences bureaucratiques ou maçonniques. Vincent Bernaudeau nous propose là une contribution majeure à l'histoire sociale et culturelle de la justice.

Jean-Jacques YVOREL.

Olivier Perroux, *Tradition, vocation et progrès. Les élites bourgeoises de Genève (1814-1914)*, Genève, Slatkine, 2006, 595 p.

La Suisse, un pays dont la place dans nos bibliographies et plus encore dans nos programmes d'histoire n'est pas à la mesure de son importance véritable ; la bourgeoisie, un milieu social dont la fin de la thèse d'État a contribué chez nous à tarir les études sérieuses : deux bonnes raisons pour prêter attention à l'originale enquête d'Olivier Perroux sur les élites bourgeoises de Genève. La cité de Calvin, foyer historique d'un patriciat combinant presque idéalement l'esprit du capitalisme et la tradition réformée, voit au XIX^e siècle une poussée radicale aboutissant à la révolution locale de 1846 qui prélude aux troubles européens de 1848 et qui arrache le pouvoir politique aux anciennes lignées. Plus de statut « bourgeoisial », plus de cens électoral ; les fondements matériels de leur domination ont-ils pour autant disparu ? L'étude qui nous est proposée nous fait découvrir comment ce microcosme replié sur lui-même a su conserver à peu près intacte sa puissance économique.

L'auteur, qui cite une bibliographie de 30 pages, a bénéficié de sources abondantes puisées dans les archives publiques de Genève mais aussi dans celles, à Paris, de la Société générale ou encore dans le fonds Baumgartner, sans parler de nombreux documents imprimés. De quoi réaliser une étude solide dont cependant la structure apparaît assez déroutante. Ses sept chapitres offrent en effet successivement une macro-histoire centrée sur l'évolution sociopolitique de Genève jusqu'en 1864 puis sur son développement économique de 1814 à 1841 – avec un prolongement sur la Bourse de 1850 à 1857, puis sur les placements financiers dans la seconde moitié du siècle – et une microhistoire censée suivre un « parcours

de vie » des élites en cause, de l'éducation au décès en passant par le mariage et la gestion des affaires, le tout au fil d'un XIX^e siècle aux dimensions variables selon les exemples retenus. Est-ce faire preuve d'un cartésianisme dépassé que d'exprimer le regret d'un plan plus classique où le lecteur, surtout s'il est peu familier de l'univers genevois, accéderait d'autant mieux aux apports par ailleurs réels de ce travail ?

Ces apports concernent d'abord une évolution sociale et politique. La Genève d'avant 1792, avec ses familles « anciennes » aux lettres de bourgeoisie antérieures à la Réforme (les « récentes » correspondant au Refuge d'après la révocation de l'édit de Nantes), que vient bouleverser une longue occupation française, réussit en 1814 à rétablir le pouvoir d'une oligarchie de fait incarnée par un Jean-Jacques Rigaud. Conservateur éclairé, conseiller d'État de 1821 à 1843, celui-ci saura, en abaissant progressivement le cens électoral, garantir « 27 années de bonheur » au patriciat urbain, illustré aussi à l'époque, côté libéral, par un de Saussure ou un Sismondi. Tout change en 1846 avec le coup de force du radical James Fazy, bourgeois lui-même mais teinté de saint-simonisme, qui avec son parti va accaparer le pouvoir politique jusqu'en 1864 et chercher à développer des instituts publics de crédit face aux traditionnelles banques privées des Hentsch, Paccard ou Mirabaud.

Délaissant dès lors cette approche d'ensemble, l'auteur nous invite ensuite à examiner la reformation des élites genevoises, faisant à l'occasion le point sur les lois cantonales réorganisant l'instruction publique, puis développant divers exemples d'éducation ou d'apprentissage des affaires dans ces familles. Même chose pour les mariages où, après un aperçu des régimes matrimoniaux possibles, sont présentés le cas des Prévost, des Mirabaud ou, avec les Baumgartner, l'influence de ces alliances sur une carrière. Les chapitres les plus approfondis sont sans doute les deux derniers, l'un, assorti de plusieurs généalogies, décrivant la « toile d'araignée » des réseaux d'affaires familiaux, l'autre étudiant, à travers les successions, la transmission des patrimoines et donc la pérennisation des banques privées correspondantes. Au total, un intéressant éclairage sur un exemple emblématique de bourgeoisie d'affaires.

Jean-Pierre CHALINE.

Rebecca Rogers, *Les bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, 390 p. (préface de Michelle Perrot).

1880 : l'État crée l'enseignement secondaire pour les filles qui, jusque-là, ne pouvaient fréquenter que des institutions privées, des pensionnats laïques ou religieux. L'historiographie républicaine a longtemps opposé le sérieux de l'enseignement donné aux filles dans les lycées à la médiocrité de celui que leur dispensaient les pensionnats, surtout religieux. Le livre de Rebecca Rogers veut mettre fin à cette vision simpliste.

Les institutions éducatives pour les filles, dont beaucoup avaient disparu pendant la Révolution par suite de la suppression des communautés religieuses, réapparurent après la Terreur, à commencer par celle de Mme Campan à Saint-Germain-en-Laye en 1795, et se multiplièrent. En 1808, Paris comptait 60 institutions laïques et 11 religieuses qui, recrutant leurs élèves dans les classes moyennes

et supérieures, se donnaient pour mission de former des femmes chrétiennes et sérieuses destinées à devenir des épouses et des mères, futures institutrices de leurs enfants. Les prestigieuses maisons d'éducation de la Légion d'honneur, soutenues par l'État (auxquelles Rebecca Rogers a consacré un précédent ouvrage), et celles que dirigeait la Société du Sacré-Cœur ont continué, tout au long du XIX^e siècle, à jouer un grand rôle en matière éducative et culturelle.

Le discours féminin sur l'éducation des filles foisonnait, qu'il vienne des élites (Albertine Necker de Saussure, Claire de Rémusat, Pauline Guizot, etc.) ou des journalistes saint-simoniennes (Eugénie Niboyet, Clémence Robert, Fanny Richomme, etc.). Sous la monarchie de Juillet, on cherchait à définir le rôle des femmes dans la nouvelle société bourgeoise, et la valorisation de la maternité provoquait de vifs débats à propos de l'éducation. Une majorité voulait octroyer aux filles une simple éducation domestique, tandis que d'autres, comme Joséphine Bachellery, réclamaient de calquer leur instruction sur celle des garçons : selon cette maîtresse de pension parisienne qui publiait dans la presse ses propositions de réforme, il fallait donner aux filles une éducation orientée vers un métier et créer une école normale supérieure pour former des enseignantes qui remplaceraient les professeurs hommes. Car c'étaient des hommes qui enseignaient aux jeunes filles les matières nobles comme les lettres, les sciences ou l'histoire ; les femmes étaient cantonnées à l'enseignement du dessin et des langues ou aux tâches ingrates de sous-maîtresses.

Concrètement, la situation de l'enseignement secondaire féminin était floue. Il est vrai que les institutions pour demoiselles proliférèrent entre 1830 et 1880, les laïques l'emportant de beaucoup sur les confessionnelles. Par exemple, en 1855, à Paris, on dénombrait 22 pensionnats religieux (plus 4 en banlieue) qui accueillaient 1 721 filles et 320 pensionnats laïcs qui en accueillaient 13 529. Mais quelle éducation y dispensait-on ? Beaucoup de pensionnats prétendaient offrir une instruction secondaire alors que leur programme ressemblait plutôt à celui des écoles primaires supérieures créées en 1833. D'ailleurs, en 1853, l'État publia un règlement stipulant que les établissements secondaires féminins seraient désormais considérés comme primaires et soumis aux contrôles des écoles primaires.

Les années 1860 marquent une forte avancée en matière d'éducation des filles. En 1864, le ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, lance une enquête sur l'enseignement secondaire en France, dont les résultats le confortent dans l'idée que les religieuses dominent l'éducation féminine. Il propose donc la création par l'État de cours secondaires pour les filles, première étape vers la loi Camille Sée de 1880. Dans le même temps, les écoles professionnelles féminines se multiplient et des voix s'élèvent pour que soit donnée aux deux sexes la même éducation, la plus célèbre étant celle de la première Française à avoir obtenu le baccalauréat, Julie-Victoire Daubié, auteur de *La femme pauvre au XIX^e siècle* (1861).

Toutes ces étapes, que rappelle longuement Rebecca Rogers, sont bien connues. Mais le plus nouveau dans son travail est la tentative pour rendre positives des réalités qui jusque-là n'étaient guère présentées comme telles. Ainsi, les directrices de pensionnats, souvent présentées par la littérature comme des célibataires déclassées, lui semblent au contraire incarner une nouvelle stratégie sociale et professionnelle. Car ces femmes, dont plus de la moitié sont issues de la petite bourgeoisie instruite, non seulement se montrent capables de gérer un établissement, mais encore se marient bourgeoisement. Elles sont la preuve que l'enseignement commence à être un moyen de mobilité sociale et d'indépendance. De même, les religieuses enseignantes, loin de leur image habituelle de frustrées du bonheur domestique, lui paraissent trouver dans leur activité « une forme d'auto-

rité culturelle au sein de la société française » qu'une vie séculière n'aurait pas pu leur offrir. Le dernier chapitre du livre, qui traite de l'exportation du modèle français d'éducation des filles, est une illustration de l'action de ces éducatrices laïques et religieuses. Rebecca Rogers les montre, en Afrique d'une part, investies d'une mission civilisatrice, dans les pays anglo-saxons d'autre part, contribuant à répandre la « touche française » faite de culture et de raffinement. Et ce n'est certes pas un hasard si c'est une Franco-Américaine, vivant « entre deux cultures », pour reprendre le titre de son avant-propos, qui a été sensible à l'aventure de ces femmes. Ce livre copieux a d'abord été publié aux États-Unis et on peut seulement regretter dans sa traduction l'abus de l'expression « gent féminine » – *gender* oblige ?

Anne MARTIN-FUGIER.

Clément Thibaud, *Républiques en armes. Les armées de Bolivar dans les guerres d'indépendance du Venezuela et de la Colombie*, Rennes, PUR, 2006, 425 p.

Tel que l'ont montré les travaux de ces quinze dernières années, les indépendances latino-américaines du début du XIX^e siècle s'inscrivent dans le processus plus large des révolutions hispaniques, que l'on peut considérer comme le troisième pôle des révolutions atlantiques. Issu d'une thèse de doctorat, l'ouvrage de Clément Thibaud assume pleinement cet héritage historiographique et le présente à un public encore peu familier de la complexité et de l'intérêt de ces révolutions. Leur caractéristique principale est d'être un avatar de la crise de la monarchie espagnole, due à l'invasion napoléonienne de 1808. Sur les ruines de l'Empire disloqué par la fragmentation de la souveraineté s'érigent les nations hispano-américaines et l'Espagne elle-même. C'est ce passage problématique « de l'Empire aux nations »¹ que les travaux actuels² ne cessent de creuser. L'originalité de la démarche de Clément Thibaud consiste à l'aborder sous l'angle militaire.

Ce choix découle des particularités du terrain : indissociablement unis par la geste bolivarienne, la Colombie et le Venezuela forment, pour ainsi dire, deux pays pour une guerre. Dans cette région, la guerre d'indépendance revêt un caractère presque paradigmatique qui l'impose comme objet d'étude à part entière. Sa métamorphose de conflit civil en lutte d'émancipation nationale passe par une transformation des formes des combats, une élévation des seuils de violence et des créations identitaires. Là où s'affrontent, en 1810, des sujets d'un même Empire, on a, à la fin de la période, deux nations ennemies : l'Espagne et la Grande Colombie. Clément Thibaud démontre fortement dans ces pages le rôle singulier que joue la guerre sur le plan politique : c'est elle, pour ainsi dire, qui accouche de l'État-nation ; c'est l'armée qui, pour un temps, incarne le peuple souverain. Plus

1. C'est le titre de l'ouvrage le plus emblématique de ce courant historiographique : A. Annino, L. Castro Leiva, F.-X. Guerra (dir.), *De los Imperios a las naciones : Iberoamérica*, Saragossa, 1994.

2. V. Hébrard, *Le Venezuela indépendant. Une nation par le discours*, Paris, 1996 ; Georges Lomné, *Le lys et la grenade. Mise en scène et mutation imaginaire de la souveraineté à Quito et Santafé de Bogota (1789-1830)*, thèse de doctorat, Université de Marne-la-Vallée, 2003.

que partout ailleurs en Amérique hispanique, c'est à travers la guerre que s'opère l'arrachement des individus à la société de corps, le passage de l'Ancien Régime à la modernité – ou, pour le dire d'un mot, la révolution.

Au terme du parcours, trois actes sont clairement distingués : de 1810 à 1812, les *pueblos* (communauté d'habitants, cités, villages, corps d'Ancien Régime) sont les principaux acteurs de la mutation politique et des conflits qui s'ensuivent. Le temps de la souveraineté des *pueblos* (*Patria Boba* en Colombie, Première république au Venezuela) est celui de la guerre « civique » : des conflits de faible intensité mobilisant les cités et leurs milices, soit quelques centaines d'hommes qui se défient plus qu'ils ne cherchent à s'éliminer. Tout change à partir de 1812 et de la surenchère imposée par les loyalistes : les clivages se radicalisent, les seuils de violence augmentent, tandis qu'apparaît dans les deux camps une nouvelle forme de lutte que l'auteur qualifie de « petite guerre », traduisant littéralement le terme de *guerrilla* afin de lui restituer tout son sens. À partir de 1818-1819, Bolivar et ses seconds y puisent les troupes nécessaires pour reconstruire une armée réglée, forte désormais de plusieurs dizaines de milliers d'hommes, qui mènera les grandes batailles de l'Indépendance et donnera ses assises à la république. Pour chacune de ces étapes, Clément Thibaud se livre à une analyse de la composition des armées, des formes du commandement, des techniques de combat et des choix stratégiques, avec l'histoire politique en toile de fond : une tapisserie brodée de main de maître. Ce livre comporte en effet plusieurs niveaux de lecture : offensive en règle contre l'histoire traditionnelle de l'indépendance, il offre une leçon d'histoire politique et militaire tout en menant un récit de l'événement, arrimé à une solide réflexion conceptuelle.

Avec une exigence constante non dénuée d'une certaine jubilation, Clément Thibaud s'emploie à déboulonner les mythes patriotiques en démontrant, par exemple, que la guerre d'indépendance est d'abord une guerre civile, que les armées « royalistes » sont pour la plupart composées de Créoles ou que le succès de la campagne « admirable » est d'abord dû à la déroute de l'armée adverse³. Des « pères de la patrie » (Bolivar, Santander, Páez), il brosse un portrait « à hauteur d'homme », qui ne cache rien de leurs contradictions et de leurs faiblesses ; des *caudillos* réifiés par l'historiographie marxiste, il montre l'extrême diversité des origines, des situations et des personnalités. Par ailleurs, Clément Thibaud redonne leur place et leur sens à certains épisodes négligés par l'*historia patria*, tels que la révolte des esclaves de 1812, prélude à la « guerre à mort » que l'auteur analyse à nouveaux frais. Mais c'est à la « petite guerre » qu'il consacre le plus d'attention, tant il s'agit d'un phénomène crucial pour la démonstration qu'il entend mener. C'est en effet au cours de celle-ci que se produisent les mutations qui vont rendre possible l'avènement de la république : nouvelles formes de combat et rôle essentiel du charisme dans le mode de commandement des *caudillos* ; progression de l'idée d'égalité qui, jointe à la déterritorialisation du recrutement, permet d'en faire le creuset de la nouvelle nation.

En second lieu, le livre met en perspective une histoire politique et une histoire militaire de l'Indépendance, en montrant comment les deux dimensions influent sans cesse l'une sur l'autre. L'un de ses grands apports est de montrer qu'aux différentes étapes de la révolution – fragmentation de la souveraineté,

3. Mentionnons également la petite phrase de la page 130 : « Car, disons-le carrément, les *Llaneros*, ça n'existe pas. » Pour comprendre la portée de ce missile historiographique, il est nécessaire de lire le livre...

reconquête royaliste, construction de la république – correspondent autant de façons de faire la guerre. Il existe également plusieurs types d'armée, dont Clément Thibaud rend compte de la composition aux différents moments clés, grâce à une base de données constituée à partir des états de service des soldats. Il explore également le versant anthropologique de l'histoire militaire en étudiant les motivations ou résistances des soldats, leur perception du commandement, les heurts et malheurs de la vie quotidienne, les pillages et les désertions. Les stratégies et techniques de combat, en constante évolution, sont également analysées en détail. L'ensemble est soigneusement articulé à l'évolution politique de l'Indépendance, tant il apparaît qu'à partir de 1815 « la République est un champ de bataille où l'on entend d'autres voix que celle du général », selon la belle formule de Santander qui donne son titre au chapitre 8.

Ce livre est enfin porté par une grande ambition narrative. On y sent le souci d'écrire un récit, au sens plein, du moment révolutionnaire. Au prix d'une certaine complexité – notamment dans la progression chronologique –, c'est bien la fresque de l'Indépendance qui se trouve ici brossée. En témoigne l'extrême attention portée aux acteurs : Clément Thibaud ne manque jamais d'incarner ses propos et de livrer pour chaque personnage les détails biographiques dont il dispose, faisant ressentir, au-delà des dires et des actes, les caractères des protagonistes. Mille détails relevés dans les mémoires d'époque – la guerre en dentelles du marquis del Toro, Páez le paysan devenu général, Bolívar dans son hamac – croquent sur le vif ces hommes ignorés ou défigurés par l'historiographie. L'autre élément propre de la fresque est l'espace, dimension que l'auteur manie magistralement, allant jusqu'à considérer que les Llanos (ces plaines centrales où naît la petite guerre) « composent presque un personnage de la guerre ». Enfin, à côté de développements historiographiques ou conceptuels parfois très approfondis (comme en témoignent ses pages sur le charisme), Clément Thibaud fait la part belle à la narration proprement dite, à la description des lieux, des ambiances, des personnages, des états d'âme autant que des actions. L'écriture historique est ici portée par les réminiscences littéraires, par la richesse d'une culture et d'un imaginaire et – disons-le carrément – par un style éblouissant.

Le lecteur trouvera donc de quoi se délecter dans cet ouvrage, selon qu'il s'intéresse à la l'histoire des armées, à l'époque des révolutions atlantiques ou, plus simplement, à l'histoire de l'Amérique latine. L'exigence de l'auteur à se doter des outils adéquats pour reconsidérer cette période clé l'amène à transcender la dimension locale de son objet : c'est là l'un des grands mérites de cet ouvrage.

Geneviève VERDO.

François Jankowiak, *La Curie romaine de Pie IX à Pie X. Le gouvernement central de l'Église et la fin des États pontificaux (1846-1914)*, Rome, EFR, 2007, 852 p. (« Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », 330).

Sorti des presses de l'École française de Rome, sous une couverture cartonnée plutôt rare dans les pratiques éditoriales récentes, l'ouvrage de François Jankowiak propose une véritable plongée dans les arcanes et les subtilités de la pratique gouvernementale du Saint-Siège : de quoi réjouir et intéresser les chantres du roma-

nisme tout autant que leurs adversaires anticléricaux ! Couronné par un premier prix de thèse de la Fondation Giovanni Spadolini de Florence en 2002 ainsi que par celui de la Chancellerie des Universités de Paris l'année suivante, ce livre résulte d'une thèse de doctorat en histoire du droit soutenue à l'Université de Paris XI en janvier 2002 sous la direction de Brigitte Basdevant-Gaudemet. Sous la conduite de Philippe Levillain, éminent spécialiste de l'histoire de la papauté, le jeune chercheur a pu embrasser l'étendue impressionnante des archives de la Curie romaine dont il offre le détail au sein d'une présentation très dense et bien maîtrisée des sources et de la bibliographie comportant 141 pages. Ces premières remarques laisseraient donc entendre qu'il s'agit d'un ouvrage pour spécialistes de droit canon et d'évolution d'institutions gouvernementales. Il est évident que ceux-ci vont trouver matière à réflexion, à approvisionnement théorique et pratique dans le texte qui présente l'évolution du statut des différentes congrégations et des instituts du Saint-Siège. Ils vont aussi profiter de l'impressionnante quantité de notes infrapaginales faisant référence à des archives, des lectures, des commentaires, des critiques d'acteurs, d'historiens, de juristes, de sociologues, de politistes, de théologiens d'hier et d'aujourd'hui. Un précieux *index nominum*, comme l'intitule l'auteur pour rester dans l'esprit du sujet, permet à ces érudits, savants canonistes clercs ou laïcs, d'y retrouver leurs ouailles sans pour autant connaître de prime abord, faute d'index thématique, les questions traitées. Cette entrée personnalisée va également intéresser les non-spécialistes qui voudraient « profiter » de l'ouvrage : les papes concernés y tiennent une place prépondérante : par ordre décroissant d'occurrences, Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV. Ils découvriront également, dans cet index, des noms plus ou moins connus de secrétaires d'État dont l'influence a été déterminante durant ces pontificats : le très influent cardinal conservateur Giacomo Antonelli, confident de Pie IX ; Pietro Gasparri, le francophile maître d'œuvre du nouveau Code du droit canonique sous Pie X, et Benoît XV ; le surprenant Raffaele Merry del Val ou l'énigmatique Mariano Giuseppe Rampolla.

La pertinence de cette étude systématique se mesure à la division chronologique qui s'impose : après une introduction évoquant dans un chapitre liminaire « le temps long de la Curie romaine », la première partie évoque les difficultés et les échecs de la gestion des États plus que de l'Église durant le pontificat de Pie IX jusqu'en 1871, la seconde partie traite de la nouvelle et étonnante situation de la Curie qui représente désormais « un gouvernement sans État » de 1871 à 1914. Le passionnant sujet traité par cet ouvrage se concentre en effet sur l'histoire d'une reconversion : celle d'une structure de gouvernement à caractère spirituel appuyée et garantie grâce à une indépendance temporelle matérialisée par la possession d'États pontificaux en une institution dont la légitimité est exclusivement de nature religieuse. Cette dépossession temporelle se fait dans la douleur et une opposition avec les patriotes italiens d'autant plus grande que Pie IX représente, à son avènement en 1846, pour Gioberti et d'autres, une espérance autant politique que spirituelle. L'ouvrage met en valeur l'importance de ce contexte et de son impact sur les institutions pontificales qui doivent négocier le virage de la reconversion totale. Comment comprendre le *Syllabus* sans souligner le lien avec ce sentiment de forteresse assiégée, de remise en cause d'une légitimité ancienne ressentie par les cadres de la Rome pontificale ? Le renforcement du pouvoir spirituel pontifical scellé par l'affirmation d'une infaillibilité en matière de foi peut-il se mesurer sans prendre en compte le contexte de l'effondrement final des États pontificaux en 1870 ? Le choix de l'Italien Giacomo Della Chiesa qui se fait appeler Benoît XV, le 3 septembre 1914, peut-il être examiné hors du contexte international ? L'ouvrage sou-

ligne aussi avec une vigueur et un luxe de détails tout à fait passionnants le rôle et le poids des personnalités de la Curie qui s'adaptent avec plus ou moins de pertinence et d'à-propos aux turbulences internes et surtout externes. La précision des introductions, la qualité des conclusions reflètent l'impressionnante qualité de synthèse d'un auteur capable aussi d'entrer dans les plus infimes détails de l'évolution de la Curie romaine. Celle-ci prend ainsi corps et dévoile ses faiblesses, ses attermoissements, notamment dans la question des Garanties, et sa capacité à demeurer au centre du système pontifical : la rédaction conduite de main de maître du Code de droit canonique par le cardinal Gasparri, sur le modèle du Code civil français, renforce sa propre légitimité et la prééminence du Saint-Siège qui sort renforcé de cette épreuve structurelle. Cet ouvrage dense, quelquefois trop foisonnant de détails pour les non-spécialistes, permet par sa maîtrise d'ensemble de mesurer l'adaptabilité et la capacité d'une institution multiséculaire de revenir aux sources de sa légitimité dans un contexte particulièrement défavorable.

Bruno BÉTHOUART.

Yves Gagneux, *Reliques et reliquaires à Paris (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 2007, 324 p.

Est-ce un « signe des temps » que de constater la parution, en 2007, d'un ouvrage portant sur l'étude des reliques et reliquaires de la période contemporaine ? En effet, alors que d'autres périodes font l'objet de travaux précis sur le culte des saints, les deux derniers siècles n'ont pas encore suscité de recherches systématiques, notamment dans le cadre des grandes villes. Cet ouvrage cherche à lever le voile en soulignant la difficulté de l'exercice. Depuis quarante ans, « l'importance croissante des représentations, le rejet par l'Église de son passé, le désintérêt général pour les modèles et toute forme d'exemplarité, le recentrage de la théologie vers Dieu » concourent, selon l'auteur, au reflux de cette forme de dévotion après une période marquée par le triomphe du romantisme aux accents tantôt ultramontains, tantôt gallicans ou patriotiques à Paris. La théorie du flux et du reflux dans les phases religieuses chère à Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire semblerait donc à nouveau fonctionner, puisque l'auteur précise que cette période de fécondité du culte de 1830 aux années 1950 est marquée par « l'importance de la présence physique, la capacité des fidèles d'assimiler les saints à des intercesseurs avec lesquels le dialogue est possible et utile, la possibilité de constituer une histoire avec les reliques, celle enfin de proposer des modèles aux chrétiens ». Ces pertinentes réflexions empruntées à la conclusion de l'ouvrage (p. 276-277) se conjuguent à une réelle lucidité sur les limites d'une telle étude qui s'appuie sur une approche artistique, technique qui exigerait davantage de collaboration avec les historiens susceptibles de présenter le critère social et l'environnement économique, avec les psychanalystes et les linguistes pour dégager une approche théorique complète de l'objet.

Sans attendre une telle mobilisation interdisciplinaire qui pourrait s'avérer d'une grande fécondité, l'auteur s'engage dans une enquête fondée sur l'observation d'un corpus de plus de 800 reliquaires et environ 3 400 reliques conservés dans les églises parisiennes. Construit sur une démarche en trois temps consacrée d'abord à la relique sérieusement malmenée par les révolutionnaires, puis au reli-

quaire difficile à enfermer dans une définition commune, et enfin à la mesure et à la place du culte des reliques à Paris durant l'époque contemporaine, l'ouvrage permet de remettre en perspective ce culte à Paris au regard des autres manifestations de la vie spirituelle. Il souligne la prépondérance, dans la capitale, du contrôle du clergé sur ce culte des reliques contrairement aux pratiques des autres diocèses ; il rappelle l'influence et le triomphe, après la phase révolutionnaire, de l'emprise romaine par l'intermédiaire d'une véritable « invasion » de reliques des martyrs des catacombes envoyées par le pape. Le parallélisme entre la capacité, dès l'origine, des premiers chrétiens à résister aux persécutions et la situation révolutionnaire est ainsi souligné. Cependant, comme l'a fait remarquer Jacques-Olivier Boudon, dans son ouvrage de référence, *Paris, capitale religieuse de la France sous le Second Empire*, publié chez le même éditeur, le culte des reliques de saints locaux prenant pour certains une dimension nationale, patriotique comme Geneviève notamment ou Vincent de Paul, se maintient. Grâce à une recherche minutieuse, l'auteur met en évidence le panthéon des trente saints les mieux représentés dans les églises à Paris : Vincent de Paul, François de Sales, Denis devançant Marie suivie de Joseph puis viennent, dans l'ordre : Thérèse de Lisieux, François d'Assise, Geneviève, l'apôtre Pierre, Marguerite Marie Alacoque, l'apôtre Paul, Louis roi de France, Jeanne de Chantal, Augustin, Charles Borromée. Curieux composé de saints locaux, nationaux, romains où la logique pastorale, la hiérarchie ecclésiale et la théologie se trouvent recomposées, voire remises en cause dans leurs assises. L'auteur met en évidence l'étonnant destin de la dévotion à Philomène, vierge martyre, qui se poursuit alors que la querelle archéologique a ruiné sa crédibilité scientifique. Le temps de la dévotion ne recoupe pas le temps de l'histoire ; il s'en détache, s'en libère, installe des associations surprenantes.

Quelques lacunes bibliographiques en matière de recherche sur les reliques et le constat lucide d'une nécessaire étude plus systématique tant des objets que des approches interdisciplinaires ne nuisent en aucune manière à la qualité et aux intuitions très suggestives de cet ouvrage issu d'une thèse de doctorat soutenue à la Sorbonne : le renouvellement de la problématique qui est proposé n'appelle-t-il pas d'opportuns débats scientifiques, historiques et théologiques sur la question de la pratique religieuse ?

Bruno BÉTHOUART.

François Roth, *La Lorraine annexée. Étude sur la présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1870-1918)*, 2^e éd., Metz, Serpenoise, 2007, 751 p.

La première édition de *La Lorraine annexée*, publiée en 1976, a été épuisée en une dizaine d'années. C'était la première étude scientifique d'ensemble consacrée à la période où le département de la Moselle était devenu « la présidence de Lorraine », dans le cadre de « l'Alsace-Lorraine » annexée au Reich allemand. François Roth a fondé sa recherche sur l'utilisation méthodique d'archives bien conservées et d'une bibliographie de l'époque assez variée. Son ouvrage a connu une diffusion rapide dans le public régional et il était très recherché chez les libraires d'occasions. Mais il présentait un intérêt plus général. Car ce n'était pas un annuaire énumératif des données locales collectées par un long labeur. Il intégrait

celles-ci dans un exposé mûri par une réflexion de long terme et fortement construit selon une optique d'histoire totale. S'il traitait avec précision les facteurs institutionnels, politiques et militaires, il élargissait son enquête aux déplacements de population, aux activités industrielles, aux orientations de la vie religieuse. Dans sa recension de *La Revue historique* (1980, 533), François Caron louait particulièrement le tableau de la croissance économique, et sur un autre plan les « pages nuancées et subtiles » sur un échantillon du catholicisme rhénan ; de ce livre, il suggérait même que « P. Renouvin l'aurait admiré pour sa facture ».

Cette réédition est donc la bienvenue et, à la relecture, cette thèse d'État d'ancien style demeure un ouvrage de référence essentiel, tant pour la richesse de ses informations que par la pertinence de ses analyses. On y retrouve l'imposante série de cartes et de graphiques, ainsi qu'un utile index. Si le corps du livre et l'inventaire des sources ont été conservés dans la mise en pages d'origine, l'auteur y a effectué quelques corrections et il a eu le souci de compléter les notes, en orientant le lecteur vers les nombreux travaux qui ont paru depuis trente ans. Il a également établi une imposante « bibliographie complémentaire » des ouvrages parus depuis 1976, qui est substituée à celle de la première édition. Car la recherche a été active et fructueuse dans les Universités de Metz et de Nancy. Celle de Strasbourg a abandonné la discrétion qui l'avait longtemps retenue devant une période si brûlante et elle a patronné des études de qualité sur la vie des départements alsaciens. Ainsi l'entité autonome que constituait le Reichsland est heureusement mieux connue, dans son ensemble et dans ses nuances.

La formule des thèses départementales, apparemment passée de mode, a permis en son temps de mieux connaître et de mieux comprendre la vie de la France profonde, d'enrichir ainsi une histoire trop exclusivement considérée depuis la capitale. Les bilans dressés au niveau national en ont tenu compte par la suite. Dans le cas de la présidence de Lorraine, cette approche monographique se justifiait davantage encore que pour les départements « de l'intérieur ». Car, aux mouvements de fond qu'on observe partout, se superposait l'affrontement des nationalités sur un territoire disputé entre le *Deutschtum* et le *Franzosentum*. Il y avait bien là un problème historique original à cerner et à creuser. Les flux contraires des optants partis en France et des immigrants venus du vieux Reich bouleversaient la composition de la population ; les *Konzerne* d'outre-Rhin étaient les premiers acteurs d'une croissance industrielle accélérée, mais la maison de Wendel se maintenait par une souple résistance ; le catholicisme largement dominant tenait à affirmer sa vigueur, face à la France laïcisatrice comme face à l'Allemagne protestante.

François Roth appartient à la génération qui a voulu compléter l'histoire des généraux et des politiques par celle des patrons, des ouvriers et des paysans. Comme cela se devait dans les années 1970, mais sans esprit de système, il a étoffé ses chapitres sur la vie économique et sur les milieux sociaux autant que ceux sur les partis et les élections. En même temps, il a déjà porté une grande attention à cette étude de la civilisation et des mentalités, sur laquelle l'accent est mis aujourd'hui. Il relève la survivance des traditions particularistes au village comme le contraste d'ambiance entre les quartiers de Metz. Il suit avec finesse la pratique des langues, à l'église comme à l'école. Il fait ainsi ressortir la complexité des comportements, où se combinent fidélité au passé et accommodement au présent. Sous la référence répétée à un « esprit lorrain », épithète significative à la fois d'autonomie et de solidité.

Pierre BARRAL.

Georges Clemenceau, *L'affaire Dreyfus : Contre la justice*, édition établie par Michel Drouin, Paris, Mémoire du livre, 2007, 616 p. (préface de Jean-Denis Bredin),

Voici le troisième des sept volumes consacrés par Georges Clemenceau à L'affaire Dreyfus, après *L'Iniquité* (1899) et *Vers la réparation* (1899) dont les rééditions (Mémoire du livre, 2001 et 2003) ont déjà été saluées dans les pages de la *Revue historique*.

Paru en 1900 chez Stock, *Contre la justice* réunit 102 articles parus dans *L'Aurore* entre le 12 décembre 1898 et le 31 mars 1899, et doit son titre amer et provocateur aux événements rapportés, mais aussi sans doute au verdict récent de Rennes et à la loi d'amnistie en voie d'achèvement. Fidèle à l'heureuse méthode observée pour les deux premiers titres, Michel Drouin a inséré dans ce nouveau volume, à leur place chronologique, les 14 articles donnés à *La Dépêche* pendant la même période (liste, p. 23-24) ; comme il le note dans sa présentation, ces textes destinés à un public beaucoup moins dreyfusard que le lectorat de *L'Aurore* sont plus longs et plus réfléchis que les éditoriaux quotidiens, et ils observent dans la polémique une certaine modération qui en dit long sur l'état de l'opinion en province. Leur présence donne incontestablement un intérêt supplémentaire à ce recueil qui ne représente donc pas une simple réédition à l'identique et se substitue définitivement à l'édition princeps.

La grande affaire de la période considérée, après l'ajournement du procès Picquart, est, bien sûr, la violente polémique autour de la chambre criminelle de la Cour de cassation et la loi de dessaisissement qui en est la conséquence directe. Comme on s'y attend, Clemenceau s'indigne comme il sait le faire et s'acharne contre les auteurs du projet de loi, Dupuy et Lebret, mais aussi et surtout Freycinet en qui il voit le véritable inspirateur du texte. Cela nous vaut des pages enflammées, parfois assez drôles sur le ministre de la Guerre au garde-à-vous devant ses subordonnés, et un éditorial passé à la postérité, les quinze lignes assassines parues le 17 février 1899 à l'annonce du décès soudain de Félix Faure : « Cela ne fait pas un homme de moins en France (...). Je vote pour Loubet. » On peut d'ailleurs penser que ce genre de court billet d'humeur correspondait sans doute mieux au style lapidaire de l'impatient auteur qui, dans ses articles plus étendus, se répète très souvent – ce qui est le lot inévitable de tous les éditorialistes –, en laissant le champ libre à ses marottes anticléricales et antimilitaristes, réécrit l'histoire de façon fantaisiste (p. 101 sur la politique de Napoléon III inféodée à l'Église) et se contredit superbement à cinq lignes d'intervalle : « Quelles sont exactement toutes les responsabilités de Billot, voilà ce qu'on ne sait pas encore. (...) Ce qui est sûr, c'est qu'il a tout connu, tout couvert, tout conduit » (p. 481). Toutefois, le ton général du recueil et son pessimisme accru marquent un changement nettement perceptible par rapport aux précédents : face à l'apathie de l'opinion et au vote du dessaisissement par les chambres, Clemenceau s'exaspère et son propos devient plus sombre et plus âpre, avec ça et là l'écho d'une misanthropie montante qui alimente une veine antiparlementaire et un mépris mal contenu pour la foule aveugle et lâche (« l'indifférence noire des masses souveraines », p. 35, et tout l'article intitulé « L'esprit public », paru le 13 décembre 1898, p. 46-51). Mais il est juste d'ajouter que certaines envolées gardent une grande allure, comme le beau développement sur la patrie, p. 170-174 (« l'esclave n'a pas de patrie ») et cette condamnation du pacifisme qu'on croirait écrite en 1938 : « On n'a trouvé que la violence pour répondre à la violence. Tolstoï, qui veut

échapper à cette fatalité, prêche la soumission passive à la force brutale, pensant par la douceur désarmer le barbare. Si l'humanité pouvait le suivre dans cette voie, nous serions tous demain sous les sabots du cheval d'Attila.»

Comme dans les précédents volumes, Michel Drouin reste un éditeur attentif et discret qui ne cherche pas à s'interposer entre le lecteur et l'impétueux auteur. Dans le compte rendu d'un des premiers tomes, on s'était permis de lui en faire l'amical reproche et il convient de le renouveler ici, même si l'apparat critique a quelque peu gagné en ampleur. Certaines allusions, par exemple, mériteraient d'être éclairées, comme le terme *Wallonmat* (p. 225) qui n'est pas innocent et rattache le Clemenceau de 1899 à celui de 1883, mais on ne se dissimule pas que ces utiles compléments présenteraient l'inconvénient d'allonger encore un volume déjà imposant. Pour le reste, et en dehors des inévitables coquilles que le relecteur le plus soigneux laisse forcément échapper (cf. les résultats du scrutin sénatorial, p. 17), les seuls regrets qu'on puisse formuler tiennent d'une part à l'affirmation contestable de l'antidreyfusisme de Dupuy (p. 606), qui tranche un peu sommairement un point complexe et controversé, et d'autre part au portrait classique mais faux d'un Félix Faure farouchement opposé à la révision, portrait catégorique p. 30, moins affirmatif p. 606 : la légende a décidément la vie dure.

Il reste encore quatre ouvrages de Clemenceau à publier et l'on n'ignore pas les innombrables difficultés que Michel Drouin a déjà dû vaincre pour faire paraître les trois premiers et celles qu'il doit aujourd'hui affronter pour éditer le suivant. Il serait infiniment regrettable, et le mot est faible, qu'une entreprise aussi utile ne puisse arriver à son terme, et on lui souhaite avec ardeur un rapide et facile achèvement.

Bertrand JOLY.

Michael Laffan, *The Resurrection of Ireland. The Sinn Féin Party, 1916-1923*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005 (1^{re} éd., 1999), 512 p.

Le livre de Michael Laffan propose une immersion dans l'Irlande en révolution des années 1916-1923, marquée par l'insurrection de Pâques 1916, la guerre anglo-irlandaise de 1919-1921, puis la guerre civile entre 1922 et 1923. L'auteur revisite cette séquence chronologique au prisme de l'histoire du Sinn Féin (« Nous-mêmes »), le parti nationaliste emblématique de cette période charnière de l'histoire irlandaise contemporaine.

D'emblée, soulignons à quel point l'ouvrage fait écho à notre actualité. En 1998, le Sinn Féin est signataire des accords de paix en Irlande du Nord. Entre 1999 – année de la première parution du livre – et 2005 – publication de la présente édition –, le parti a poursuivi sa « conversion démocratique », tournant officiellement le dos à la lutte armée et acceptant désormais le dialogue avec Londres, comme le souligne l'auteur dans sa préface. En 2005, le Sinn Féin de Gerry Adams a rappelé, non sans fierté, sa filiation avec le « premier » Sinn Féin, dont on commémorait alors le centenaire. Pourtant, selon Michael Laffan, les deux formations politiques « sont fondamentalement différentes » (p. xv). En étudiant le Sinn Féin des origines, il entend justement s'attaquer aux mythes nationalistes qui, à ses yeux, recouvrent l'histoire du parti.

Le livre, divisé en onze chapitres denses et érudits, envisage chronologiquement les grandes phases de l'histoire du parti entre 1916 et 1923. *The Resurrection of Ireland* aborde aussi la question de l'évolution de son idéologie et de ses objectifs politiques, et analyse avec précision les structures du parti et la sociologie de ses adhérents (chap. 5). Il s'attache notamment à décrypter « ce que signifiait être partisan du Sinn Féin » (p. xvi). Enfin, Michael Laffan prend à bras le corps la problématique complexe du rapport de l'organisation avec l'action armée clandestine, en particulier avec l'IRA. L'ensemble repose sur un impressionnant corpus de sources irlandaises et britanniques : documents officiels, archives privées, presse, caricatures, entretiens réalisés par l'auteur, etc.

Dans un « Prologue » bienvenu, Michael Laffan rappelle qu'à l'origine, en 1905, le Sinn Féin était un mouvement nationaliste plutôt modéré dont l'inspirateur, le journaliste Arthur Griffith, se disait favorable à un système de double monarchie inspiré du modèle austro-hongrois. Le titre du livre constitue d'ailleurs un clin d'œil à *The Resurrection of Hungary. A Parallel for Ireland ?*, brochure-manifeste publiée par Griffith en 1904.

L'auteur montre ensuite comment le Sinn Féin, marginal et déclinant à la veille de l'Easter Rising de 1916, a ensuite profité de la « popularité posthume » (p. 44) du soulèvement dublinois – auquel il n'a pourtant pas participé officiellement (chap. 2) –, pour s'imposer, en quelques mois, comme « le » parti nationaliste incontournable. À partir de 1917, un « second » Sinn Féin, bien différent de celui incarné par Griffith, est ainsi propulsé sur le devant de la scène du républicanisme irlandais (chap. 3). Le parti constitue alors une vaste coalition nationaliste, dominée par les activistes radicaux et séparatistes. Malgré les tensions internes qui le traversent, il triomphe lors des élections de décembre 1918 (chap. 4). Dès janvier 1919, sans l'accord de Londres mais forts de leur succès dans les urnes, les Sinn Féiners élus se constituent en assemblée nationale (le *Dáil*), où certains combattants d'hier commencent à se muer en politiques. Parallèlement, le parti se lance dans une vaste campagne de propagande, dont l'étude minutieuse permet à Michael Laffan de préciser les choix idéologiques du parti : sa conception très essentialiste de la Nation, sa vision pour le moins abstraite de la République ou encore son soutien à l'action armée (chap. 6).

Michael Laffan montre ensuite comment la guerre d'indépendance a exacerbé les tensions entre « politiques » et « soldats » au sein du mouvement nationaliste (chap. 7 et 8). Le fragile équilibre est rompu en 1921 : le parti se déchire sur la question du statut de l'État libre (chap. 9). Griffith et Collins signent le traité qui entérine la quasi-indépendance de l'île – et sa partition – tout en maintenant un lien symbolique avec la Couronne ; De Valera, suivi par une partie du Sinn Féin et de l'IRA, rejette l'accord, au nom de l'idéal républicain. La guerre civile qui oppose les « puristes » (minoritaires) aux « pragmatiques » a sans doute fait plus de 1 500 morts (chap. 10).

Enfin, en guise d'« Épilogue », l'auteur quitte le temps court de la révolution pour s'interroger sur les héritages du Sinn Féin. Il rappelle que, scissions après scissions et sous des appellations diverses, « les partis rivaux issus du second Sinn Féin ont ensuite dominé la vie politique irlandaise » (p. 429). Pour sa part, le parti ne retrouve la Une des journaux qu'à partir de 1970, en Irlande du Nord, où le « 5^e Sinn Féin » devient la vitrine légale et politique de l'IRA.

À contre-courant d'une littérature nationaliste qui la présente souvent comme le point d'orgue prévisible d'une lutte révolutionnaire héroïque, Michael Laffan considère au contraire que « la Révolution irlandaise, dont le Sinn Féin était l'expression politique, fut un accident » (p. 461). Pour l'auteur, en effet – et là se situe

peut-être sa principale contribution au débat historiographique et mémoriel sur la nature du nationalisme insulaire –, celui-ci se caractérise, au-delà d'apparences parfois trompeuses, par son étonnante modération, au moins jusqu'à la fin des années 1960. Des circonstances exceptionnelles, précise Michael Laffan, ont conduit à ce que la frange la plus radicale, jusqu'alors très minoritaire, s'impose entre 1916 et 1923. L'entrée en guerre du Royaume-Uni en 1914 a d'abord ravivé les ardeurs des plus révolutionnaires, adeptes de la célèbre formule : « Les ennus de l'Angleterre sont des opportunités pour l'Irlande. » Mais il faudra encore attendre l'exécution, très mal perçue dans l'opinion irlandaise, des principaux meneurs de l'insurrection pour que la population se rallie en masse à la cause des insurgés, dans l'après-coup.

Dans ces conditions spécifiques, Sinn Féin est devenu le creuset au sein duquel la plupart des courants républicains ont pour un temps fusionné. Le parti, ajoute Michael Laffan, incarnait alors « le versant démocratique de la Révolution irlandaise », « le principal vecteur par lequel la tradition constitutionnelle du nationalisme irlandais a pu être transmise dans le tumulte de ces années » (p. 465), le lieu par excellence où nombre de révolutionnaires ont fait l'apprentissage du politique. Selon l'auteur, « l'un des grands succès du Sinn Féin » (p. xvii) est d'avoir rendu possible, au prix de son propre effondrement après 1922, l'instauration d'une démocratie politique en Irlande au lendemain du traumatisme de la guerre civile.

Laurent COLANTONIO.

Pierre Vernus, *Art, luxe et industrie. Bianchini Fèrier, un siècle de soieries lyonnaises*, Grenoble, PUG, 2007, 419 p.

Dans ce beau livre, superbement illustré, issu d'une thèse remarquée, Pierre Vernus reconstitue avec talent l'histoire originale d'une prestigieuse maison lyonnaise de soieries, Bianchini Fèrier (B. F.), qui offre le triple intérêt de nous éclairer sur les ressorts d'une entreprise familiale, sur les mutations de la soierie lyonnaise et sur les métamorphoses de la mode. Un seul regret : les archives lacunaires ne permettent pas de mieux faire apparaître le rôle des hommes.

Analysant les fondements du succès de B. F., P. Vernus montre bien tout ce qui distingue du reste de la soierie lyonnaise, d'ailleurs en pleine mutation, cette entreprise créée en 1888 par trois employés en soierie : le développement d'un puissant outil de production mécanisé et intégré, son positionnement sur le marché des tissus souples et imprimés de qualité pour la Couture parisienne, sa capacité à s'adapter aux évolutions du marché qui est indissociable d'une stratégie de distribution directe lui permettant de rester à l'écoute de la clientèle, son audacieuse diversification dans les fibres artificielles et enfin sa créativité puisqu'elle n'hésite pas à faire appel à de nombreux artistes dont Raoul Dufy, mariant ainsi étroitement l'art et l'industrie. C'est sur ces bases, progressivement mises en place, que s'est construit un groupe industriel régional qui, pendant une quarantaine d'années, a connu une croissance soutenue que les bénéficiaires ont permis d'autofinancer entièrement. Bien intégrés dans les réseaux professionnels et commerciaux de la soierie, les fondateurs étaient d'accord sur la stratégie et contrôlaient personnellement l'ensemble des rouages de l'entreprise dont ils ont tout fait pour assurer la croissance et la pérennité.

La crise et la guerre marquent la fin des beaux jours pour B. F. dont l'activité, malgré des moments de rémission, se contracte au point que l'entreprise se réduit peu à peu aux dimensions d'une PME. Cette régression a pour toile de fond un bouleversement en profondeur des habitudes de consommation et une remise en cause du système de la mode. Consciente que le marché de la Haute couture ne suffirait plus désormais à faire vivre l'entreprise, la direction de B. F. ne resta pas inerte. Elle fit d'abord le choix d'une stratégie industrialiste ambitieuse, fondée sur le développement de nouvelles activités en marge de la nouveauté, mais elle dut l'abandonner faute de moyens pour la financer. Elle choisit ensuite de se tourner vers le prêt-à-porter et les tissus élastiques, mais la culture de la qualité, l'attachement à la soie et l'inadaptation de l'outil de production à la production de masse l'ont empêchée d'exploiter toutes les potentialités de cette nouvelle orientation. Décortiquant les ressorts de l'échec final, P. Vernus montre bien le rôle respectif joué par les dissensions entre les deux familles fondatrices et les transformations du marché du luxe dont il procure une intéressante analyse – essoufflement et segmentation de la demande de vêtements, émergence de concurrents américains et italiens, formation de grands groupes. Alors que la structure familiale avait jusqu'alors soutenu le développement de l'entreprise, elle apparaît désormais comme un frein : une direction déséquilibrée du fait de l'absence de descendance masculine chez les Bianchini, la division entre associés actifs favorables à une politique de croissance forcément coûteuse et risquée et actionnaires passifs préférant une politique de défense du patrimoine et de dividendes, et finalement la rupture entre les deux familles qui a affaibli l'assise financière de la société, furent autant d'obstacles à la mise en œuvre, dans des conditions difficiles, d'une politique de relance. La crise des années 1970 fut fatale à B. F. qui, malgré un effort pour retrouver l'élan créateur perdu depuis des années et réduire ses coûts de production, ne retrouva plus jamais le chemin de la croissance. Aussi en 1992, après l'échec de plans successifs de redressement, la famille Fèrier fit le choix de céder la société.

Ce livre, dont il faut saluer la parution parce qu'il apporte une nouvelle pièce au dossier de l'industrialisation française, s'inscrit dans une *business history* en plein renouvellement qui n'en finit pas de rappeler certaines évidences : les familles ne préférèrent pas toujours le confort de la rente aux risques de l'industrie, elles sont capables d'attention au marché et d'innovation, et elles savent construire de grands groupes industriels. Le déclin des entreprises familiales n'a rien de fatal. Sans doute le cycle familial ouvert en 1888 s'est-il refermé avec la vente de 1992, mais il n'est pas sûr qu'on en ait fini pour autant avec le capitalisme familial : B. F. n'a-t-elle pas été reprise par une société de soieries dirigée par le descendant d'une ancienne famille de fabricants ? Certes, le désordre des familles a joué un rôle important dans l'échec de B. F., mais les transformations structurelles de son marché ont été autrement déterminantes.

Jean-Claude DAUMAS.

Stéphanie C. Salzmann, *Great Britain, Germany and the Soviet Union. Rapallo and after, 1922-1934*, Bury St. Edmonds, The Royal Historical Society - The Bodell Press, 2003, 201 p.

Cette classique étude d'histoire diplomatique est centrée sur les relations de la Grande-Bretagne avec l'Allemagne et l'Union soviétique dans la perspective de

l'application du traité de Rapallo. À la surprise générale, alors que se déroulait la conférence de Gênes, fut signé en avril 1922 dans cette ville balnéaire de la côte italienne un traité entre l'Allemagne et l'Union soviétique, les « deux parias révisionnistes ». Cet accord, qui causa beaucoup d'indignation et dont on pensait qu'il comportait des clauses secrètes, était une première reconnaissance internationale de l'Union soviétique et une tentative – modeste, certes, car les deux pays n'en avaient pas alors les moyens –, de remise en cause de l'ordre européen issu du traité de Versailles. Pouvaient-ils à terme espérer y parvenir ? L'objectif de l'auteur n'est ni d'étudier le fonctionnement de cette « amitié » germano-soviétique ni d'évoquer le mythe de Rapallo, mais d'analyser comment les dirigeants du Foreign Office ont compris, intégré dans leur politique et éventuellement tiré partie de cette étrange relation. L'auteur s'appuie sur le dépouillement des archives allemandes et britanniques ; il manque à son tableau de chasse la bibliographie russe et les archives soviétiques, ce qui laisse subsister diverses zones d'ombre car les intentions et les objectifs soviétiques sont présentés à travers le prisme déformant des rapports des diplomates allemands et anglais. Staline est totalement absent du livre, Litvinov est relégué à l'arrière-plan alors que Lloyd George, Mac Donald et Austen Chamberlain sont au cœur de l'analyse. Quant aux militaires allemands et soviétiques, ils ne font que des apparitions ponctuelles.

De cet exposé conduit avec beaucoup de nuances se dégagent plusieurs idées qui éclairent la politique britannique des années 1920 et du début des années 1930 :

— Les diplomates anglais n'avaient pas compris que, avec l'URSS d'abord puis avec l'Allemagne nazie, la politique étrangère était entrée dans l'ère des idéologies (p. 175). Ils raisonnaient comme avant 1914. L'auraient-ils intellectuellement compris qu'ils n'auraient pas été en mesure de forger les outils utiles à la politique anglaise ; cette grave erreur d'analyse serait une des explications des inutiles politiques d'apaisement conduites au cours des années 1920 à l'égard de l'Union soviétique, puis durant les années 1930 à l'égard de l'Allemagne d'Hitler.

— La politique étrangère de la Grande-Bretagne était définie à un niveau mondial avec une priorité, la protection de l'Empire qui restait un impératif. Pour ne pas rester trop engagée dans le champ européen, elle devait favoriser une réintégration progressive de l'Allemagne. C'était la politique de Locarno dont Austen Chamberlain avait dit qu'elle était « son enfant », alors qu'en France on avait plutôt tendance à en attribuer la paternité à Aristide Briand. Il s'agissait de tirer l'Allemagne vers l'ouest et pour cela, il fallait lui faire des concessions ; c'était de l'ouest et non de l'est que viendrait l'atténuation des clauses de Versailles – par exemple, l'évacuation anticipée de la Rhénanie.

— Vis-à-vis de l'Allemagne, la Grande-Bretagne devait tenir compte d'un grand classique allemand, la tentation de l'ouverture à l'est dont Rapallo avait été un signe et que prolongeaient des accords militaires et le traité de Berlin. Chamberlain était conscient que Berlin s'efforçait de maintenir ouvertes les deux options. En conséquence, pour ancrer l'Allemagne à l'ouest, il fallait pousser Briand à des concessions, ce qui montrerait clairement à l'Allemagne où étaient ses vrais intérêts. Il fallait aussi se servir de cette proximité germano-soviétique au mieux des intérêts britanniques. En 1926, une immixtion des Soviétiques dans une grande grève anglaise entraîna une vive tension entre les deux pays et une rupture des relations diplomatiques. Chamberlain s'appuya sur l'Allemagne pour apaiser le conflit et aboutir à un rétablissement des ambassades.

Selon Salzmann, les relations germano-soviétiques n'ont pas vraiment constitué un handicap pour la politique anglaise. Sur le plan économique, leur rôle

était resté limité. Toutefois, malgré les informations précises recueillies par leurs agents, les Anglais avaient sous-estimé la coopération militaire entre les deux pays, coopération qui a fourni le noyau du rapide réarmement de l'Allemagne à partir de 1934. En janvier 1934, le traité germano-polonais peut être considéré comme la fin visible de Rapallo. Il n'en demeure pas moins que ce traité de Rapallo, en dépit de ses limites, a posé les bases du réarmement et du révisionnisme allemand.

François ROTH.

Jean-François Condette, *Les lettrés de la République. Les enseignants de la Faculté des Lettres de Douai puis Lille sous la Troisième République (1870-1940)*. *Dictionnaire biographique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire de l'Europe du Nord-Ouest », 2006, 238 p.

Dans le prolongement de sa thèse sur la Faculté des Lettres de Lille, Jean-François Condette publie une étude consacrée au personnel enseignant de cette institution sous la Troisième République. Fondée sur l'analyse de l'état civil et du parcours des 91 enseignants titulaires et de 16 chargés de cours choisis parmi les plus marquants, cette recherche transpose à une faculté de province la méthode prosopographique suivie notamment par Christophe Charle pour étudier les universitaires parisiens.

Après avoir présenté l'évolution et les principales caractéristiques sociales et professionnelles du milieu littéraire septentrional, l'auteur examine les modalités d'intégration de cette microsociété dans le milieu local et dans l'espace national. L'ouvrage se termine sur un dictionnaire biographique qui comporte, dans une version simplifiée, les 107 notices formant le socle de ce travail.

De manière récurrente, l'exploitation des données recueillies débouche, à quelques nuances près, sur des conclusions proches de celles formulées par Christophe Charle au sujet des enseignants parisiens (le poids des classes moyennes dans le recrutement universitaire, la place des normaliens, le ralentissement des carrières après 1910). Cependant, cette étude met aussi clairement en évidence les enjeux propres à l'enseignement dans une faculté de province occupant une position stratégique de tremplin vers les postes prestigieux de la capitale. Sans empêcher la formation d'un noyau stable d'enseignants, figures de la vie mondaine et culturelle locale, l'attraction parisienne a pu ainsi conduire les universitaires lillois à n'accorder qu'une place restreinte aux spécificités régionales dans l'enseignement et la recherche. De même, l'espoir d'une promotion parisienne a pu freiner l'engagement politique de ces intellectuels, plus enclins à servir les valeurs universelles – au moment de l'affaire Dreyfus, par exemple – qu'à défendre des causes partisans.

Cet ouvrage démontre donc bien l'intérêt d'élargir aux facultés de province l'étude des élites universitaires afin, comme le suggère Jean-François Condette, de dépasser les représentations trop simples d'un universitaire de province nécessairement « parisien en puissance » ou « enseignant de "seconde classe" ». Le dictionnaire biographique, enrichi très souvent par des extraits de rapports qui donnent chair et relief aux données factuelles, fournira aux historiens un outil utile. On

s'associe aux regrets de l'auteur qui, en raison des contraintes matérielles inhérentes à tout travail personnel, a limité la reconstitution des origines sociales au seul paramètre de la profession du père.

Clémence CARDON-QUINT.

Jean-François Condette, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940*, t. I : *La formation d'une élite administrative au service de l'Instruction publique*, Lyon, INRP, coll. « Histoire biographique de l'enseignement », 2006, 452 p. ; t. II : *Dictionnaire biographique*, Lyon, INRP, coll. « Histoire biographique de l'enseignement », 2006, 411 p.

Dans ces deux tomes, premiers volets d'un triptyque consacré aux recteurs d'académie, Jean-François Condette présente les résultats d'une enquête prosopographique sur les titulaires de la fonction rectorale entre 1808 et 1940. Le second volume rassemble les 360 notices biographiques qui constituent la base de cette étude. Soucieux de rendre accessible une matière abondante et suggestive, l'auteur a fréquemment complété les rubriques traditionnelles par des extraits de lettres, de discours, de rapports d'inspection, qui font, de certaines notices, de véritables portraits. Si ces brefs extraits ne se prêtent pas forcément à une exploitation méthodique, ils viennent à coup sûr ouvrir de nouvelles pistes de réflexion. Dans le premier volume, l'auteur fournit tout d'abord un certain nombre de repères et d'outils méthodologiques indispensables à la bonne utilisation du dictionnaire biographique. Après avoir retracé les grandes lignes de l'histoire de la fonction de recteur, il décrit l'évolution du découpage académique et donne le détail des successions et épurations rectorales. Ces outils, complétés par de nombreux tableaux, seront d'autant plus utiles au chercheur que l'auteur y évoque aussi les transformations les plus récentes. Seules les successions, reconstituées jusqu'en 1940, font exception sur ce point.

La seconde partie de ce volume expose de manière synthétique les résultats de l'enquête prosopographique. L'auteur présente, pour chaque grande période historique, les traits caractéristiques des recteurs : origines sociales, parcours professionnels et profils idéologiques. L'analyse statistique s'enrichit, là encore, d'extraits de lettres et de rapports qui viennent donner vie à ce portrait de groupe. Confrontant sans cesse les résultats de cette enquête aux travaux antérieurs sur l'histoire sociale des élites universitaires et administratives, Jean-François Condette s'efforce de montrer la spécificité d'une élite de rang intermédiaire, connaissant, au cours de cette période, une démocratisation modérée, certes, mais plus marquée que celle de corps plus prestigieux. Cette biographie collective lui permet également de mettre en lumière les différentes composantes de la fonction rectorale. L'évolution du vivier de recrutement des recteurs révèle ainsi la professionnalisation d'une fonction requérant une connaissance de plus en plus approfondie des rouages de l'Instruction publique. L'étude des profils idéologiques souligne, d'autre part, l'importante politisation de cette fonction. Représentant de l'État, serviteur d'une idéologie et d'un régime, chargé de la mise en œuvre de la politique ministérielle, le recteur est, à tous égards, un « homme du Politique ». Cela le conduit-il à n'être, pour autant, qu'une courroie de transmission des volontés ministérielles ?

Sur ce sujet, Jean-François Condette ébauche ici une thèse que le troisième tome de son étude, consacré à l'action des recteurs dans leur académie, devrait venir étayer : loin de n'être que le docile relais d'un État jacobin, le recteur aurait joué un rôle de « passeur » capable d'assurer, auprès du ministère, la défense de propositions venant des acteurs locaux du terrain scolaire. Ainsi, cette enquête prosopographique, rigoureusement conduite et qui vient combler un vide historiographique avéré, devrait déboucher sur une recherche originale sur la prise de décision dans l'Instruction publique et l'articulation des logiques locales et nationales.

Clémence CARDON-QUINT.

Elisabeth Bokelmann, *Vichy contra Dritte Republik. Der Prozess von Rom 1942*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2006, 183 p.

Cet ouvrage informé et ordonné fait connaître au public germanophone un épisode significatif du régime de Vichy : le procès intenté en février 1942 à cinq ex-dirigeants de la III^e République pour avoir « trahi les devoirs de leur charge dans les actes qui ont concouru au passage de l'état de paix à l'état de guerre ». En France, les documents ont été publiés depuis la Libération, et Henri Michel, un expert, a consacré en 1979 un ouvrage classique à l'« un des plus grands procès politiques de l'histoire de France ». Elisabeth Bokelmann maîtrise cette bibliographie qu'elle suit de près. Elle pose le décor dans la conjoncture politique du moment et elle rapporte fidèlement la défense énergique et percutante des deux principaux accusés : Édouard Daladier justifie son action comme ministre responsable de la Défense nationale, Léon Blum riposte à la mise en cause du gouvernement de Front populaire qu'il a dirigé. L'ancien généralissime Gamelin est le seul chef militaire inculpé – anomalie due au souci de ne pas laisser évoquer le rôle passé du maréchal Pétain à la tête de l'état-major. Il déclare sa volonté de se taire, « dans l'intérêt de l'armée ». Paul Reynaud et Georges Mandel ont déjà été condamnés par une décision préalable du Maréchal, sur avis d'un « Conseil de justice politique ».

De l'auteur, on pourrait attendre un éclairage complémentaire sur l'attitude des autorités allemandes devant le procès. On pêche quelques indications assez rapides. L'initiative vient du Chef de l'État français, dès l'acte constitutionnel n° 5 du 30 juillet 1940 ; non, comme on l'a cru parfois, d'une demande du vainqueur. L'ambassadeur Otto Abetz persuade le général von Stülpnagel d'accorder des facilités de déplacement et de communiquer des pièces saisies, car il y voit un avantage politique : retourner contre la France pour 1939 la responsabilité de la guerre, qui a été imputée à l'Allemagne en 1918. Il a même proposé en mars 1941 de faire fusiller Reynaud et Mandel. Or le déroulement des audiences déçoit la *Frankfurter Zeitung* : « les accusés deviennent des agresseurs » ; « les deux principaux coupables de la politique de guerre française, Blum et Daladier, ont pu, avec leurs avocats, mettre tout sens dessus dessous (*auf den Kopf stellen*) ». La *Neue Zürcher Zeitung*, dans un compte rendu plus objectif, qualifie le procès de « règlement de comptes entre deux formes de gouvernement ». Les journaux du régime qui ont approuvé les poursuites, note le témoin suisse, craignent maintenant que « la procédure, à cause de la loyauté et de l'ouverture manifestées par le tribunal, n'engendre des dysfonctionnements qui devraient être qualifiés de dangereux ». Les

Alliés exploitent le thème : des tracts lancés par la RAF diffusent l'apologie des accusés et le président Roosevelt félicite Léon Blum à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire.

À Berlin, on ne veut pas que Daladier et Blum apparaissent comme « des vainqueurs moraux » et le Führer se fâche en personne. Le 15 mars, il ouvre sur le sujet son discours de la Fête des Héros. Il fustige « le trait caractéristique » du procès de Riom : « Il n'y a pas eu un seul mot pour condamner la faute des responsables d'avoir déclenché la guerre, mais il s'est agi exclusivement de leur préparation insuffisante de cette guerre. Nous voyons ici une mentalité qui nous semble incompréhensible, mais qui est peut-être plus propre que toute autre à dévoiler les causes de la nouvelle guerre. » C'est une invitation brutale à interrompre une opération jugée malencontreuse, comme l'officieuse *Pariser Zeitung* le souligne explicitement. Et Otto Abetz se hâte d'utiliser l'affaire pour arracher le remaniement du gouvernement de l'État français dans un sens plus collaborationniste.

À Vichy, c'est l'embarras. Un mouvement de fierté conduit d'abord à laisser les audiences se poursuivre. Une brochette d'officiers de haut rang est appelée à la barre des témoins ; Daladier discute leurs dépositions pied à pied et annonce son intention de faire citer à décharge d'autres militaires. Abetz reconnaîtra : « Plus la matière était étudiée en largeur et en profondeur, plus il semblait devenir évident que les dirigeants civils (...) avaient mené avec zèle et solidité leur préparation à une grande guerre. » Entre alors en scène un second couteau de la propagande du Reich, le D^r Friedrich Grimm, publiciste chargé à Paris d'une mission de séduction intellectuelle. Accompagné de Fernand de Brinon, son compère en collaboration, il se présente à Vichy le 21 mars et il demande au Maréchal sur un ton doux-cereux l'interruption d'une procédure qui a déclenché, dit-il, « le réveil des passions ». Pétain sursaute et proteste, puis il s'incline. Sur la proposition des ministres compétents, un décret du chef de l'État enterme en fait l'affaire, sous couvert d'une « suspension pour complément d'information ». Le lecteur français regrette que l'auteur n'ait pas étudié davantage et présenté plus longuement ce volet allemand : notamment en disséquant les deux télégrammes qu'elle a retrouvés et cités en annexe.

Pierre BARRAL.

Deutschland-Frankreich-Nordamerika : Transfers, Imaginationen, Beziehungen, Chantal Metzger et Hartmut Kaelble (hrsg.), Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2006, 227 p. (« Schriftenreihe des deutsch-französischen Historikerkomitees »).

Le Comité franco-allemand de recherches sur l'histoire des XIX^e et XX^e siècles a consacré un de ses colloques biannuels (Bonn, 2004) aux relations de la France et de l'Allemagne avec l'Amérique du Nord. Quatorze contributions, fondées sur des travaux originaux, rédigées les unes en français, les autres en allemand, examinent « ce triangle à géométrie variable », principalement sur le plan politique et sur le plan culturel. Si elles ne sauraient traiter cet immense sujet dans toute son ampleur, elles ont le double mérite d'apporter d'une part une brassée de données concrètes et de citations suggestives, d'inciter d'autre part, par leur confrontation, à une réflexion comparative. La relation germano-américaine se nourrit d'un flux matériel intense d'hommes, de marchandises, de capitaux, tandis que la relation

franco-américaine se fonde davantage sur le thème de la liberté politique et de « la tradition La Fayette ».

Trois textes concernent le XIX^e siècle. Jean Nurdin analyse dans le long terme l'image des États-Unis chez les auteurs français et allemands. Jusqu'en 1865, ce pays neuf apparaît comme un modèle pour les esprits qui aspirent à l'avènement de la démocratie. On retrouve certaines observations du jeune René Rémond dans sa thèse, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*. À la fin du siècle, l'émergence de la puissance américaine commence à inquiéter. Le fameux parallèle de Tocqueville avec la Russie est annoncé par Johannes von Müller et repris par Konstantin Frantz. Sur le plan démographique, les Allemands sont beaucoup plus nombreux que les Français à traverser l'Atlantique, dans une migration aux composantes complexes. L'échec de la Révolution allemande de 1848 y décide nombre de militants, qui peu après combattent pour le Nord pendant la guerre de Sécession (Marianne Walle). Pendant la guerre de 1870, le poids des 1 700 000 Germano-Américains l'emporte de beaucoup sur celui des 100 000 Fo-Américains, mais la solidarité des uns et des autres avec leur pays d'origine doit se concilier avec leur nouveau loyalisme (Heike Bungert). Plus tard, dans l'élan des conférences de La Haye, pacifistes français comme pacifistes allemands cherchent un appui aux États-Unis, notamment auprès d'Andrew Carnegie (Philippe Alexandre). Entre les deux guerres, l'américanisation culturelle est plus avancée en Allemagne qu'en France (Thomas Raithel) ; d'après les archives d'entreprises, il en est de même pour les transferts technologiques dans la branche industrielle de la sidérurgie (Françoise Berger).

L'histoire immédiate, depuis 1945, est la période la mieux couverte. Les États-Unis sont maintenant devenus une superpuissance très présente en Europe. André Kaspi relève qu'ils veulent mettre en place une Allemagne démocratique (comme, en Asie, un Japon démocratique). La France est reconnue comme un allié, mais « un allié malcommode ». Pour Annie Lacroix-Riz, la diplomatie de Paris « oscilla entre 1945 et 1949 entre mauvaise humeur et tendance à la capitulation ». Si des textes français d'époque expriment une inquiétude latente, le réquisitoire serait plus convaincant s'il n'était pas aussi agressif et aussi unilatéral. Et, en sens inverse, l'ambassadeur François Scheer invite à prendre en compte la coopération franco-allemande dans la construction européenne. Vers 1970, cette intégration européenne recadre la relation triangulaire (Reiner Marcowitz) et elle permet de surmonter les tensions nées de l'Ostpolitik de détente (Gottfried Niedhardt).

Trois études de cas sont développées avec finesse. Sur la peine de mort d'abord, l'Europe prononce l'abolition, l'Allemagne précédant ici la France, au moment où, aux États-Unis, une partie des États persiste à y recourir, la violence instinctive du Sud s'y combinant avec une certaine lecture de l'Ancien Testament (Armin Heinen). Ensuite, la musique américaine du rock'n'roll conquiert la jeunesse plus vite et plus largement en Allemagne qu'en France (Dietmar Hüser). Enfin, l'originalité propre de la province de Québec est mal connue outre-Rhin et, quand elle est perçue, on lui applique volontiers les stéréotypes d'usage sur le voisin français (Helga Bories-Sawala).

Pierre BARRAL.

Laurence Thaisy, *La politique cinématographique de la France en Allemagne occupée (1945-1949)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, coll. « Mondes germaniques », 2006, 275 p.

Avec ce nouveau titre, la collection « Mondes germaniques » s'enrichit de la publication d'une thèse de qualité. Depuis l'ouverture des archives de Colmar et le livre pionnier de Corine Defrance, *La politique culturelle de la France sur la rive gauche du Rhin, 1945-1955*, les travaux sur la zone d'occupation française en Allemagne ont connu un nouvel élan. En se plaçant sous l'angle du cinéma, Laurence Thaisy aborde un champ particulier que ses devanciers n'avaient jusqu'ici qu'effleuré. Après avoir été pendant douze ans l'un des vecteurs privilégié de la propagande nazie, les activités cinématographiques furent relancées par les Alliés comme un moyen parmi d'autres d'extirper les comportements nazis et de promouvoir les idéaux démocratiques. Sous l'autorité de Raymond Schmittlein responsable de la politique culturelle, Marcel Colin-Reval mit en place tout un programme : réouverture de salles, diffusion de films français sous-titrés en allemand, installation des studios pour aider de nouveaux réalisateurs allemands dans le cadre de sociétés franco-allemandes. Laurence Taisy dresse un bilan mitigé de cette action car propagande et qualité n'alliaient pas forcément de pair. À partir de 1948, la poursuite de ces activités fut entravée par la réforme monétaire qui causa de grosses difficultés financières aux sociétés. Puis l'accord de Wiesbaden mit fin au monopole culturel dans chaque zone et favorisa la diffusion des films anglo-saxons.

François ROTH.

Pascale Ryan, *Penser la nation. La Ligue d'action nationale, 1917-1960*, Montréal, Leméac, 2006, 324 p.

Fondée à Montréal en 1917, la Ligue d'action nationale a joué un rôle important dans l'évolution du nationalisme au Québec. Connue d'abord sous le nom de Ligue d'action française, l'organisation propage un nationalisme catholique et conservateur, notamment par l'entremise de sa revue mensuelle, *L'Action française*. La Ligue, qui compte alors plusieurs prêtres parmi ses chefs de file, emprunte son nom au mouvement de Charles Maurras, mais n'adhère pas pour autant au nationalisme intégral prôné par l'écrivain martégal. La condamnation du maurrassisme par Pie XI déstabilise néanmoins l'Action française de Montréal qui disparaît en 1929, pour renaître quatre ans plus tard sous le nom de Ligue d'action nationale. La nouvelle ligue est dirigée par des laïcs, mais reste fidèle aux préceptes traditionalistes de son prédécesseur. Dès la fin des années 1930, cependant, le personnalisme français exerce une influence croissante sur les plus jeunes membres de la Ligue. Sans être anticléricaux, ces jeunes intellectuels cherchent à laïciser le nationalisme canadien français et se heurtent aux sensibilités traditionalistes de plusieurs de leurs aînés. Après la guerre, la Ligue d'action nationale sera le théâtre d'un long bras de fer entre personnalistes et traditionalistes. Cette lutte se soldera par une victoire pyrrhique des traditionalistes : ils vont reprendre le contrôle de la Ligue, mais vont perdre leur influence sur le mouvement nationaliste, qui se laïcise et se radicalise au cours des années 1960.

Dans *Penser la nation*, Pascale Ryan se penche sur l'évolution de la Ligue d'action nationale et cherche à tracer un portrait de groupe des 54 hommes qui ont milité au sein de cette organisation entre 1917 et 1960. Son analyse repose principalement sur un dépouillement attentif de la correspondance des principaux membres de la Ligue et sur une lecture assidue de ses deux organes, *L'Action française* et *L'Action nationale*. L'ouvrage suit un découpage chronologique. Pour l'auteure, la naissance de la Ligue d'action française signale « l'entrée en jeu des intellectuels canadiens français sur la scène publique au tournant du XX^e siècle » (p. 13). Ryan souligne également que le nationalisme canadien-français a toujours été traversé par plusieurs tendances et que sa laïcisation est amorcée dès les années 1930. Selon elle, avec l'échec de la Ligue d'action française, une brèche apparaît dans le modèle doctrinal d'engagement des intellectuels nationalistes. Le clergé cède alors l'avant-scène nationaliste aux laïcs et un nouveau rapport à la politique s'établit. La présente monographie confirme d'ailleurs le rôle qu'a joué la Ligue d'action nationale dans la naissance de deux partis politiques éphémères, l'Action libérale nationale et le Bloc populaire, et souligne son importance dans l'agitation anticonscriptionniste durant la Seconde Guerre mondiale.

Pascale Ryan signe un ouvrage important. L'historiographie retiendra son analyse de la laïcisation du mouvement nationaliste. *Penser la nation* se démarque également par son envergure. L'historiographie du nationalisme canadien-français est riche mais demeure quelque peu morcelée. Peu d'historiens ont osé étendre leurs analyses au-delà d'un intellectuel, d'une revue, ou d'un épisode marquant. Or Ryan s'attaque à la principale organisation nationaliste du XX^e siècle québécois et son analyse porte sur plus de quatre décennies. Cela dit, *Penser la nation* comporte certaines faiblesses. Le portrait de groupe est, malheureusement, assez peu réussi. Essentiellement, ce portrait se résume à une série de notices biographiques plus ou moins courtes. De plus, dans son analyse, Ryan sous-estime la dimension socio-économique du discours nationaliste. Selon elle, le statut social des intellectuels de la Ligue d'action française n'est pas menacé par l'émergence du capitalisme industriel, puisqu'ils sont, pour la plupart, des membres des professions libérales. Le discours traditionaliste des premières décennies du XX^e siècle ne serait donc pas « le chant du cygne d'une classe sociale en perte de vitesse » (p. 67). Pourtant, le statut social de l'élite nationaliste est lié à l'univers rural et à la culture classique. Il est donc menacé par l'émergence du prolétariat, de la culture de masse et de la bourgeoisie industrielle. Sans verser dans un matérialisme réducteur, l'historien des idées doit tenir compte des enjeux socio-économiques du discours intellectuel.

Damien-Claude BÉLANGER.

Jean-Marie Guillon, *Paul-Albert Février. Un historien dans l'Algérie en guerre. Un engagement chrétien, 1959-1962*, Paris, Le Cerf, 2006, 525 p. (préface de Pierre Vidal-Naquet, postface d'André Mandouze).

Il faut féliciter Jean-Marie Guillon, directeur de l'UMR Telemme, de perpétuer, chez les historiens contemporanéistes, le genre de l'édition critique de sources historiques et de présenter ainsi autour de la figure de Paul-Albert Février une série

de documents, principalement des lettres (envoyées à ses parents, reçues et adressées à ses amis ou à d'anciens prisonniers algériens), des notes en forme de journal, un rapport daté d'avril 1960 et préparé pour la Croix-Rouge, une ébauche d'article en forme de bilan de son engagement pendant la guerre d'Algérie rédigé en 1984, sans oublier l'intérêt d'un cahier de photos qui livre une vision des documents bruts à la disposition du chercheur. L'ensemble réuni, présenté et annoté par Jean-Marie Guillon s'impose comme une source imprimée de premier plan pour saisir un certain nombre d'aspects non seulement de l'itinéraire de leur auteur, Paul-Albert Février (1930-1991), historien spécialiste de l'Antiquité tardive, élève d'Henri-Irénée Marrou et chrétien progressiste engagé (il lit alors *France observateur*, *Esprit* et *Les Temps modernes*), mais aussi du quotidien d'un « Centre de transit temporaire » (CTT), celui de Colbert, d'avril 1959 à février 1960, ou de la vie d'un jeune archéologue à Sétif puis à Alger de février 1960 à septembre 1962.

On saluera d'abord, dans cet épais volume très bien présenté et dont il ne faut regretter que l'absence d'un index, la qualité d'une introduction dense, combinant une empathie distanciée assumée et une rigueur historique irréprochable. Jean-Marie Guillon dresse, en une trentaine de pages, l'itinéraire de Paul-Albert Février, de ses premières recherches de jeune chartiste à sa mort, en rappelant sa présence à partir de 1968 comme professeur à l'Université d'Aix-en-Provence où il arrive depuis Alger où il était resté après 1962. Jean-Marie Guillon propose aussi une analyse précise du fonds Février et s'emploie à resituer les principaux apports des documents publiés en opérant un lien, nullement forcé, bien au contraire, entre la Résistance – dont il est un spécialiste reconnu – et l'engagement de Février, placé constamment sous ce signe : « Sa résistance, à sa façon, c'est en Algérie qu'il l'avait faite. » On pourrait y ajouter le poids de Marc Bloch dont *L'étrange défaite* est relue et méditée, tant sur le fond que sur la démarche, et imprègne en particulier le rapport sur Colbert rédigé par Paul-Albert Février, envoyé à la Croix-Rouge internationale et dont il s'explique ainsi : « C'est en historien que je me suis efforcé de considérer la vie de ce camp. »

L'édition critique des documents combine rigueur de l'érudition et absence de caractère pesant. Le défi était délicat à relever à cause de la nature même du personnage, déjà célébré, en particulier comme historien, dans différents livres d'homages. La préface de Pierre Vidal-Naquet, qui n'a rencontré qu'une fois Paul-Albert Février (en 1980), resitue son propos dans les controverses sur la torture en Algérie et souligne, à raison, la qualité du témoignage et de l'analyse. Il faudrait y ajouter l'engagement, car, même si Paul-Albert Février définit l'intellectuel comme l'homme du « tâtonnement », « celui qui s'est donné pour tâche de voir, de comprendre, d'interpréter », il livre au quotidien des interprétations des milieux dans lequel il est plongé et, loin de se contenter d'être un spectateur, il agit dans le sens de ce qu'il estime être un « engagement chrétien » au quotidien. On retrouve cette force et cette vitalité dans la postface chaleureuse de son « camarade », son « ami », son « frère », André Mandouze.

Baucoup doit être retenu de cet ouvrage. On relèvera d'abord l'intérêt de la description, au quotidien, du camp de Colbert où Février sert comme sergent. Les coups et les sévices (« téléphone », etc.), qu'il constate d'autant plus qu'il les soigne, sont évidemment décrits de même que la mise en scène effectuée pour l'inspection de la Croix-Rouge (falsifications de fiches, évacuations rapides, etc.) qualifiée d'« excellent spectacle pour l'historien ». Ce sont surtout ses analyses qui sont riches d'intérêt. Février y voit un échec de la pacification et une trahison des idéaux de la Résistance. En même temps, il se rapproche de ses prisonniers algériens autant par compassion chrétienne que par le sentiment d'être lié à eux par

une communauté de destin : « Entre Méditerranéens, nous nous comprenons. » En revanche, face aux militaires, à leurs objectifs comme à leurs méthodes, c'est l'incompréhension et le rejet : « Cette race se croit tout permis. » Février se décrit comme « séparé et détesté. Leur combat n'est pas le mien ». Lorsqu'il discute, difficilement, avec le capitaine Archenault, c'est pour le décrire comme « une fiche vivante d'action psychologique », le « défenseur d'une cause, qui ne raisonne plus, qui s'identifie avec cette argumentation ». En même temps qu'il souffre, Paul-Albert Février admet sa condition qu'il décrit comme celle d'un homme « lié avec ceux qui torturent et avec ceux qui subissent injustice et tribulations ». Il revendique même ce qu'il appelle sa « compromission » et sa « souillure » qu'il oppose à la démarche d'un autre catholique, Jean Le Meur, qui a choisi l'insoumission par refus de la torture et dont *Esprit* a publié les lettres en décembre 1959. Sans critiquer la démarche de Le Meur, Février justifie la sienne d'un point de vue chrétien : « "Il s'est fait homme, hormis le péché", dit-on du Seigneur. Témoin du Seigneur au milieu d'un monde de haine, séparé et mêlé à ce monde. Compromis à lui pour que le Seigneur daigne le sauver. »

La seconde partie du volume, qui couvre principalement la période allant d'avril 1961 à septembre 1962, est également riche d'intérêt. Paul-Albert Février, installé à Sétif comme archéologue, entend rendre compte de « ce qu'un homme bien installé dans la vie [au chic Hôtel de France] peut voir de la vie algérienne ». Il y décrit une ville « calme » que le putsch ne touche nullement tandis qu'il se consacre à ses fouilles et se soucie du retard de paiement de ses ouvriers. On retrouve la volonté de précision d'un acteur conscient qu'il ne saisit qu'une partie de la situation. Elle croise la nécessité historiographique de territorialiser l'histoire de la fin de l'Algérie française : Sétif n'est ni Oran ni Alger (que Février fréquente de loin en loin jusqu'à l'indépendance, ce qui lui permet cependant de livrer des instantanés saisissants, notamment sur l'incendie de la bibliothèque par l'OAS). Février mesure bien, à l'automne 1961, que le départ de l'armée entraîne celui des colons, notamment à Batna ; il souligne l'importance de la peur des attentats et des enlèvements, et découvre aussi des pieds-noirs qui font « mentir » ce qu'il appelle leur « portrait traditionnel ». Ainsi, « tout est nuance, partout et toujours ». En même temps qu'il infléchit certains de ses jugements initiaux, les choix de Paul-Albert Février sont nets. On ne s'étonnera pas de sa condamnation de l'OAS, peu présente à Sétif et dont il fait, un peu rapidement, la grande responsable des difficultés ambiantes : « Tout irait bien si l'OAS se calmait. » À l'inverse, il brosse du FLN un tableau complaisant qui n'est pas sans rappeler une controverse épistolaire avec l'un de ses amis catholiques (fort opportunément reproduite en annexe) qui lui reprochait un certain aveuglement sur le terrorisme du FLN. De même, Février accommode, à sa façon, ses observations sur les conditions du scrutin lors du référendum de juillet 1962 dont il relève les irrégularités (bourrage des urnes, absence d'isoloir). Selon lui, ce vote qualifié d'« inutile mascarade car seules comptent les années de lutte qui ont montré la détermination de la part la plus saine de la population » est « aussi juste que si l'on avait utilisé l'isoloir car qui refuserait de voter oui ? ». À l'inverse, « ce qui [l'] a surtout choqué, c'était l'absence des Européens et des autorités dans le bled ». L'été 1962 décrit par Paul-Albert Février se ressent, bien entendu, de ces prises de position. Tout à l'affût des premiers pas de cette « révolution algérienne » qui « n'est pas chose facile », s'il évoque les « luttes des clans » au sein du FLN, il ne dit rien des drames de l'été 1962 (massacres des harkis). Il se veut optimiste et le chrétien engagé qu'il est se félicite de pouvoir réfléchir, avec d'autres, à une « présence du christianisme dans l'Algérie nouvelle (...) présence réelle dégagée des compromissions avec le

colonialisme » et – pourquoi pas ? –, de « participer à la révolution ». S'il commence dans l'enthousiasme son enseignement à l'Université d'Alger en 1962 et poursuit son travail d'archéologue, la suite le déçoit et c'est un homme qui se décrit lui-même « sur la corde raide » qui revient en France en 1968, sans jamais couper les ponts avec une Algérie dont le sort n'a cessé de le préoccuper.

Olivier DARD.

Gerhard A. Ritter, *Der Preis der deutschen Einheit. Die Wiedervereinigung und die Krise des Sozialstaats*, Munich, Beck, 2006, 541 p.

La réunification de l'Allemagne, après l'ouverture du mur de Berlin, est un épisode capital de l'histoire européenne à la fin du xx^e siècle. Des études antérieures l'ont examinée sur le plan de la diplomatie. Gerhard A. Ritter, historien chevronné de la société d'outre-Rhin, consacre ce livre à « l'analyse du processus de l'unification allemande du point de vue de la politique sociale ». Sauf dans le sous-titre, il ne parle pas de « réunification », mais d'« unification », terme mieux adapté à son propos. Car, si la reconstitution d'un État national allemand pouvait s'appuyer sur une tradition historique et culturelle commune, les deux Républiques que le Rideau de fer séparait depuis 1949 s'inspiraient de philosophies politiques radicalement contraires. Sur le plan des structures économiques et sociales, l'une se réclamait de « l'économie sociale de marché » ; l'autre, d'un « socialisme » étatisé et planifié. Or la population de la RDA en était venue à rejeter à la fois cette séparation et cette différence. Elle criait, dans les manifestations : « Nous sommes un peuple ! » et elle exprimait majoritairement dans ses votes sa volonté de rejoindre la RFA et de bénéficier de son niveau de vie supérieur. Mais l'harmonisation revendiquée soulevait des difficultés considérables : ne nous étonnons pas qu'elles n'aient été résolues ni rapidement ni complètement. « On devait en même temps sauter sur un train en marche et le conduire dans une nouvelle direction, sans compromettre la sécurité des voyageurs » (p. 297). Et il a fallu « une massive intervention de l'État pour rendre le processus de rupture socialement supportable » (p. 14).

L'ouvrage, d'une haute qualité, est fondé sur le dépouillement d'archives aujourd'hui accessibles, sur les témoignages écrits ou oraux de certains décideurs, sur l'exploitation d'une bibliographie déjà abondante. Construit avec fermeté, il situe bien dans la conjoncture politique du moment l'adoption des textes diplomatiques et législatifs. La complexité technique et juridique du sujet est maîtrisée avec pertinence et clarté. Les développements analytiques s'enchaînent en ordre et débouchent sur une conclusion vigoureuse, au bilan équilibré et aux vues synthétiques. Des tableaux comparatifs rassemblent les données statistiques fondamentales et un tableau des abréviations aide à s'orienter dans une jungle institutionnelle touffue. Pour « les acteurs les plus importants », l'index nominatif fournit des coordonnées de carrière (qu'on souhaiterait un peu plus étoffées).

De 1982 à 1989, la coalition des chrétiens-démocrates et des libéraux, au pouvoir à Bonn, avait entrepris une politique de consolidation financière et de libéralisation économique, en menant à bien une réforme du système de santé et une réforme des retraites. La dynamique de l'unification bouleverse immédiatement le jeu, en refoulant les problèmes internes derrière la grande mission nationale qui devient prioritaire. À l'Ouest, le chancelier Kohl, qu'on jugeait balourd, pousse les feux avec détermination. À l'Est, les partisans de l'accélération du processus l'em-

portent au scrutin de mars 1990 sur des contestataires qui cherchaient une troisième voie. Dès le 18 mai, un « traité d'État » met en œuvre l'union monétaire, économique et sociale. Le mark de l'Est est échangé à parité : option économiquement contestable, politiquement sans doute inévitable. Le 31 août, le « traité d'unification » enregistre l'adhésion à la République fédérale des nouveaux Länder constitués sur le territoire de l'ex-RDA. Cette procédure a été préférée à une renégociation globale, souhaitée par certains, qui aurait pris du temps et comporté bien des aléas. Au cours de cette première phase, c'est l'exécutif qui conduit la mutation et les électeurs l'approuvent en lui accordant une nette majorité aux élections législatives de décembre.

Dans une deuxième phase, entre 1990 et 1992, les nouveaux Länder reçoivent les structures de l'État social, tel qu'il fonctionne à l'ouest : ses institutions, caisses de retraite, assurances sociales, administration du travail, justice prud'homale, comme ses forces collectives, syndicats libres, fédérations patronales, conseils d'entreprise, associations caritatives. Puis, à l'automne de 1992, s'ouvre une troisième phase. Le coût de l'unification est lourd (1 milliard d'euros en douze ans, p. 126) et il impose le retour à la prudence financière ; la poussée du chômage inspire des révisions contraignantes. Toutefois, sont encore adoptés certains compléments au dispositif de prestations familiales et l'aide à la dépendance (*Pflege*) est créée comme un cinquième pilier du système de protection sociale dans la nation unifiée.

Sur les modalités de toutes ces mesures, plusieurs courants s'affrontent. D'une part, le patronat, le parti libéral, les ministères des Finances et de l'Économie persistent à vouloir libérer au maximum les entreprises des contraintes étatiques et réduire le poids sur le budget des interventions publiques dans l'économie. Cela est jugé indispensable pour maintenir, dans la mondialisation des échanges, la compétitivité du pôle de production allemand. D'autre part, les noyaux contestataires de l'ex-RDA voudraient conserver certains acquis sociaux de leur statut ; les syndicats ouvriers et le Parti socialiste, opposant au niveau du Bund, cherchent à cette occasion à élargir les droits de la main-d'œuvre face au capital. Dans une position intermédiaire, le ministère du Travail incarne une tradition catholique sociale rhénane qui remonte à la République de Weimar. Son titulaire Norbert Blüm est une personnalité qui a l'oreille du chancelier Kohl et qui jouit d'une forte position. « Elle reposait sur son aptitude à réunir des propositions complexes sur un dénominateur commun, sur son talent rhétorique, qui faisait de lui un brillant débatteur, mais aussi sur son instinct dans le combat politique et sur son habileté dans les approches tactiques » (p. 378). Son orientation est partagée par ses chefs de service, tel Martin Ammermüller qui vient régler à Berlin-Est le problème des retraites et qui sait expliquer au public avec brio les changements intervenus.

Ce qui frappe pourtant le lecteur français, c'est qu'ici « le système politique fonctionne plutôt par consensus que par confrontation » (p. 405). Tous les textes font l'objet de négociations préalables, où chacun des partenaires sociaux défend ses intérêts, mais ne perd pas de vue la nécessité d'aboutir. L'âpre débat sur le financement de l'aide à la dépendance se résout par un compromis accordant aux employeurs une compensation. Sur le terrain parlementaire, le dialogue est également ouvert entre le gouvernement et l'opposition. Il s'impose d'autant plus que la plupart des lois en question exigent l'approbation du Bundesrat qui représente les Länder et qu'après 1992 les socialistes y détiennent une majorité arithmétique. Toutefois les ministres-présidents, souvent chefs de coalition, sont des pragmatiques, non des doctrinaires. Au prix de quelques concessions, le gouvernement

fédéral s'assure les voix dont il a besoin : ainsi, pour le traité d'État, seules la Sarre et la Basse-Saxe prennent une position hostile. À l'échéance électorale de 1994, l'économie retrouve la priorité dans les motivations des citoyens. La coalition des chrétiens-démocrates et des libéraux ne l'emporte que de peu et la confrontation se durcit pendant la législature suivante.

Gerhard A. Ritter conclut : « La transplantation à l'Est de l'État social de l'Allemagne de l'Ouest, rapidement et relativement sans frictions, fut dans l'ensemble une réalisation maîtresse de l'administration, mais aussi des organisations des autres acteurs de la politique sociale. Elle a abaissé les coûts politiques et sociaux de l'unification, mais elle a causé des coûts économiques élevés et elle a imposé un supplément de charges au système de protection sociale, surtout par la promotion massive des préretraites et par l'intervention active sur le marché du travail » (p. 351). Le système de la RDA liait organiquement la protection sociale à l'unité de travail. La mutation a défavorisé les jeunes mères de famille, qui ont perdu certains avantages et souvent leur emploi ; elle a été au contraire bénéfique pour les vieillards, pour les veuves, pour les victimes de guerre, pour les handicapés.

Le problème étudié ici, le passage de l'économie socialiste à l'économie libérale, s'est posé également dans d'autres pays, qui ont dû se transformer par leurs moyens propres. Le fragment allemand de l'Est a eu la chance d'être pris en charge par un État prospère, qui se considérait comme l'héritier privilégié de la nation. Le modèle allemand, financé par des cotisations sociales plus que par l'impôt, témoigne ainsi d'une remarquable continuité depuis son introduction par Bismarck. Dans la famille des régimes de libre entreprise, l'auteur le situe à mi-chemin entre le modèle américain, flexible selon les vicissitudes du marché, et le modèle scandinave, doté de garanties contre les risques sociaux.

Pierre BARRAL.

Éric Duhamel, *L'UDSR ou la genèse de François Mitterrand*, Paris, CNRS Éditions, 2007, 371 p.

Il faut remercier les Éditions du CNRS d'avoir, grâce à la persévérance de Sophie Duhamel-Lacoste, mis à la disposition des chercheurs la substance de la thèse soutenue en 1993 par Éric Duhamel, jeune et brillant historien, prématurément disparu en 2000. En évoquant l'histoire de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, c'est le souvenir d'un petit parti, mais un grand sujet d'histoire politique, qu'a entendu évoquer Éric Duhamel.

Qu'on en juge ! L'UDSR est le dernier avatar de l'idée du grand parti de la Résistance caressé pendant la guerre par des hommes de gauche comme Georges Boris, André Philip ou Pierre Brossolette qui, constatant la faillite des partis traditionnels à la fin de la III^e République, voyaient dans le grand mouvement patriotique et socialisant de la France combattante la matrice d'une relève pour l'après-guerre. Que les solidarités du temps de guerre soient insuffisantes à créer une culture politique commune en temps de paix, on en a la preuve dès avant la fin du conflit par la reconstitution des partis de gauche, socialiste et communiste. Dès lors, l'idée d'un grand parti de la Résistance se rétrécit comme peau de chagrin. Le refus du général de Gaulle d'en prendre la tête afin de rester au-dessus des partis, la création du MRP qui rassemble les chrétiens de la Résistance, la fusion avec

le Front national d'alors, vassal du Parti communiste, de la minorité du Mouvement de libération nationale (MLN) qui rassemble les grands mouvements de résistance, ne cessent de restreindre l'espace politique disponible. Toutefois, la majorité du MLN décide de tenter la formation d'un parti qui s'appellera d'abord l'Union travailliste (signifiant par là son choix d'un socialisme non marxiste) avant de devenir finalement l'UDSR. Au départ, le but de ses promoteurs est de refonder le socialisme, en associant des résistants réformistes à la SFIO de Léon Blum et Daniel Mayer. Mais le Congrès de 1946 de celle-ci entend rester fidèle à la vulgate marxiste et refusera d'accepter le socialisme humaniste préconisé par Blum qui aurait permis, trente ans avant le Congrès d'Épinay et l'adhésion du courant des Assises, d'associer au sein du même parti les marxistes et les socialistes chrétiens et laïques non marxistes, acceptant tout au plus que les jeunes résistants viennent grossir les rangs d'un Parti socialiste figé dans ses certitudes.

Dès lors, l'UDSR, après une alliance électorale décevante avec la SFIO, se rapprochera du Parti radical avec lequel elle cohabitera au sein du Rassemblement des gauches républicaines. Il n'en demeure pas moins que ce petit parti est riche de personnalités brillantes, pour beaucoup issues de la Résistance, comme René Pleven, Eugène Claudius-Petit, Jacques Baumel, Michel Debré, Jacques Soustelle, mais également venues des partis d'avant guerre comme Alexandre Varenne ou Maurice Viollette, anciens socialistes indépendants, voire de la droite comme Édouard Bonnefous. Cette formation politique qui ne comptera jamais plus d'une trentaine de députés devient un parti-charnière qui, après avoir tenté de jeter un pont vers le gaullisme, s'affirme comme un des soutiens d'une IV^e République, répudiée à l'origine. Aussi monnaie-t-elle chèrement ses voix lors de la formation des gouvernements successifs, apparaissant comme une pépinière de ministres qui figurent dans tous les gouvernements qui vont se succéder jusqu'en 1958.

Il reste que ce parti-charnière peine à se doter d'une culture politique originale, parvenant tout au plus à apparaître comme une forme modernisée du radicalisme. Toutefois, Éric Duhamel note qu'il prend des positions très nettes sur deux questions dont il devient l'un des protagonistes majeurs sur l'échiquier politique français : la construction européenne dans le sens de la supranationalité, à laquelle René Pleven tentera en 1950, alors qu'il est président du Conseil, de faire accomplir un pas majeur en proposant une Communauté européenne de défense (CED), et l'Union française qu'il entend maintenir et développer, d'autant que l'UDSR ne parvient à conserver un groupe parlementaire que grâce aux élus du Rassemblement démocratique africain (RDA) de Félix Houphouët-Boigny, arrachés par René Pleven et François Mitterrand, ministre de la France d'outre-mer, à leur association avec les communistes.

Car, depuis les élections de novembre 1946, le jeune François Mitterrand, élu député de la Nièvre, a adhéré à l'UDSR. S'opposant farouchement à l'aile gaulliste du parti, conduite par René Capitant, il va assez vite acquérir, grâce à son talent et à son sens de la manœuvre politique, une position forte au sein du parti. D'autant qu'il y fait entrer les réseaux d'anciens prisonniers de guerre rassemblés au sein du Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés dont il est le principal dirigeant. C'est par un véritable noyautage des instances dirigeantes de l'UDSR à l'aide de ces réseaux que François Mitterrand parvient en 1953 à évincer René Pleven de la présidence de l'UDSR, devenant à son tour le chef d'un parti qui se situe désormais clairement à gauche par sa participation à l'expérience Mendès France, cependant qu'une aile minoritaire conduite par Pleven et Claudius-Petit regarde vers le centre droit. Clivage qui aboutira à une véritable scission lorsque ces derniers choisiront d'appuyer en 1958 le retour du général de Gaulle au pou-

voir, cependant que François Mitterrand – et ce qui reste de l'UDSR qui n'a jamais été qu'un parti de cadres sans véritable implantation régionale (sauf dans les Côtes-du-Nord avec Pleven) – se situera résolument dans l'opposition à la V^e République.

Serge BERSTEIN.

Évelyne Cohen, Marie-Françoise Lévy (dir.), *La télévision des Trente Glorieuses. Culture et politique*, Paris, CNRS Éditions, 2007, 320 p., index des noms de personnes, des émissions et des œuvres, bibliographie sélective.

La maquette de couverture de ce livre représente un poste de télévision intégré dans un meuble imposant dont l'écran porte l'image des héros de l'émission à destination des enfants, *Bonne nuit les petits*, série phare des années 1960, sur un fond de nuages estompés et colorés de teintes pastel. Tout semble évoquer le monde du rêve et la nostalgie d'une époque révolue, celle des fameuses « Trente Glorieuses », ces années de croissance économique, de progrès et de bien-être social qui – et la concordance n'est pas fortuite – ont vu le développement de la Télévision, la diffusion des téléviseurs dans les foyers. L'ambition du livre est bien différente, puisqu'il s'agit d'examiner la création de nouvelles formes de communication, pour les arts (à visées pédagogiques ou de divertissement) ou pour l'information (du *Journal télévisé* aux émissions de reportage comme *Cinq colonnes à la Une*). Convaincues que la Télévision pouvait à présent être considérée comme un « objet d'histoire », pour reprendre le titre de leur séminaire commun tenu entre 1996 et 2004, Évelyne Cohen et Marie-Françoise Lévy ont organisé en janvier 2004 un grand colloque dont le présent ouvrage nous livre l'essentiel des résultats.

La Télévision est-elle un objet d'histoire ? Après la lecture de ce livre, l'interrogation n'aura plus lieu d'être, car chacun des articles publiés ici démontre que non seulement elle est effectivement un objet d'histoire mais qu'elle est aussi un des lieux par excellence où se fabrique l'Histoire, celle de l'actualité politique (première partie : « La Télévision comme facteur politique ») et celle de la construction des imaginaires collectifs (seconde rubrique : « Apprentissages culturels et mutations sociales »). Une dernière partie, sous le titre « Rituels, formes et langages », traverse de manière plus théorique, mais en s'appuyant sur des études de cas, les formes du discours télévisuel (en embrassant large, des funérailles officielles aux sports). Il est toujours difficile de rédiger le compte rendu d'un livre collectif, sauf à se résigner à se placer uniquement au niveau du résumé de chacune des communications. L'économie générale du livre étant posée, nous tenterons dans cette brève recension de montrer l'originalité de la démarche des auteurs en mettant en évidence les acquis de leurs recherches. Notons également que cet ouvrage est véritablement œuvre collective, puisque les deux directrices éditoriales ont signé ensemble, outre l'introduction générale, un article portant sur le cas des élections présidentielles de 1965, les premières élections au suffrage universel de l'ère médiatique (on se souvient que Louis-Napoléon Bonaparte avait été élu président de la II^e République au suffrage universel le 10 décembre 1848). Elles y montrent comment le candidat de Gaulle, sûr de sa position prééminente, avait négligé les nouvelles stratégies de communication (en particulier, l'interview télévisée) avant de s'y rallier en vue du second tour. Les trois autres articles de cette première partie sont

parfaitement cohérents avec le projet d'ensemble. Évelyne Cohen, tout d'abord (« L'information entre contrôle, censure et libertés, 1954-1974 »), reprend l'examen de la censure gouvernementale, en particulier à partir d'un dépouillement avisé des archives du SLII (Service de liaison interministériel pour l'information) ; la censure qui s'exerce sur le *JT* ou sur *Cinq colonnes à la Une* devient très brûlante lorsque le magazine *Zoom* diffuse le 14 mars 1968 une émission dont la teneur déplaît au patronat de Fougères et au député d'Ille-et-Vilaine Michel Cointat qui écrit au ministre Georges Gorse. Revenant sur le contrôle politique exercé par le gouvernement – le ministre Peyrefitte lançant en direct le *JT* du 21 avril 1963 –, Aude Vassallo démontre comment les années 1960 ont vu l'écllosion d'un véritable marketing politique ; on retiendra en particulier le différend Messmer/Pompidou sur la teneur de reportages destinés à montrer à l'opinion publique sous un jour favorable les essais nucléaires français dans le Pacifique en 1967. Cécile Méadel présente ensuite les manières de monter les images, de lancer les interviews ou les séquences de plateau, l'ordre des rubriques et leurs variations, les décors dans les *JT* de la période s'étendant de 1956 à 1965 ; elle y perçoit une véritable rhétorique du journal qui entre progressivement en connivence avec le téléspectateur, considéré comme un familier, ce qui se perçoit en particulier lors des soirées électorales, alors que le journaliste reste dans une sorte d'anonymat sous le couvert de « la Rédaction ».

L'article de Marie-Françoise Lévy qui ouvre la seconde partie revient sur les liens réciproques entre la Télévision et le Public qui est aussi la communauté des citoyens ; à l'aide de statistiques et d'exemples détaillés, elle montre comment la Télévision est passée d'une mission morale d'éducation, de transmission du patrimoine et de guide au service de la formation des Français (à l'époque du général de Gaulle) à un objectif de spectacle et de divertissement qui s'accompagne de la multiplication de débats après 1968. Les sujets abordés ensuite nous conduisent des feuilletons (Myriam Tsikounas) aux émissions musicales, d'une durée souvent éphémère (Gilles Pidard), et des émissions théâtrales (Pascale Goetschel) à l'invention extraordinaire de quelques écrivains et conteurs qui se saisissent de l'instrument télévisuel pour diffuser et enraciner les mémoires locales par le biais de croquis et de contes, bien avant l'entreprise des « Lieux de mémoire » de Pierre Nora (Maryline Crivello). Myriam Tsikounas aborde feuilletons et séries télévisées sous un angle original : celui de la mobilité spatiale de leurs héros quittant la province pour la capitale. Elle y montre que le déplacement ne se fait pas au travers de paysages mais le plus souvent par l'image assez abstraite du train en mouvement. Dans le vocabulaire télévisuel, la gare de Lyon à Paris est sans doute l'archétype de toutes les gares, puisqu'on s'y rend pour aller... au Havre ! Nommer les lieux et nommer les genres est encore difficile en ces temps héroïques du spectacle télévisuel, comme le montre l'article très riche de Pascale Goetschel sur les « dramatiques ». Tout était à inventer pour ces spectacles de divertissement grand public car, contrairement à une idée reçue, il n'y avait pas de suprématie des classiques français sur le théâtre de boulevard ou sur les pièces étrangères. La dernière partie du livre, intitulée « Rituels, formes et langages », s'ouvre sur des interventions théoriques à l'instar de celle d'Avner Ben-Amos sur les funérailles nationales entre 1945 et 1974 et de Patrick Garcia sur les cérémonies d'installation des présidents de la République entre 1947 et 1974. On est plus surpris de rencontrer ici l'analyse de Catherine Bertho-Lavenir, sur la retransmission des étapes du Tour de France et celle d'André Rauch, sur la figuration des corps des athlètes noirs à la Télévision lorsque celle-ci passe à la couleur : il est vrai que les événements sportifs ont pris avec le temps l'allure de rites très codifiés et que la technique – on

le voit bien à propos du Tour de France – en a faits des spectacles de première qualité. Enfin, la réflexion d’Alexandre Borrell sur l’émergence de nouveaux paysages urbains entre 1955 et 1974 résonne étrangement aujourd’hui, car, trente ans plus tard, nous savons le rôle joué par les barres et les tours dans la signature de tous les reportages faits sur les « quartiers », pour employer l’un des mots qui a remplacé celui de « grands ensembles ».

Accompagné d’un appareil critique de qualité (notes, cartes, tableaux et index), ce livre apporte une pièce importante à l’histoire socioculturelle du XX^e siècle en démontrant la place essentielle que tiennent les images dans la réflexion historique.

Annie DUPRAT.